

Police locale 5338 GERMINALT

Plan zonal de sécurité 2014-2017



« Où manque la police abonde la malice »

GRUTER, 1610

Colophon

Que Monsieur Maxime Thiange, analyste stratégique attaché au développement de la politique et les commissaires de police chargés de certains objectifs stratégiques, Soient remerciés pour leur assistance lors de l'élaboration de ce plan zonal.

TABLE DES MATIERES

Préface 5

CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS 7

- 1.1 Leçons à tirer du plan précédent..... 8
- 1.2 Les parties prenantes et leurs attentes..... 9
- 1.3 Mission – Vision - Valeurs 10

CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE 11

- 2.1. Leçons à tirer du plan précédent..... 12
- 2.2 Description socio-économique et démographique de la zone..... 13
- 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie..... 15
- 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes 21
- 2.5. Déploiement du corps de police 22
- 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement..... 26
- 2.7. Coopération 41
- 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité..... 44

CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 47

- 3.1. Les objectifs stratégiques précédents- Evaluation et leçons à tirer 48
- 3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017..... 53

CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION 75

- 4.1 Communication Externe..... 76
- 4.2. Communication Interne..... 78

CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN 79

- 5.1. Améliorer et innover..... 80
- 5.2. Approbation 81

CHAPITRE 6 PLANS D'ACTION ET PROJETS 83

LISTE DE DISTRIBUTION 84

ANNEXES 85

INTRODUCTION

Préface

Le temps est venu d'élaborer le quatrième Plan Zonal de Sécurité depuis la réforme des services de police. La police locale 5338 GERMINALT se doit d'assurer la sécurité et la qualité de la vie aux citoyens de la zone de police. Pour remplir sa mission et ainsi satisfaire ses nombreux bénéficiaires de service, elle s'engage, avec ses partenaires, à tendre **vers l'excellence dans sa fonction**. Cette vision de la police intégrée englobe quatre notions fondamentales constituant le fil conducteur de ce Plan Zonal de Sécurité :

- **La fonction de police orientée vers la communauté** comme cadre culturel et philosophique de et pour la police comprenant cinq piliers : l'orientation externe¹, la résolution de problèmes, le partenariat, la justification¹ et l'implication capable¹ ;
- **La fonction de police guidée par l'information** ou le souci permanent des services de police de guider l'organisation sur le plan stratégique, tactique et opérationnel, sur la base d'informations concernant l'insécurité, la qualité de vie, la criminalité et le fonctionnement policier (5 caractéristiques : déterminant les objectifs – proactif¹ et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) ;
- **La gestion optimale du corps de police** qui recouvre cinq principes applicables pour la conduite et le management des organisations : l'orientation vers le résultat, la transparence, la collaboration, l'amélioration continue et le leadership audacieux. Le modèle de management EFQM¹ a été retenu pour la police belge ;
- **La sécurité sociétale** qui insiste sur la contribution spécifique de la police dans la chaîne de sécurité sociétale par cinq types de mesures : la pro-action¹, la prévention, la réparation, la réaction¹ et le suivi.

Pour élaborer le présent Plan Zonal de Sécurité, la police locale GERMINALT doit récolter, d'abord et avant tout, les besoins et attentes de toutes ses parties prenantes en allant à leur rencontre. C'est sur cette base et pour satisfaire ces attentes légitimes et justifiées que la mission, la vision et les valeurs de la police locale 5338 GERMINALT ont été développées dans le chapitre I, comme base de notre fonctionnement. Ensuite, le chapitre II est consacré à l'analyse de la zone de police sous tous ses aspects. En regard de toutes ces données, le chapitre III définit les choix du Conseil Zonal de Sécurité, c'est-à-dire les objectifs stratégiques pour les quatre années à venir. Le chapitre IV détermine la stratégie de communication de la politique policière à l'attention de toutes les parties prenantes. Le chapitre V traite l'approbation² du plan par le Conseil Zonal de Sécurité au sein duquel chaque membre s'engage dans la réalisation des objectifs fixés en commun.

¹ Voir les définitions dans le lexique en annexe 1.

² Circulaire interministérielle PLP50 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Avis au lecteur

La structure du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017, correspond à un canevas vivement recommandé dans une circulaire interministérielle du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice³ et il est identique pour les 195 polices locales du Royaume.

Le respect et la rigueur de ce canevas constituent une des conditions sine qua non d'approbation du Plan Zonal de Sécurité.

Le contenu du plan s'imprègne aussi des principes EFQM, standards de qualité, retenus par la police intégrée.

Les priorités stratégiques du Plan Zonal de Sécurité ont été définies par le Conseil Zonal de Sécurité, lors de sa séance du 04 octobre 2013. Elles se basent sur des données objectives (statistiques criminelles), des données subjectives (attentes et besoins des autorités administratives et judiciaires, attentes et besoins des citoyens), des priorités de Monsieur le Procureur du Roi de CHARLEROI, celles du Plan National de Sécurité 2013-2016, traduites en priorités arrondissementales par les Directeurs Judiciaire et Coordonnateur de la police fédérale de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.

La rédaction de ce plan est le fruit d'un travail d'équipe de la direction de la police locale 5338 GERMINALT, sous la houlette de l'analyste stratégique, Monsieur THIANGE et du Chef de Corps Monsieur BAL. La participation d'un grand nombre de collaborateurs est en soi un objectif stratégique d'entreprise.

Le Plan Zonal de Sécurité est soumis à la signature et à l'approbation du Conseil Zonal de Sécurité 5338 GERMINALT avant d'être envoyé aux autorités ministérielles pour approbation finale³.

Nous sommes conscients qu'un lecteur non averti risque d'éprouver quelques difficultés à comprendre certains termes ou éventuelles abréviations. Nous nous sommes efforcés de vulgariser au mieux le texte tout en étant convaincus que certaines zones d'ombre puissent subsister. Un glossaire, objet de l'annexe 1, reprend les définitions de certains termes.

Le présent document sera diffusé au sein du Corps de Police mais également sur le site internet de la police locale 5338 GERMINALT, www.germinalt.be, pour le grand public et surtout pour les citoyens de la zone de police locale 5338 GERMINALT.

Il sera présenté aux conseillers de police qui pourront poser des questions et recevoir les explications utiles. Le Chef de Corps restera à la disposition des collègues ou conseils communaux qui souhaiteraient que le présent plan leur soit présenté.

³ Circulaire interministérielle PLP50 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1 Leçons à tirer du plan précédent

Dans le cadre du plan zonal de sécurité 2009-2013, une vision avait été définie et la mission et les valeurs avaient été revues sur base d'un travail collectif impliquant un certain nombre de collaborateurs (membres du personnel CALOG compris), tenant compte des attentes connues des autres parties prenantes.

Le plan précédent fut donc l'occasion de promouvoir les missions, vision et valeurs de la zone de police GERMINALT pour qu'elles ne soient pas méconnues par les collaborateurs. Plus qu'une connaissance, ce fut une adhésion qui fut recherchée par l'implication de tous.

La définition du trio mission-vision-valeurs permet également d'appuyer les décisions du management sur une base solide, transparente et cohérente. Les objectifs visés sont clairs, fixes et connus de tous.

Le Plan Zonal de Sécurité 2005-2008 faisait défaut en ce qui concerne le suivi des plans d'actions. Le précédent plan prévoyait donc de s'inscrire dans une démarche permanente d'évaluation systémique des plans d'actions. Cet objectif a été rencontré pour le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, notamment via l'engagement d'un analyste stratégique à temps-plein, qui appuya les officiers responsables dans cette tâche. De plus, le suivi des plans d'actions a bénéficié d'une nouvelle approche via l'adoption de techniques de cartographie. Ce suivi pourrait encore être davantage développé et systématisé.

Toutefois, nous devons reconnaître que les évaluations des actions ont été effectuées en interne et peu communiquées aux autorités judiciaires et administratives, si ce n'est de manière parcimonieuse.

Une donnée devenue importante est de trouver l'adéquation entre les résultats escomptés et les moyens en ressource à engager. De nouvelles mesures législatives drastiques ont vu le jour ayant un impact sur le financement des zones de police, pour n'en citer qu'une, la pérennisation des pensions.

On assiste par ailleurs à une augmentation des tâches de police au niveau d'une police rurale. Les partenaires sont rares ou peu mobilisables et donc la police reste un refuge facile pour trouver des solutions aux problèmes des citoyens.

Les décisions du gouvernement fédéral de juillet 2013 sur l'optimisation de la police fédérale et des polices locales, les élections régionales de juin 2014, le transfert des compétences de l'Etat Fédéral vers les Régions et la réorganisation judiciaire sont tant d'inconnues qui influenceront l'organisation et le fonctionnement des polices locales du royaume et de la police fédérale.

La circulaire régionale sur les budgets des polices locales vient aussi modifier la donne sur les capacités financières des dites polices wallonnes⁴.

⁴ Circulaire du 23 juillet 2013 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant de la Communauté germanophone pour l'année 2014.

1.2 Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Direction et financiers			
Parquet-magistrat de référence	Concertations de recherche, réunions, apostilles, contacts, Conseil Zonal de Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - constatations de qualité (PV) - exécution rapide des devoirs 	<ul style="list-style-type: none"> - délais de transmission des devoirs judiciaires réduits - résolution de problèmes - diminution de la criminalité
Collège de police - bourgmestre - conseil de police - conseil communal	Sondage, Bulletin communal, courrier, courriels, séances du Collège ou du Conseil, contacts personnels réguliers, contacts informels avec le personnel, réunions ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> - visibilité et disponibilité pour la population (proximité) - service de qualité/professionnalisme - respect du budget 	<ul style="list-style-type: none"> - police performante ayant une bonne image au sein de la population - utilisation efficiente des moyens - transparence
Clients/Bénéficiaires de service			
Victimes/plaignants	Contact via l'accueil, téléphone, écrits (courriers/courriels), sondage	<ul style="list-style-type: none"> - N° de PV - écoute - récupération du préjudice - Elucidation/réparation - Suivi - Rapidité 	<ul style="list-style-type: none"> - police disponible, neutre, accueillante, professionnelle - Réponse rapide et de qualité à la demande
Auteurs (contrevenants)/suspects	Interpellation/convocation	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge - Ecoute - Respect (pas de stigmatisation) - Droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité - Respect - Compréhension - Impartialité
Autres (contact/demande de renseignement)	Téléphone, accueil, écrit (courrier/courriel)	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignement/information 	Réponse à la demande
Partenaires et fournisseurs			
DCA (police fédérale)	Courrier explicite	<ul style="list-style-type: none"> - missions locales à caractères fédérales (art61 et 62 LPI) - missions propres de police Administrative (MFO3) - plates-formes - planification d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement intégré (amélioration du service à la population et/ou réalisation d'économies d'échelle)
Travailleurs sociaux (CPAS/A.M.O.)	Réunions, contacts	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat efficace, dans le respect des spécificités de chacun
PJF	Réunions, contacts	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations/collaboration - Contribution aux plans d'actions PJF - Respect des accords - Appui mutuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement intégré
Syndicats	Réunions (CCB), contacts écrits ou directs, via délégués locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue - Ouverture - Respect mutuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon climat social
Fournisseurs (dépanneurs, entreprises...)	Contacts (téléphone, courriers...), réunions	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration - Respect des délais - Bon échange d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles du partenariat - Fiabilité

Collaborateurs			
Personnel opérationnel et cadre administratif et logistique de la police locale 5338 GERMINALT	Etude sur la motivation, réunions, contacts directs, écrits, évaluations, journées thématiques (formations internes)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un outil de communication (concernant la politique de la zone); - Sensibiliser les supérieurs au leadership ; - Favoriser les rencontres et les échanges ; - Décrire les tâches de chacun ; - Favoriser l'implication et la responsabilisation 	- personnel motivé et heureux
Société			
Bénéficiaires indirects, population	Presse, contacts informels, tendances sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - visibilité (bleu en rue) - accessibilité - community policing - développement durable - police efficiente 	<ul style="list-style-type: none"> - société sûre - qualité de vie - baisse du sentiment d'insécurité

1.3 Mission – Vision - Valeurs

- **Mission**

Par un service de qualité orienté vers la Communauté, la police locale 5338 GERMINALT contribue à promouvoir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique pour assurer un environnement sûr et convivial. Elle privilégie la responsabilité et l'implication de tous ses collaborateurs.

- **Vision**

Tous les membres de la police locale 5338 GERMINALT s'engagent, avec l'appui des partenaires, à répondre de façon optimale aux besoins et attentes de tout un chacun, dans une organisation efficiente et transparente (DISPONIBILITE – EFFICIENCE – TRANSPARENCE).

- **Valeurs**

Les valeurs de la police locale 5338 GERMINALT sont les suivantes :

Garantie de service ;
Esprit de corps ;
Respect ;
Motivation ;
Intégrité ;
Neutralité ;
Accessibilité ;
Loyauté ;
Transparence.

Ce point avait été développé par un groupe de travail dans le cadre du Plan Zonal précédent. Ce groupe de travail était composé du Chef de Corps, des officiers, des inspecteurs principaux, du responsable des Ressources humaines, et du personnel administratif Calog B, aidés par un accompagnateur de processus de la Direction des Relations avec la Police Locale (CGL). La représentativité de ce groupe de travail s'élève à 20% de l'effectif de la police locale 5338 GERMINALT.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

L'objectif du plan précédent était de disposer de statistiques les plus fiables et récentes possibles. En effet, les sources utilisées se limitaient au scanning général de criminalité élaboré par l'analyste stratégique de la DCA. La police locale Germinalt ne disposait d'aucune personne spécialisée en son sein dans la récolte et le traitement des données statistiques. Cette analyse, qui était fondée sur la criminalité enregistrée dans la Banque de données Nationale Générale, souffrait d'un retard d'encodage qui n'avait pas permis de prendre l'année 2007 en compte. De plus, ces données manquaient de contextualisation quant aux évolutions des différents phénomènes, et plus précisément les circonstances de ces évolutions.

Conformément à ce qui était annoncé dans le plan précédent, un analyste stratégique a été engagé dans le cadre des Conventions de Sécurité routière. Celui-ci dispose de compétences en matière de traitement et d'analyse des données policières, mais également d'une connaissance de la criminalité zonale qui permet d'apporter une plus-value à l'interprétation des tableaux statistiques. De plus, l'information et la sensibilisation du personnel opérationnel a permis d'augmenter la qualité et la fiabilité des données encodées. Des efforts restent toutefois à réaliser en la matière.

Pour le présent plan, plusieurs sources de données sont utilisées selon l'information visée. Ainsi, certains chiffres concernant la description socio-économique et démographique de la zone ont été obtenus sur le site internet de l'Institut National de Statistiques. Les chiffres les plus récents disponibles ont été repris et concernent l'année 2011. Ces données ont été privilégiées face à de plus récentes en raison de leur caractère officiel.

À propos de l'image de la sécurité et de la qualité de vie, les chiffres, obtenus de la DCA Charleroi sous la forme de l'ICAL⁵, ont été repris afin de disposer de chiffres communs à l'ensemble de l'arrondissement. De plus, des données extraites de l'ISLP ont également été employées pour effectuer un zoom plus détaillé sur les phénomènes et y apporter une contextualisation. Cependant, force est de constater que de nombreuses lacunes persistent en matière d'extraction, de traitement et de croisement des données dans l'ISLP ainsi que dans la gestion des données spatiales.

Par rapport au Plan Zonal de Sécurité 2009-2013, une nouvelle mission a été définie. Il s'agit de la circulation qui devient ainsi la 7^{ème} fonctionnalité de base. La police locale avait déjà anticipé cette fonctionnalité puisqu'un service entièrement dédié à cette matière existe depuis le 1^{er} juin 2006.

Il s'agira donc dans le cadre du présent plan à continuer les efforts entrepris pour augmenter la qualité des données encodées dans l'ISLP.

⁵ Voir la définition dans le lexique en annexe 1.

2.2 Description socio-économique et démographique de la zone

La zone 5338 GERMINALT fait partie des arrondissements administratifs de CHARLEROI et de THUIN et de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI. Elle se compose des communes suivantes : HAM-SUR-HEURE/NALINNES, MONTIGNY-LE-TILLEUL, THUIN (dépendantes de la Justice de Paix de THUIN) et GERPINNES (dépendante de la Justice de Paix de CHARLEROI).

L'annonce d'une réforme de la Justice et notamment d'une diminution du nombre d'arrondissements judiciaires ne devrait pas avoir d'impact pour l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI. Nous conserverions le Parquet de CHARLEROI. Les textes législatifs à venir devraient nous le confirmer.

Les récentes décisions de transfert de compétences du pouvoir fédéral vers le pouvoir régional aura certainement aussi un impact sur la police intégrée.

Dernièrement, en juillet 2013, le gouvernement fédéral a adopté l'optimalisation de la police intégrée. Celle-ci influencera aussi l'organisation des 195 polices locales et de la police fédérale, par d'éventuelles fusions de services ou de polices locales.

Actuellement, les zones des polices locales voisines sont CHARLEROI (Province du HAINAUT), CHÂTELET/AISEAU-PRESLES/FARCIENNES (Province du HAINAUT), ENTRE SAMBRE ET MEUSE (Province de NAMUR), FLOWAL (Province de NAMUR), BOTHA (Province du HAINAUT), LERMES (Province du HAINAUT) et TRIEUX (Province du HAINAUT). La police locale 5338 GERMINALT se situe à proximité immédiate de l'agglomération carolorégienne. Elle se situe sur un territoire généralement considéré comme le poumon vert de la région de Charleroi, par la présence de nombreux bois et de terres agricoles.

La superficie totale de la zone est de 184,04 km²⁶, pour une population totale de 50.336 habitants au 1^{er} janvier 2011⁷, répartie comme suit :

- THUIN (comprenant les localités de THUIN, GOZÉE, BIERCÉE, LEERS-ET-FOSTEAU, DONSTIENNES, BIESME-SOUS-THUIN, HOURPES, THUILLIES et RAGNIES) : 14.613 habitants ;
- HAM-SUR-HEURE/NALINNES (comprenant les localités de COUR-SUR-HEURE, JAMIOULX, HAM-SUR-HEURE, MARBAIX et NALINNES) : 13.376 habitants ;
- GERPINNES (comprenant les localités de GERPINNES, HYMIÉE, FROMIÉE, ACOZ, JONCRET, LAUSPRELLE, GOUGNIES, LOVERVAL et VILLERS-POTERIE : 12.223 habitants ;
- MONTIGNY-LE-TILLEUL (comprenant les localités de MONTIGNY-LE-TILLEUL et LANDELIES) : 10.124 habitants.

La densité de la population totale de la zone de police est de 273 habitants/km². La population étrangère est peu nombreuse (4,07 %⁸), mais en augmentation constante. Elle est surtout composée de personnes de nationalités italienne et française. Les communautés maghrébine et turque sont très

⁶ Source : *Utilisation du sol par commune en 2011*, SPFeconomie. Direction générale statistique et information économique, sur base du SPFFinances et suivant définitions OCDE-Eurostat.

⁷ Source : *Population par nationalité par commune 01.01.2011*, Institut National des Statistiques.

⁸ Source : *Population par nationalité par commune 01.01.2011*, Institut National des Statistiques.

faiblement implantées dans la zone de police. Il est à noter une proportion plus élevée d'habitations sociales sur le territoire de la Ville de THUIN.

Le réseau routier est important et la circulation y est dense. Le grand ring de Charleroi (R3) traverse le territoire de la zone et deux nationales importantes la perforent du sud au nord (N5 et N53). Le projet de nouvelle autoroute E420 reliant la région de Charleroi au Nord de la France n'a pas évolué et les premiers coups de pelle ne sont toujours pas annoncés. La construction d'une trémie sous le rond point du Bultia et une déviation à ma Campagne vers Loverval est à l'étude du service public wallon (SPW). Le réseau routier d'Est en Ouest se compose essentiellement de voiries communales. La zone de police étant très étendue en largeur, le déplacement des équipes n'est guère aisé d'une commune à l'autre. Les extrémités de la zone sont distantes de plus de 35 kilomètres.

Deux lignes de chemin de fer traversent la zone dont une internationale. La gare de Thuin ayant fermé, seuls cinq points d'arrêt subsistent : Landelies, Thuin, Jamioulx, Ham-Sur-Heure, Cour-Sur-Heure.

Quelques cours d'eau sillonnent la zone. Le petit port de Landelies attire touristes et promeneurs, tandis qu'une activité batelière se maintient à Thuin. La Sambre engendre un trafic fluvial restreint. Sur le plan de la sécurité, certains cours d'eau sont déjà par le passé sortis de leur lit (Sambre, Biesmelle, Eau d'Heure, Ruisseau d'Hanzinne), et une attention des autorités s'impose en cas de fortes crues. Un détecteur de crue a été placé à Gerpennes sur le ruisseau d'Hanzinne.

Elle possède sur son territoire un établissement pénitentiaire, situé à Jamioulx, d'une capacité de 400 prisonniers, ainsi que deux établissements hospitaliers importants : le C.H.U. André Vésale à Montigny-le-Tilleul et l'I.M.T.R. à Loverval. On compte de nombreux établissements scolaires, tous réseaux confondus et de tous les degrés d'enseignement, hormis l'enseignement universitaire.

L'activité agricole est très présente dans la zone de police, mais les secteurs secondaires et tertiaires ne sont pas en reste. Les activités commerciales se caractérisent par plusieurs complexes commerciaux (Nalines-Bultia, Carrefour, Delhaize...), et ces dernières années, plusieurs nouvelles surfaces commerciales de taille moyenne se sont implantées ou s'implantent. Par ailleurs, les zonings existant dans la zone de police (Thuin, Donstiennes) continuent leur expansion et comptent de nombreuses entreprises et PME. Des marchés publics sont toujours organisés dans certaines communes (Thuin, Nalines centre, Gerpennes).

Le niveau de vie de la population de la zone de police est généralement élevé, avec un revenu moyen annuel par habitant de 17.507,25 euros, supérieur à la moyenne nationale, et le plus élevé dans les arrondissements administratifs de Charleroi et Thuin⁹. Ce niveau de vie élevé n'est pas sans susciter certaines convoitises (vols dans habitations, vols à main armée, criminalité itinérante).

Le tourisme d'un jour connaît un succès croissant, grâce à quelques points touristiques de plus en plus attractifs : distillerie de Biercée, remparts et beffroi de Thuin, abbaye d'Aulne, musée des Marches Folkloriques de Gerpennes, ...

Enfin, la zone de police compte sur son territoire plusieurs manifestations folkloriques d'importance, générant certains problèmes en termes de sécurité et de mobilité : Marche Sainte-Rolende à Gerpennes, Saint-Roch à Thuin, Saint-Roch à Ham-Sur-Heure, Ducasse d'Jean à Landelies, etc... L'année 2013 fut marquée par la reconnaissance de ces marches folkloriques par l'UNESCO.

⁹ Source : *Statistiques fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques par commune de résidence*, SPF Finances : Impôts des personnes physiques (année 2011).

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

Les données objectives utilisées pour établir l'image de la sécurité sont exclusivement de source policière. Elles représentent donc la criminalité connue de la police, mais en aucun cas la criminalité réelle. De plus, certains chiffres évoquent plus l'activité policière en la matière que la réelle étendue du phénomène (par exemple en matière de stupéfiants). Aucune donnée objective ne provient de partenariats non policiers car celles-ci ne sont pas facilement vérifiables sur le plan de la qualité et de la fiabilité.

Le présent Plan Zonal de Sécurité repose notamment sur l'ICAL¹⁰ élaboré par l'analyste stratégique de la DCA Charleroi. Cette analyse se fonde sur la criminalité constatée et enregistrée dans la Banque de données Nationale Générale, pour les années 2009 à 2012. L'avantage de ces données est qu'elles sont partagées sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire et qu'elles souffrent d'un retard d'encodage limité qui permet de prendre l'année 2012 en compte.

Concernant les données relatives à l'ordre public et aux nuisances sociales, les données de l'ISLP ont été utilisées (analyse des Sanctions Administratives Communales).

En ce qui concerne la sécurité routière, les données communiquées par la police fédérale, service CGOP, via le *Baromètre Circulation* ont été reprises. Elles sont complétées par les accidents s'étant déroulés sur la zone de police Germinalt, mais constatés par une autre unité (par exemple l'accueil de Charleroi).

¹⁰ Voir la définition dans le lexique en annexe 1.

a) En matière de criminalité :

Voici les principaux phénomènes auxquels la zone de police est confrontée :

Vols et extorsions¹¹					
	2009	2010	2011	2012	Evolution moyenne¹²
Vols dans habitations	429	371	457	506	6,79%
Vols dans et sur véhicules	304	364	207	225	-4,90%
Vols dans les entreprises/commerces	209	258	247	204	0,59%
Vols de véhicules	112	115	98	83	-9,14%
Vols avec violence	78	75	94	97	8,23%
Vols dans les bâtiments publics	77	102	82	79	3,07%
Vols à main armée	29	34	48	38	12,53%
Vol sur chantier	28	29	25	37	12,59%
Vol de métaux	10	21	29	43	65,46%
Vol à la tire	16	20	20	25	16,67%
Atteintes à la personne					
Atteintes à l'intégrité morale	516	547	519	447	-4,33%
Atteintes à l'intégrité physique	407	433	394	365	-3,33%
Atteintes à l'intégrité sexuelle	26	18	25	18	-6,63%
Dégradations					
Destructions volontaires et vandalisme	464	423	436	417	-3,37%
Violences intrafamiliales					
Violences physiques	168	192	191	176	1,97%
Violences morales	138	136	151	156	4,30%
Violences économiques	22	20	12	15	-8,03%
Violences sexuelles	4	5	3	3	Stable
Criminalité Economico-Financière					
Criminalité informatique	59	64	109	116	28,40%
Escroqueries	90	78	51	66	-6,18%
Trafic de documents	43	37	36	52	9,26%
Faux moyens de paiement	4	15	11	15	Stable
Blanchiment	3	0	2	2	Stable
Corruptions et fraudes aux administrations publiques	1	2	2	1	Stable
Drogues					
Consommation et détention	125	132	224	280	33,43%
Trafic	25	15	22	13	-11,41%
Autres	6	8	0	7	Stable
Atteintes à l'environnement					
Atteintes à l'environnement	63	89	90	97	16,72%
Armes					
Détention	45	49	94	88	31,45%
Trafic	13	20	10	18	27,95%
Immigration					
Immigration	35	40	20	31	6,43%
Traite des Êtres Humains					
Exploitation sexuelle	0	0	0	1	Stable
Exploitation économique	1	2	1	0	Stable
Autres exploitations	0	0	1	0	Stable

Source : ICAL – ZP Germinalt : Chiffres au 30-04-2013

Concernant les phénomènes ciblés dans le Plan 2009-2013, les vols dans les habitations occupent toujours le haut du tableau et présentent une évolution moyenne de plus de 6% par an pour la

¹¹ Les définitions des phénomènes criminels représentés dans le tableau sont placées en annexe 2.

¹² Voir la définition et la méthode de calcul dans le lexique en annexe 1.

période de référence. Même si ce phénomène connaît une recrudescence nationale, la police locale Germinalt connaît une évolution moyenne supérieure à celle de l'arrondissement de Charleroi.

Les violences intrafamiliales évoluent différemment selon le type. Ainsi, seules les violences morales présentent une légère augmentation alors que les violences physiques restent stables. Les violences économiques et sexuelles font état de chiffres peu élevés, permettant difficilement une interprétation fiable des tendances relevées. Par contre, le nombre encore élevé d'atteintes à l'intégrité morale et d'atteintes à l'intégrité physique placent ces faits dans le top 5 des infractions les plus constatées sur notre zone de police. Le même constat est réalisé à propos des dégradations.

L'évolution des faits relatifs aux stupéfiants est plus un indicateur de l'activité croissante des services de police en la matière qu'une réelle évolution du phénomène en tant que tel. Conformément au plan précédent, la police locale Germinalt a fait preuve d'une plus grande implication dans la recherche des faits liés aux stupéfiants, et plus particulièrement à la consommation et détention illégale.

Parmi les autres faits marquants, les chiffres tendent à montrer une augmentation des vols avec violences et des vols à main armée, des vols de métaux, de la criminalité informatique (en grande partie liée au virus PolFed).

Une augmentation des faits liés aux armes est également perceptible. Il s'agit cependant des retombées de l'amnistie de 2008 et concernent donc surtout des personnes ignorant les nouvelles dispositions légales en la matière.

Le top 5 des infractions constatées en 2012 sur la zone GERMINALT est donc constitué, dans l'ordre :

- les vols dans habitations ;
- les atteintes à l'intégrité morale ;
- les dégradations ;
- les atteintes à l'intégrité physique ;
- la consommation et la détention de drogue.

De plus, au vu des chiffres exposés, une attention particulière devrait être portée aux trois phénomènes suivant qui, même s'ils ne présentent pas encore les tendances les plus importantes, présentent une augmentation moyenne préoccupante :

- les vols avec violences ;
- les vols à main armée ;
- les vols de métaux ;
- les atteintes à l'environnement.

b) En matière de sécurité routière :

Les statistiques de la zone de police et le *Baromètre Circulation* nous donnent les informations suivantes :

	2009	2010	2011	2012	Tendance
Accidents avec dégâts matériels	386	451	499	595	17,65%
Accidents avec lésions corporelles ¹³	146	145	136	144	1,91%
Accidents mortels	4	3	4	2	-13,89%

Source : Baromètre circulation – ZP Germinalt – août 2011 : années 2009 et 2010
Baromètre circulation – ZP Germinalt – janvier 2013 : années 2011 et 2012

¹³ Accidents avec lésions corporelles = Accidents mortels + Accidents avec blessés.

Les accidents mortels représentent une très faible proportion des accidents constatés sur notre zone de police (1,3% des accidents avec lésions corporels), dont les causes sont parfois issues de la fatalité.

Les accidents avec lésions corporelles restent relativement stables malgré une légère accalmie en 2011, sans aucun doute due aux précipitations hivernales.

Le nombre d'accidents avec dégâts matériels a fortement augmenté en raison de la mise en place de la rédaction d'office d'un Procès-Verbal Simplifié (PVS) lors du constat de ce type d'accident.

Les accidents avec lésions corporelles restent donc préoccupants en raison de leur stabilité persistante.

c) En matière d'ordre public et de nuisances sociales :

Pour mettre en lumière les problématiques d'ordre public et de nuisances sociales, les données concernant les Sanctions Administratives Communales (SAC) émises par la zone de police GERMINALT ont été reprises. En effet, celles-ci sont rédigées sur base des différents Règlements Généraux de Police Administrative (RGPA) d'application sur la zone de police et concernent donc plus des problématiques locales et les nuisances associées. De plus, la rédaction d'une SAC confirme le caractère avéré et répétitif de l'infraction car elle fait souvent suite à un ou plusieurs avertissements.

	2009	2010	2011	2012
119bis				
Immeuble insalubre	0	4	19	13
Propreté de l'espace public	0	6	3	10
Dispositions générales sur les animaux	1	2	1	15
Chiens	1	2	6	7
Enlèvement des immondices	1	5	6	2
Coupe, élagage, émondage des plantations bordant la voie	0	0	0	12
Dégradations de biens publics et privés	1	6	2	3
Tranquillité des habitants	0	4	5	1
Débats de boissons	0	0	0	8
Fumées	0	0	3	4
Utilisation privative de la voie publique	0	2	0	3
Autres	1	1	3	0
Prévention des incendies	1	0	0	2
Plaques portant le nom de rues, le numéro de police	1	0	0	1
Collectes à domicile ou sur la voie publique	0	0	0	2
Commerces de nuit	1	0	1	0
Système d'alarme	0	0	1	1
Manifestations et rassemblements sur la voie publique	1	0	0	0
Objets encombrants sur la voie publique	0	0	0	1
Trottoirs	0	0	0	1
Réunions publiques	0	0	0	1
Enlèvement et transport des cadavres d'animaux	0	0	1	0
Ecoulement d'eau	0	0	0	1
Mauvaises herbes et plantes exotiques invasives	0	0	0	1
Marchés publics et commerces ambulants	1	0	0	0
Urbanisme et aménagement du territoire	0	0	0	1

	2009	2010	2011	2012
Environnement				
Tapage	5	8	6	20
Traitement inapproprié des déchets	0	2	3	4
Cris d'animaux	0	0	2	5
Vidanges – Enlèvement – Transport et déversement de matières	0	1	0	5
Délinquance environnementale	0	1	1	0
Eau de surface	0	0	0	1

Les Règlements Généraux de Police Administratives (RGPA) ont été adoptés entre 2009 et 2011 dans les quatre ville et communes composant la zone de police GERMINALT. L'évolution du nombre de Sanctions Administratives Communales (SAC) rédigées va donc croissant au fur et à mesure de l'adoption des RGPA.

A propos des faits relevant de l'article 119bis de la Nouvelle Loi Communale, ceux qui occupent le haut du tableau concernent principalement la salubrité et la propreté publique, ainsi que les animaux, et plus particulièrement les chiens.

Dans le cadre des faits portant une atteinte à l'environnement, les tapages apparaissent comme étant les plus problématiques. Ceux-ci constituent même la SAC la plus répandue, faits relevant de l'article 119bis y compris.

2.3.2. Données subjectives

Concernant les données subjectives, la seule source utilisée provenant des partenariats non policiers est les **réunions de quartier** qui sont organisées dans les différentes communes constituant la zone de police. Des ces réunions de quartier et des divers courriers ou courriels envoyés par les citoyens, il ressort que les principales préoccupations des citoyens sont (par ordre d'importance) :

- La vitesse excessive ou inadaptée ;
- Le stationnement irrégulier.

Au niveau des partenaires, un sondage a été réalisé auprès des **mandataires politiques** de notre zone de police. Chaque Bourgmestre a reçu un exemplaire du questionnaire dont il s'est chargé de la diffusion et de la récolte au sein de son entité. La méthodologie employée pour chaque entité est expliquée en annexe 3, qui reprend également la synthèse des résultats obtenus pour chaque entité. Le résultat de l'analyse a révélé que les phénomènes les plus problématiques sont :

Entité	GERPINNES	HAM-SUR-HEURE/NALINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	THUIN
Priorités	- atteintes à l'environnement ; - sécurité routière (vitesse et stationnement) ; - vols dans habitations ; - stupéfiants ; - vandalisme.	- sécurité routière (vitesse, GSM et stationnement) ; - atteintes à l'environnement ; - vandalisme ; - vols dans habitations.	- vols dans habitations ; - sécurité routière (vitesse et stationnement) ; - vandalisme ; - atteintes à l'environnement ; - rassemblements de jeunes.	- fêtes / Rassemblement de jeunes / Bagarres ; - vandalisme ; - sécurité dans commerces ; - vitesse - sécurité dans habitations

Les attentes concernant la police sont (pour toutes les entités) :

- Une meilleure présence en rue.

Les attentes des **collaborateurs** ont également été prises en compte par une étude de la motivation réalisée en 2010 dans le cadre du plan d'actions pour la motivation au travail. Cette étude a utilisé trois méthodes de travail différentes pour relever des tendances fiables et pertinentes¹⁴, dont la principale fut un sondage des collaborateurs. Celui-ci a révélé les attentes des collaborateurs en ce qui concerne le fonctionnement interne de la zone. Ces attentes ont ensuite été confrontées à différentes sources dont la médecine du travail, la direction, les représentants des collaborateurs, etc. Elles ont également été passées au crible de 6 questions destinées à vérifier leur pertinence. L'étude datant de 2010, certaines actions ont déjà été réalisées ou initiées. La méthodologie et les actions entreprises sont plus profondément décrites dans le point 2.6.2. Les principales attentes des collaborateurs sont :

- Développer un outil de communication (concernant la politique de la zone);
- Sensibiliser les supérieurs au leadership ;
- Favoriser les rencontres et les échanges ;
- Décrire les tâches de chacun ;
- Favoriser l'implication et la responsabilisation

Enfin, le **Moniteur de Sécurité 2008**, même si les communes de la zone de police ne faisaient pas partie de l'échantillon de population consultée, nous révèle que, pour les zones de police de catégorie 5, deux problématiques touchent chacune plus de 50% des personnes interrogées :

- Vitesse non adaptée au trafic ;
- Cambriolages.

¹⁴ La méthodologie employée est explicitée en annexe 4.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

PARTIE PRENANTE	ATTENTES	OBJECTIFS
Autorités / Direction et financiers		
Plan de Politique du Parquet (cfr annexe 5)	Objectif 1 : - Accélération du traitement des dossiers ; - Détection des situations risquant de dégénérer. Objectif 2 : - Intensifier le passage du labo ; - Travailler sur le recel. Objectif 3 : - Saisie des véhicules étrangers (tourisme de la drogue). Objectif 4 : - Travail sur les comportements dangereux (vitesse et alcool) ; - Placement de radars automatiques ; - Contrôles la nuit et le week-end.	La violence interpersonnelle ; Les vols avec violences sur la voie publique ; Les vols qualifiés dans habitations ; Les stupéfiants ; Le Roulage ; Fraude sociale – logement.
Bourgmestres, échevins et conseillers communaux (cfr annexe 3)	- Davantage de présence policière en rue ; - Davantage de présence policière à pied.	Vols dans les habitations ; Insécurité routière ; Vandalisme ; Atteinte à l'environnement; Rassemblement de jeunes ; Sécurité dans commerce ; Usage et trafic de stupéfiants.
Clients (bénéficiaires de service)		
Réunions de quartier	- Visibilité ; - Contacts avec l'agent de quartier.	Vitesse excessive ou inadaptée Stationnement irrégulier
Partenaires et fournisseurs		
PNS 2012-2015	- Garantir un service minimal équivalent ; - Tendre vers l'Excellence ; - Réaliser un fonctionnement intégré optimal.	Vols à main armée Violence dans l'espace public Stupéfiants Trafic illégal d'armes à feu Terrorisme Violence Intrafamiliale et violence contre les femmes Traite et trafic d'êtres humains Criminalité informatique Fraude Effractions dans les bâtiments
Dirjud (PJF) (cfr annexe 6)	Objectif 1 : - Amélioration de l'image telle que transmise par la direction centrale (DJB). Objectif 2 : - Reprise rapide des faits à caractère organisé. Objectif 3 : - Contribution au plan d'actions ministériel ; - Développement d'une offre de service concernant la classification et la traçabilité des armes ; - Détecter des éventuelles filières de trafic.	Bandes itinérantes Vol à main armée organisé Trafic d'armes
DirCo (DCA) (cfr annexe 7)	- Participation active à la réalisation de la police intégrée notamment par : - la coordination et - l'exécution des programmes et projets. - Appui méthodologique aux polices locales	
Collaborateurs (Voir 2.6.2.)		
Société		
Moniteur de Sécurité 2008	- Sentiment de sécurité ; - Contacts et travail de qualité des services de police.	Vitesse non adaptée au trafic Cambriolages

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPÉRATIONNEL

Effectif minimal (AR / 05/09/01) ¹⁵	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre ¹⁶	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible ¹²	Date de l'enregistrement des données
82	1 CDP/ 5CP/21CM/66CB/8AGP (101)	15/12/2010	1 CDP/ 5CP/21CM/61CB/6AGP (94)	1CDP/5CP/ 20CM/57CB/5AGP (88)	31/08/2013

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre ¹²	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
7	1Niv.A/ 6B/10C/9D (26)	15/12/2010	2Niv. A /4B/8C/12D (26)	2Niv. A /4B/8C/12D (26)	31/08/2013

PROCESSUS DE CALOGISATION

Le cadre organique CALOG est passé de 21 à 26 personnes. L'effectif réel est passé de 13 à 26 personnes, ce qui correspond à 20,52 Equivalent Temps-Plein (ETP¹⁷) (21,8% du cadre opérationnel composé de 94 ETP). Le processus de « calogisation » de la police locale GERMINALT est donc considéré comme terminé. En effet, à la lecture du personnel prévu au cadre organique, on peut constater que la norme minimale de 16% de membres du personnel CALOG, telle que prévue dans la circulaire CP2¹⁸, est largement atteinte.

Selon la circulaire CP2, la zone de police doit compter au minimum 15 ETP dans le cadre administratif et logistique. La norme est dépassée de 5,5 ETP dont 2 ETP subventionnés par la Convention de Sécurité routière (un analyste stratégique de niveau A destiné aux phénomènes de la sécurité routière et une employée de niveau D pour l'encodage des PV de roulage), ainsi que d'un ETP de niveau B subventionné par la Région Wallonne dans le cadre de l'assistance aux victimes.

¹⁵ Arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale et la circulaire ministérielle PLP 10 du 09 octobre 2001 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population

¹⁶ Voir les définitions dans le lexique en annexe 1.

¹⁷ Voir la définition et la méthode de calcul dans le lexique en annexe 1.

¹⁸ Circulaire ministérielle CP 2 du 3 novembre 2004 visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité.

De plus, la police locale Germinalt va plus loin que la norme minimale fixée dans la circulaire CP2 afin de suivre scrupuleusement les directives émanant des Service Public Fédéral Intérieur et Justice¹⁹ concernant l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives pour le personnel opérationnel. Un certain nombre de ces tâches ont été transférées, selon le cas, à du personnel CALOG de la police locale 5338 GERMINALT (1^{er} accueil des différents postes de proximité et de l'hôtel de police, secrétariat du service intervention, suivi des perceptions immédiates et des PV de roulages, élaboration et suivi des statistiques) ou aux administrations communales de la zone de police.

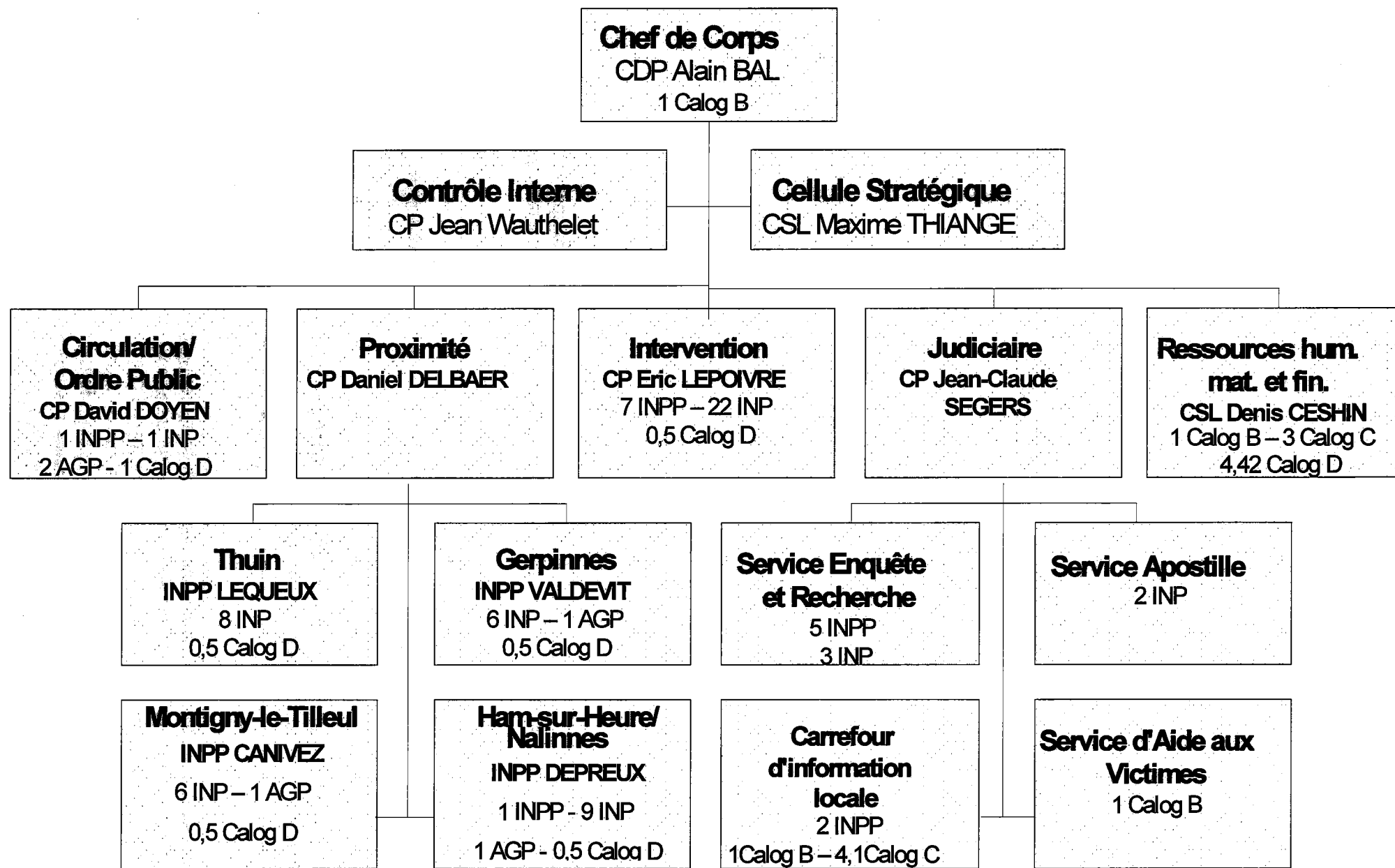
Dans le cadre de la gestion de services d'ordre locaux, le recours à des sociétés privées de gardiennage par les organisateurs d'événements sur suggestion des Bourgmestres a également permis au personnel opérationnel d'être réorienté vers des missions plus utiles sur le plan sécuritaire.

2.5.2. Organigramme

Voir page suivante.

L'organigramme est construit d'après le nombre d'équivalent temps-plein réellement disponible (c'est-à-dire une fois déduites les indisponibilités) au 31/08/2013.

¹⁹ Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale (Moniteur Belge 29/12/06).



2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
31/08/2013	50 336	13	- 4 « Gradés coordinateur » - 29 agents de quartier - 3 agents de police	4	36 ETP

La norme d'un agent de quartier pour 4.000 habitants est largement atteinte puisque près d'un agent pour 1.500 habitants est en fonction au 31/08/2013. La proximité est par ailleurs favorisée, grâce à l'existence d'un poste de police, quatre au total, dans chaque commune de la zone de police, conformément à la circulaire PLP 10²¹ et l'arrêté royal du 17/09/01¹⁵. A noter que les agents de quartier sont encadrés dans leur travail par un inspecteur principal qui fait office de chef de service-coordonateur. Par ailleurs, actuellement, trois agents de police sont également affectés au travail de quartier. Un quatrième agent de police a été engagé à l'orée de sa formation à l'académie et sera donc mis en place dans le poste non pourvu actuellement. En cas de réussite, il sera présent le 1^{er} janvier 2014.

²⁰ Article 2 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

²¹ Circulaire ministérielle PLP 10 concernant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
31/08/2013	4	4	5 jours X 10 hr	4 hr le samedi	2.668 Hr

La norme fixée n'est pas rencontrée. Un accueil zonal est ouvert du lundi au vendredi de 08.00 heures à 19.00 heures, avec une interruption d'une heure, de 12.00 heures à 13.00 heures, et le samedi de 09.00 heures à 13.00 heures. Durant les vacances scolaires, l'accueil zonal est fermé à 17 heures au lieu de 19 heures.

Le non-respect de la norme s'explique par la décision prise, en Collège de police, de réduire les heures d'ouvertures du point d'accueil central en semaine et le samedi, et de supprimer l'accueil du dimanche. Cette décision faisait suite à une évaluation menée en février 2004 et qui démontrait l'insignifiance du nombre de plaintes actées en dehors de ces heures.

De plus, dans un souci de proximité, les trois autres postes de police de la zone, situés à THUIN, GERPINNES et MONTIGNY-LE-TILLEUL, assurent également l'accueil à la population (le chiffre de 2.668 heures ne concerne donc que le poste d'HAM-SUR-HEURE/NALINNES) du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures avec une interruption d'une heure, de 12.00 heures à 13.00 heures. Durant les vacances scolaires, ces postes de police sont fermés après-midi pour permettre aux inspecteurs de quartier, en nombre réduit vu les congés, de pouvoir se rendre sur le terrain.

Tout ceci constitue un investissement total de **9.508 heures d'accueil**, pour l'ensemble de la zone de police.

Cependant, l'hôtel de police dispose d'un interphone directement relié au Centre de Communication (CIC) lors des heures de fermeture. D'une analyse de l'ISLP pour l'année 2012, il ressort que seules cinq plaintes ont été actées par ce biais. Un élargissement des heures de présence physique n'est donc pas pertinent. Ce type de parlophone sera également installé aux trois postes de police de la zone.

Il faut préciser que la fonction « accueil » n'est pas une fonction exclusive. Tous les inspecteurs de quartier effectuent cette mission selon une programmation définie par le coordinateur du poste de police.

²² Article 3 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
31/08/2013	2	24/24	0		35.040 hr

La norme minimale est atteinte avec deux équipes d'intervention 24 heures sur 24. La norme réelle est atteinte et supérieure d'une équipe de 84 heures par semaine. Malgré le rassemblement de l'ensemble du service dans l'hôtel de police. Un officier de police judiciaire est, la plupart du temps, présent dans une des deux équipes. L'effectif actuel pour réaliser le planning de deux équipes en permanence est de 32 policiers.

Indicateur de qualité

Afin d'assurer des délais d'intervention acceptables pour la population, une norme a été fixée en interne. Celle-ci prévoit qu'à partir de la réception de l'information par l'équipe d'intervention, le délai maximal d'intervention doit être de 30 minutes. Si ce délai ne peut être assuré pour l'une ou l'autre raison, il appartient à l'équipe, éventuellement via le centre de communications, de prévenir le requérant de la durée approximative du délai d'intervention. Un calcul réalisé au sein de la zone de police sur base des données de l'année 2012 fournies par le Centre de Communication (CIC) du Hainaut a permis de constater que le **délai moyen** d'intervention était de **23 minutes**.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
31/08/2013	OUI	X		1.520 hr

La zone dispose d'une collaboratrice spécialisée à temps plein (assistante sociale). Celle-ci est contactable et rappelable en permanence, à l'exception de ses indisponibilités (congrés, maladies,

²³ Article 4 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

²⁴ Article 5 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

etc). Elle dispose de tous les moyens matériels nécessaires pour se rendre au plus vite sur le lieu où son intervention est requise, véhicule dédié, GSM, lampe torche, GPS, radio, ...

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
31/08/2013	127	101	1 CP 5 INPP 3 INP		13.680 hr minimum

Actuellement composé de neuf personnes, le service enquête et recherche (SER) est complet par rapport au tableau organique, et dépasse l'effectif prévu dans la norme. De plus, deux personnes sont en permanence contactable-rappelable tous les jours de la semaine et le week-end.

Par ailleurs, n'oublions pas que le travail fourni en matière de recherche locale n'est pas l'apanage du seul SER. Nous pensons notamment au service « apostilles », dont les deux membres actuels ont notamment en charge toutes les apostilles et constats à la prison de JAMIOULX, ce qui représente un travail de presque un équivalent temps plein.

Enfin, plusieurs inspecteurs principaux appartenant à d'autres services participent régulièrement au rôle de contactable-rappelable du SER.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Systeme de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date enregistrement des données	31/08/2013			

²⁵ Article 6 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

²⁶ Article 7 de l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

La norme est respectée et en autarcie. L'Officier de Police Administrative dispose des moyens nécessaires pour assurer sa mission, intervenir rapidement par téléphone ou radio et se rendre sur place immédiatement si nécessaire, véhicule dédié, radio, GSM, matériel de descente, ordinateur portable, etc.

La problématique de l'ordre public est principalement prise en charge par le commissaire de police responsable du service Circulation et Ordre Public²⁰. Elle concerne notamment la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

L'ordre public comprend la gestion de nombreux événements locaux tels que : marches folkloriques, compétitions sportives, festivités diverses, grèves des surveillants de prisons, transferts de détenus, émeutes à la prison. Les opérations de grande envergure, la désignation, la coordination et la gestion « Hycap » et/ou renforts supra locaux sont aussi des domaines exécutés par l'officier du service Circulation et Ordre Public.

CIRCULATION

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Service Circulation (membres fixes)	Capacité Circulation annuelle
			Nombre FTE's ops	
31/08/2013	127	101	1 CP 1 INPP 1 INP 2 AGP 1 Calog D	9.120 hr minimum

Ce service est dirigé par un officier, assisté par un inspecteur principal, un inspecteur, deux agents de police et 1 Calog D. La norme n'est pas respectée puisque celle-ci implique un effectif de huit personnes. Cependant, la circulation constitue une matière transversale puisque qu'elle induit l'implication de chaque policier sur le terrain qui serait à même de constater une infraction. De plus, les actions répressives organisées par le service circulation engagent des membres du personnel de tous les services composant la police locale GERMINALT.

Le fonctionnement du service Circulation est axé sur la problématique de l'insécurité routière et les moyens à mettre en œuvre afin d'en diminuer les risques pour les usagers. Une fonction « conseil » est exercée lors du placement d'une signalisation et/ou en cas d'un aménagement spécifique sur la voie publique.

La prévention est envisagée pour aboutir à une répression orientée et nuancée. La réalisation concrète s'effectue lors des missions de prévention, de sensibilisation et par le développement d'un programme d'éducation à divers niveaux (parents, pouvoirs organisateurs, enfants, pouvoirs locaux).

Le service Circulation participe aux campagnes de sécurité routière de l'Institut Belge de Sécurité Routière (IBSR) et s'inscrit dans des actions supra locales (FIPA) en effectuant des contrôles inopinés. Des contrôles de la vitesse et en matière d'alcoolémie sont exercés sur les axes à risques de délestage en vue d'une diminution des accidents à ces endroits critiques.

²⁷ Article 2 de l'Arrêté Royal du 16 octobre 2009 modifiant l'Arrête Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.

Une piste de circulation routière a été mise en action afin d'éduquer les jeunes usagers de la route. L'objectif final vise à tendre vers une sensible diminution des accidents avec lésions corporelles par ces diverses actions : « Agir, pour réduire les mauvaises habitudes ».

Ainsi, le triptyque de vitesse a été mis en place afin de sensibiliser de manière durable les automobilistes. Celui-ci consiste, dès qu'une situation problématique est portée à la connaissance du service circulation par un collaborateur, un partenaire, un citoyen, un bourgmestre, etc, à réaliser une analyse de trafic afin d'objectiver la situation. Si celle-ci a révélé une situation problématique (5 % des conducteurs en infraction, au-dessus du seuil de tolérance imposée par le Parquet de Charleroi), des actions préventives sont menées, suivies par un volet répressif et une nouvelle analyse de la situation.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Carrefour d'Information Local (CIL)

Il est composé d'un officier, de deux membres opérationnels et de cinq membres du cadre administratif et logistique. Deux subdivisions existent, l'une orientée vers la gestion fonctionnelle (vérification de qualité des données judiciaires et codage) et l'autre organisée en bureau judiciaire (gestion du courrier judiciaire, classement judiciaire, information générale).

La Gestion fonctionnelle

Les gestionnaires fonctionnels composés d'un inspecteur principal, d'un Calog B et d'un Calog C ont comme tâches :

- Réception et transmission des informations opérationnelles en matière de police administrative ou judiciaire. Certaines sont traitées sur le champ (avis urgents destinés au personnel), d'autres sont dirigées vers le(s) service(s) compétent(s) ;
- Contrôle de la qualité des données et transmission à la Banque de données Nationale Générale (BNG) ;
- Recherches : dans les diverses bases de données exploitables avec appui pour les enquêtes en cours ;
- Liaison avec :
 - le CIA, organe fédéral analogue (Carrefour d'Information Arrondissement) ;
 - le Parquet ;
 - le Centre de communication ASTRID – CIC Hainaut
- Gestion d'événements liés à la prison de JAMIOULX (détenus non rentrés de congé pénitentiaire, etc) ;

Le Bureau Judiciaire

Il est composé d'un inspecteur principal, de trois Calog C. Ils s'occupent de :

- Gestion du courrier judiciaire (PV initiaux / subséquents, apostilles des Parquets, EPO, PVS, RIR, DOS, plis d'huissiers, pièces à conviction, etc.). Ses membres encodent toutes les pièces entrantes, les distribuent auprès des services concernés, vérifient les délais d'exécution, retournent les pièces à l'autorité d'origine après vérifications ;
- Législation sur les armes (enquêtes de personnalité, vérification de la conformité avec les normes prescrites), gestion des armes et munitions abandonnées volontairement ou saisies, Contrôle du respect de la législation.

Au-delà de la gestion traditionnelle d'un bureau judiciaire, le CIL se veut être un axe entre les différentes directions. Il supervise les actions individuelles ou communes des services et recadre celles-ci au besoin.

Il informe le Chef de Corps en permanence.

Il informe également quotidiennement chaque bourgmestre de la zone de police, en version résumée et dépersonnalisée, des plaintes et des interventions survenues sur leur territoire respectif.

Il est un soutien permanent de tous les acteurs de la police locale 5338 GERMINALT.

Matières particulières :

- Gestion technique de l'informatique et de ses applications ;
- Réseau de communication ASTRID (radios et informatique)

Service apostilles

Composé de deux inspecteurs de police, la mission essentielle du pool est de procéder à l'exécution d'un maximum d'apostilles en vue de permettre aux services de la proximité de se consacrer au maximum à leurs missions de contact et d'écoute du citoyen. Ils ont aussi en charge l'exécution des apostilles liées à la prison de JAMIOULX et des constats au sein de cet établissement.

Méthodes pour y parvenir :

- Exécution, dans un premier temps, des apostilles dites de roulage à l'exception de celles concernant le permis de conduire ;
- Exécution des apostilles EPO (enquêtes policières d'office), plus particulièrement celles nécessitant plusieurs auditions dans des secteurs différents ;
- Exécution de certaines apostilles urgentes ;
- Exécution des dossiers nécessitant l'audition de personnes détenues à la prison de JAMIOULX ou de membres du personnel de l'établissement ;
- Prise en charge des matières stupéfiantes trouvées à la prison de JAMIOULX et rédaction des PV et devoirs idoines ;
- Missions de transferts d'objets saisis vers le Parquet vers le laboratoire de relevés ADN sis à Gosselies ;
- Dépôt des pièces à conviction en matière de stupéfiants au greffe.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Missions et tâches à caractère fédéral	Contribution de la police locale GERMINALT
Directive du Ministre de la Justice MFO-1 du 13/12/2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles.	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à un accord avec la police locale de CHARLEROI et l'approbation du Service Administratif et Technique (SAT SPFI), les transferts quotidiens de détenus vers le palais de justice sont effectués par la police locale de CHARLEROI. Seuls les transferts humanitaires urgents ou les transferts humanitaires sur la zone de police sont pris en charge par la police locale GERMINALT (hôpitaux). - Existence d'un protocole d'accord de répartition des moyens à engager en cas de grève des gardiens de prison.
Directive ministérielle MFO-2 relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative (13/04/2012).	<p>Octroi de renforts à d'autres zones de police, pour des missions de police administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> - norme min (AR05/09/2001) : 82 - seuil de recevabilité (12%) : 10 - Hycap dans l'arrondissement (4%) : 3 - Hycap hors arrondissement (7%) : 6 - niveau de disponibilité : 1 chef de section + 5 membres de section - Ligne de prestation : 2.244 heures.
Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur (MFO-3) du 14 juin 2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de directives relatives à l'exécution correcte de la mission d'information policière dans le chef de chaque policier. - Contrôle et validation des données par les gestionnaires fonctionnels. - Participation mensuelle à la concertation de recherche arrondissementale (CRA). - Participation à différentes plateformes judiciaires thématiques.
Directive ministérielle MFO-4 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.	<ul style="list-style-type: none"> - Prêter main forte aux agents assermentés du Service Public Fédéral Intérieur – Sécurité Privée. - Enquêtes de moralité : mission assez régulièrement exercées. - Rapport d'information administratif : à ce jour, jamais rédigé. Un rappel de cette disposition sera effectué auprès du personnel. - Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeurs : mission régulière du service intervention en partenariat avec la police fédérale.
Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire.	<p>Protocole d'accord arrondissemental d'accord en matière d'homicides : enquête reprise par la police fédérale lorsque les auteurs sont inconnus.</p> <p>Moniteur de la CRA</p>
Directive ministérielle MFO-5 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.	<p>Collecte d'information – collaboration lors d'actions judiciaires.</p>
Directive commune et contraignante des ministres de la Justice et de l'Intérieur MFO-6 relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information d'arrondissement (CIA).	<p>Création d'un « pont » qui permet au CIA de consulter directement les interventions encodées dans l'ISLP. Aucun membre de la police locale 5338 GERMINALT n'est détaché vers ce service, car il y a déjà une personne détachée au Centre d'Information et de Communication du HAINAUT.</p>

Circulaires des Procureurs Généraux (COL).	Ces circulaires sont directement intégrées et mises en application au sein de la zone de police.
FIPA (Full Integrated Police Action).	Participation à chaque FIPA de l'arrondissement judiciaire. A noter que la police locale GERMINALT a déjà participé à des FIPA dépendant de l'arrondissement judiciaire de Dinant, en appui de la police locale FLOWAL (zone limitrophe) et de Peruwelz (contrôle des drogues au volant)
Centre d'information et de communication du HAINAUT (CIC).	Un commissaire et un inspecteur étaient détachés au CIC Hainaut. Depuis deux ans le CP a fait mobilité vers la WPR Hainaut.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Depuis sa création, la zone de police GERMINALT a toujours visé une approche policière intégrale et intégrée de la sécurité, en tenant compte, notamment dans ses plans d'actions et les plans zonaux de sécurité qu'elle a déjà connus, des priorités définies au niveau de la police fédérale.

Certaines de ces priorités se sont retrouvées telles quelles dans le Plan Zonal de Sécurité 2009-2013 comme des priorités locales, par exemple les stupéfiants. Il en est de même dans le présent Plan Zonal de Sécurité.

D'année en année, en fonction de ses moyens humains et matériels, la police locale a emprunté le chemin de l'Excellence dans sa fonction en combinant les trois notions de base :

- **la fonction de police orientée vers la communauté** : la police GERMINALT tente d'être au plus près de ses citoyens et de leurs préoccupations, en témoigne le nombre d'agents de quartier par habitants. De nombreuses initiatives vont en ce sens, dont notamment la participation aux deux Réseaux d'Information de Quartier (RIQ) devenus des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), la mise en place du triptyque de la vitesse, le développement de la piste de circulation, la participation des inspecteurs de quartiers aux réunions de quartiers organisées par l'autorité administrative, etc. Cette proximité engrange une multitude d'informations, qui constituent la deuxième notion ;
- **la fonction policière guidée par l'information** : l'information constitue la matière première du travail de la police et la police GERMINALT s'inscrit en ce sens via la sensibilisation de son personnel à la rédaction des Rapports d'Informations (RIR), l'engagement d'un analyste stratégique (pour le traitement et l'analyse de l'information), la création de fiches d'informations pour le suivi des problématiques de quartiers, etc. Ces deux premières notions sont coordonnées sous le principe de la troisième notion ;
- **la gestion optimale** : la police locale GERMINALT sait faire face à ses responsabilités et effectuer les choix nécessaires à son bon fonctionnement en fonction des ressources disponibles. Ainsi, les décisions prises visent à augmenter la présence policière sur le terrain en le déchargeant humainement ou technologiquement de certaines tâches : engagement de Calog pour le premier accueil, acquisition d'un système d'archivage électronique, etc.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

L'article 90 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, stipule que :

« Le conseil communal ou le conseil de police peut arrêter un règlement relatif à la perception d'une rétribution pour des missions de police administrative de la police locale. Le Roi règle, par arrêté délibéré en conseil des Ministres, les conditions de cette perception et de ses modalités ».

Un tel règlement n'a pas encore été pris par le conseil de police de la police locale GERMINALT en raison de l'absence d'arrêté royal d'exécution de l'article 90 susmentionné.

La Collège de police est en attente de l'arrêté royal en vue d'élaborer un règlement par le conseil de police. En effet, sur base du principe de l'autonomie communale, chaque collège communal peut autoriser ou refuser l'organisation de festivités folkloriques, culturelles, sportives sur son territoire. Cela implique indéniablement l'engagement d'effectif de police pour la sécurisation de ces activités ludiques. Comme le nombre de festivités varient de commune à une autre, il a été décidé en 2012 et 2013, que l'encadrement policier des festivités autorisées par un collège communal serait supporté par la commune sur lequel se déroule l'activité en dotation complémentaire sur base de l'article 36 4° de la loi sur la police intégrée structurée à deux niveaux.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Telle qu'elle le proclame dans sa Mission, la police locale GERMINALT privilégie la responsabilité et l'implication de tous ses collaborateurs. Cette ambition ne peut être atteinte qu'en développant une véritable politique du personnel. En effet, l'évolution vers davantage de performance ou d'excellence ne peut faire l'impasse sur une attention particulière portée sur les collaborateurs.

Cette politique du personnel ne doit négliger aucun aspect. Avec les moyens qui sont les siens, la police locale GERMINALT ne peut qu'avancer à petits pas, mais les idées ne manquent pas, même si du chemin reste à parcourir dans ce domaine.

Aussi, une politique participative et de concertation du personnel est d'application via, notamment, la mise en place de groupes de travail (détermination des valeurs-missions, motivation, site internet, documents ISLP, etc).

Besoins et attentes des collaborateurs

Vu sa taille à dimension humaine, il est a priori relativement facile pour le « management » de la police locale GERMINALT de connaître tous les collaborateurs de la zone de police, et partant leurs besoins et attentes. Ces besoins et attentes des collaborateurs sont également connus grâce :

- à des échanges directs entre les collaborateurs, leur chef de service et le Chef de Corps ;
- à des réunions régulières au sein de chaque service ;
- aux journées des cadres (mensuelles), auxquelles participent tous les inspecteurs principaux et les officiers ;
- à des journées thématiques (trois identiques par période) auxquelles participent tous les inspecteurs ;
- à des journées thématiques (une par semestre) auxquelles participent tous les Calog ;
- à la procédure d'évaluation et aux entretiens qui en découlent ;
- aux contacts avec les organisations syndicales (notamment lors du comité de concertation de base) ;
- le sondage des collaborateurs réalisé dans le cadre du plan d'action « motivation et lutte contre l'absentéisme » (ci-après, dans le point « motivation et absentéisme »).

Politique du personnel

Plusieurs points d'amélioration ont été mis en évidence dans le plan précédent. Tout d'abord, au niveau de la motivation du personnel et de l'absentéisme lié, plus élevé que la moyenne nationale. A ce propos, un groupe de travail a été constitué et un sondage des besoins et attentes des collaborateurs fut également réalisé. Les résultats de cette étude sont développés ci-après, dans le point « motivation et absentéisme ». De plus, la zone de police maintient également sa politique de remplacement systématique des collaborateurs en congé de maladie avant leur départ en pension. Lorsque la zone de police a l'assurance que le membre du personnel ne reviendra pas au travail, elle ouvre déjà l'emploi en surnombre, afin de préserver un effectif le plus disponible possible.

Lors du précédent Plan Zonal de Sécurité, la problématique de l'accueil des aspirants-inspecteurs avait été relevée. Celui-ci souffrait en effet d'un encadrement insuffisant. Une prise de conscience à cet égard a eu lieu récemment dans la zone de police et certaines décisions visant un meilleur encadrement des stagiaires ont été prises.

Un programme détaillé de stage a été établi comprenant les notions et matières à intégrer par le stagiaire. Une coordination a été mise en place entre les différents mentors afin d'échanger les points de vue et de réaliser en commun l'évaluation du stage. Des contacts entre les mentors et l'académie de police sont également prévus.

Dans le même ordre d'idée, une prise de conscience a été opérée sur l'importance de l'accueil qu'il convient de consacrer aux nouveaux membres. Le service des ressources humaines pilote le programme d'accueil et informe l'ensemble des services concernés par l'arrivée des nouveaux membres et des mesures à prendre afin que tous les besoins matériel et administratif des nouveaux membres soient rencontrés. Avant que ce dernier n'intègre son service, une formation d'environ une semaine lui est dispensée afin de parcourir l'ensemble des thématiques liées à la police locale GERMINALT.

Enfin, chaque fonction, à la police locale GERMINALT, fait l'objet d'une description de fonction, qui sert notamment pour l'évaluation et la mobilité.

Développement des compétences

La police locale GERMINALT a une politique volontariste en matière de formation, et le membre du personnel qui le souhaite peut facilement suivre diverses formations, pour autant que celles-ci aient une utilité et apportent une plus-value dans le cadre de ses fonctions actuelles ou futures.

Ces formations peuvent avoir lieu dans des institutions policières (Académies de police, Ecole Nationale pour Officiers, Centre d'Etudes de la Police, etc.) ou autres (FOREM, UVCW, etc.).

En interne, des formations, appelées journées thématiques pour le personnel de cadre de base, et journée des cadres pour le cadre moyen et les officiers, sont organisées régulièrement. Ces formations sont parfois dispensées par des personnes externes à la zone de police, en fonction du sujet abordé. Les compétences internes sont également utilisées, notamment les moniteurs en maîtrise de la violence avec ou sans arme.

La direction des Ressources Humaines envoie par ailleurs, deux fois par an, une demande aux membres du personnel, afin qu'ils fassent connaître leurs besoins sensu lato en formation.

Respect et valorisation du personnel

Le **Respect** constitue une des valeurs de la police locale GERMINALT, et ce terme doit être compris dans son acception la plus large : respect des valeurs démocratiques, respect des droits de l'Homme, mais aussi respect entre collègues, quels que soient le grade et la fonction, et surtout respect du citoyen.

Cette notion, à laquelle peut être adjointe l'**Intégrité**, constituant une autre de nos valeurs, n'a pas fait assez l'objet, en interne, de discussions avec les membres du personnel. Le code de déontologie constitue à ce titre un formidable outil à exploiter. Faute de temps en capacité, la police locale 5338 GERMINALT a fait face à d'autres priorités.

Le plan précédent faisait état de la publication prochaine d'un Règlement d'Ordre Intérieur et de la promotion de notre Mission, de notre Vision et de nos Valeurs. Malheureusement, les missions de plus en plus nombreuses et le départ de personnes clés en la matière ont démunis la zone du temps nécessaire à ces réalisations, qui seront concrétisées dans le cadre du présent plan.

Rien n'indique que notre personnel n'ait pas un comportement intègre, bien au contraire, au vu du faible nombre de plaintes reçues des citoyens ou d'institutions, qui font l'objet d'un suivi minutieux par le commissaire en charge du contrôle interne.

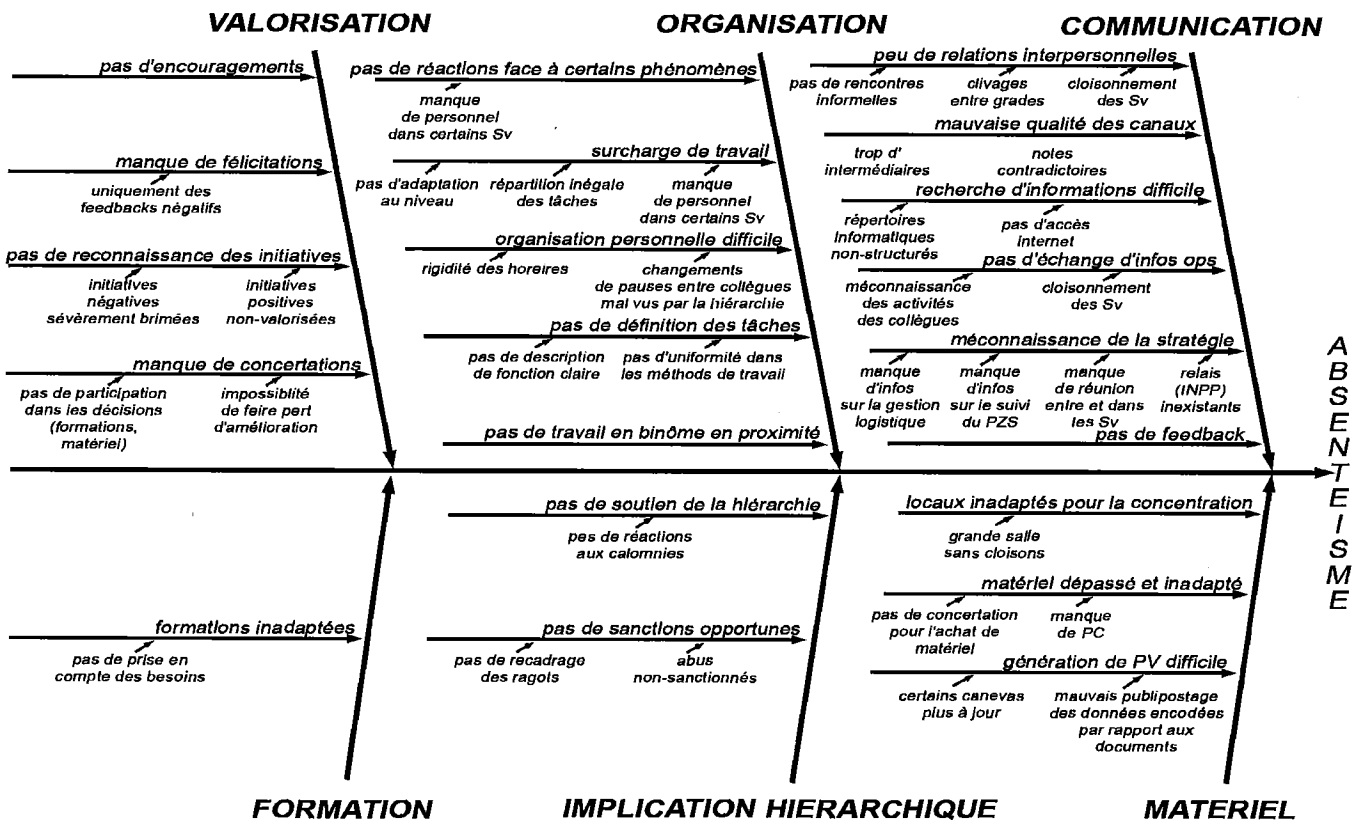
Par ailleurs, régulièrement, des notes de félicitations sont adressées aux membres du personnel qui ont fait preuve d'un comportement exemplaire. Ces notes de félicitations sont mises à l'ordre du jour du Collège, voire du Conseil de police. Elles ne sont donc pas versées simplement dans le dossier personnel des intéressés.

Motivation et absentéisme

Une attention particulière a été portée à la motivation et l'absentéisme du personnel. En effet, ce point constituait une des priorités interne de la zone. Un groupe de travail réunissant plusieurs membres du personnel de différents services et en présence du médecin du travail a été constitué. Celui-ci était chargé de définir les absences à prendre en considération, de constituer des statistiques d'absences et un comparatif par rapport aux moyennes nationales et locales. Chaque chef de service a été sensibilisé à cette problématique en les invitant à contacter son personnel. Une attention est également portée sur le bien-être et les conditions de travail des membres du personnel.

Ainsi, une enquête de satisfaction et l'analyse de ses résultats a été réalisée en 2010 au sein du personnel sur base de questionnaires²⁸. Les résultats de l'analyse, basée sur 68 questionnaires reçus, sont résumés dans le graphique sis page suivante.

²⁸ La méthodologie employée, un exemple du questionnaire utilisé et les résultats obtenus sont placés en annexe 4.



Six recommandations principales ont pu être dégagées :

- Développer un outil de communication (concernant la politique de la zone);
- Sensibiliser les supérieurs au leadership ;
- Favoriser les rencontres et les échanges ;
- Décrire les tâches de chacun ;
- Favoriser l'implication et la responsabilisation

Concernant la communication, celle-ci faisait également l'objet d'une priorité interne du précédent Plan Zonal. Le temps que les mesures envisagées soient mises en place et le sondage réalisé courant 2010, il n'est pas étonnant de retrouver ce point dans les recommandations. De nombreuses initiatives ont été mises en place dans ce domaine (cfr point 3.1.2). Cependant des efforts pourraient encore être consentis en matière d'information et d'implication du personnel.

Plusieurs autres recommandations faites dans le rapport sont réalisées de manière continue, notamment l'organisation d'événements extra-professionnels (vœux, bal, barbecue, concours de belote, ...) via l'amicale de la zone, la description de fonction, les notes de félicitations (mises à l'ordre du jour du conseil de police), la politique de formation volontariste, la mise en place de groupes de travail, etc.

Dans les améliorations en cours et à venir qui rejoignent les attentes et besoin des collaborateurs, nous pouvons citer en autres, la mise à jour des canevas existant dans l'ISLP (sous l'égide d'un groupe de travail, l'évaluation de la charge psychosociale de la zone (fin 2013), etc.

Ainsi, une diminution du taux d'absentéisme moyen a pu être observée pour atteindre les moyennes régionales, cependant l'absentéisme au sein de notre police locale reste légèrement supérieur à la moyenne nationale. Bien que les missions exercées par la police constituent un risque physique et psychique plus élevé que la normale, certains efforts pourraient être encore réalisés pour faire baisser la moyenne de la zone au niveau de la moyenne nationale.

MANAGEMENT DES MOYENS

Gestion logistique

Le déménagement vers le nouvel hôtel de police à Ham-Sur-Heure, au début de l'année 2009, a fortement mobilisé les ressources du service logistique.

De mars 2009 à juillet 2013, l'exemption de longue durée suivie de la mise à la pension d'un consultant au sein du service logistique a engendré une perte de capacité importante, limitant le développement de projets dans ce domaine.

Gestion financière

Au niveau stratégique, à l'exception de la gestion annuelle du subside de la convention routière, aucune réflexion n'a encore été amorcée en matière de couplage de la gestion financière au cycle de politique policière au niveau stratégique. L'absence de loi sur le financement des services de police en est aussi la cause.

La gestion financière quotidienne est assurée par le comptable spécial, assisté d'un comptable, avec l'aide des services de la police fédérale (CGL – SSGPI) et sous la surveillance de la tutelle provinciale.

Il n'existe pas de plan financier pluriannuel, à l'exception de projections budgétaires relatives à l'évolution, dans les deux ans à venir, de la masse salariale, de la zone de police qui sont réalisées annuellement, en tenant compte, entre autres, des avancements barémiques et des sauts d'échelles de traitements annoncés.

Les incertitudes liées au dossier « COPERNIC » nous impose actuellement par mesure de prudence de limiter ou retarder les investissements au sein de la zone de police.

Connaissances et technologie

Le maintien et l'acquisition des connaissances en matière logistique sont assurées par la participation à divers salons professionnels, les contacts avec les fournisseurs et la formation du personnel concerné.

La technologie est gérée par le gestionnaire technique de la zone de police et par l'officier responsable du Carrefour d'Information Local, qui participent à diverses plates-formes permettant l'échange de bonnes pratiques et l'acquisition de nouvelles compétences : plate-forme ASTRID, plate-forme des gestionnaires fonctionnels et techniques. L'installation et la mise à disposition de MDT (Mobil Data Terminal) au sein de plusieurs services permet l'accès aux bases de données policières depuis le terrain.

Il entre dans les intentions de la police locale 5338 GERMINALT de s'orienter vers la technologie de l'ISLP mobile. Une note intéressante nous est parvenue par la commission de la police locale sur la création d'un réseau qui nous permettra d'utiliser l'ISLP mobile.

Disposer, à l'instar de la police locale d'ANVERS, de l'ISLP mobile sera bénéfique pour la capacité policière et le service au citoyen. A titre d'exemple, le policier en intervention pourra acter

directement la déclaration du plaignant ou d'une victime sur place et l'envoyer directement par mail à la personne entendue, voire son assurance. Cela rencontrera un objectif de qualité et de rapidité des devoirs judiciaires, d'économie en papier, timbres et enveloppes et favorisera l'environnement par une mesure durable de dématérialisation des documents judiciaires. Nous espérons vivement que le gouvernement fédéral sorte la loi sur les signatures électroniques en matière judiciaire.

Matériel et services

L'appui logistique a été renforcé par une remise à jour de diverses banques de données internes et par l'utilisation de programmes informatiques de gestion, dérivés du programme ACCESS, la gestion de la flotte de véhicules, les fournitures telles que le papier, font l'objet d'un suivi informatisé. Prochainement le module logistique du programme Galop sera utilisé pour la gestion du matériel.

La police locale s'est récemment dotée d'un cléfrier électronique permettant une centralisation des clés nécessaires au fonctionnement des services de police. Ce cléfrier électronique est paramétré de telle façon qu'il permet de limiter l'accès aux clés en fonction du service ou en fonction du membre du personnel. Des casiers électroniques pour le rangement et la centralisation des radios de service ont aussi été acquis pour permettre une centralisation des radios, une identification et un suivi des emprunts de ces radios.

De plus en plus, le service des ressources matérielles tente d'instaurer un modèle de gestion prévisionnelle, principalement au niveau des stocks et de l'achat des consommables, afin notamment de pouvoir procéder à des commandes de matériel en plus grosse quantité, ce qui permet des économies de temps et d'argent. Un programme informatique de suivi des commandes a ainsi été implanté.

Enfin, le recours régulier aux marchés publics de la police fédérale et la centrale d'achats FORCMS pour les achats de matériel, de véhicules et autres, permet de sérieuses économies de temps et d'argent.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Aucune réflexion en matière de processus n'a été entamée au sein de la police locale GERMINALT. Le Chef de Corps et un de ses collaborateurs ont participé à une formation en 2008 en la matière.

Un certain nombre de procédures sont par contre établies assurant la pérennité du travail.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

OBJET	PARTENAIRES	DATE
Protocole tacite en matière de collaboration interzonale en vertu de la PLP 27 (« solidarité spontanée »).	Directeur Coordonnateur, autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	Depuis 2002
Protocole d'adhésion à la Direction de l'infrastructure et de l'équipement.	Direction de l'infrastructure et de l'équipement.	2002
Convention de mise à disposition des amis de la police locale de CHARLEROI.	Police locale de CHARLEROI.	2002
Officier de liaison de la police fédérale.	Directeur Judiciaire, Carrefour d'Information Arrondissement de CHARLEROI.	2002
Convention de mise à disposition des chambres de sûreté de la police locale de CHÂTELET/AISEAU-PRESLES/FARCIENNES.	Police Locale CHÂTELET/AISEAU-PRESLES/FARCIENNES.	06/2002
Protocole presse.	Direction de coordination et d'appui déconcentrée de CHARLEROI.	2004
Protocole TEC : Sécurité des personnes et organisation de la collaboration et de l'échange mutuel d'information, en fonction des compétences territoriales respectives.	Direction de coordination et d'appui déconcentrée de CHARLEROI de la Police Fédérale et les TEC CHARLEROI.	24/05/2004
Protocole de coopération permettant la connexion IPOG/PIPOG au profit du Carrefour d'Information d'Arrondissement	Direction de coordination et d'appui déconcentré de CHARLEROI, Carrefour d'Information d'Arrondissement de CHARLEROI, Direction de la télématique.	09/06/2004
Protocole d'accord « CESAC » : cellule d'enquête spéciale de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI (« plan catastrophe judiciaire »).	Procureur du Roi, Directeur Judiciaire, Directeur Coordonnateur, autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	25/10/2004
Convention relative à la prison de JAMIOULX : grève, mutinerie, menace extérieure, incendie, procédure d'avis des détenus non rentrés de congé pénitentiaire ou évadés.	Etablissement pénitentiaire de JAMIOULX, Direction de coordination et d'appui déconcentrée de CHARLEROI, autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	30/05/2005
Protocole d'appui logistique.	Direction de l'infrastructure et de l'équipement, Directeur coordonnateur.	2004/2005
Accord de coopération relatif à l'organisation de l'alerte de police.	Autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI, Centre d'Information et de Communication du HAINAUT, Direction des opérations de police administrative, WPR/Hainaut, Police des Chemins de fer (SPC) de CHARLEROI, Police Aéronautique (LPAG) de CHARLEROI-GOSSELIES, CCPD TOURNAI, Direction de coordination et d'appui de CHARLEROI.	2005

Protocole relatif à l'appui mutuel dans le cadre du partage des ressources.	Directeur Coordonnateur, autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	25/02/2005 (en cours d'actualisation).
Protocole local du Carrefour d'Information d'Arrondissement : MFO-3 et MFO-6.	Procureur du Roi, Directeur Judiciaire, Directeur Coordonnateur.	01/03/2005 (en cours d'actualisation).
Convention du Centre d'Information et de Communication du HAINAUT.	Centre d'Information et de Communication du HAINAUT, autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	09/2006
Mise à disposition permanente de renforts par la police fédérale : patrouilles Charles Quint (CIK) et patrouilles cavalerie.	Direction de coordination et d'appui déconcentrée de CHARLEROI, Direction Générale de la police Administrative.	2006
Protocole de coopération concernant l'assistance policière aux victimes.	Police locale de LERMES, Police locale de BOTHA.	01/09/2007 (en suspens actuellement)
Groupe de travail PZS (appui à l'élaboration des PZS).	Direction de coordination et d'appui déconcentrée de CHARLEROI (officier appui à la politique), autres zones de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI.	Depuis 2008
Accord tacite d'appui en matière de sécurité routière (opérations conjointes).	Polices locales FLOWAL, TRIEUX, CHATELET, BRUNEAU, CHARLEROI.	09/2008
Réunion mensuelle Directeur Coordonnateur/Chefs de Corps.	- Directeur Coordonnateur de CHARLEROI ; - Chefs de Corps de l'Arrondissement de CHARLEROI.	- Echanges d'informations ; - Résolution de problèmes policiers.
Echange d'informations concernant les résultats de l'intervention du laboratoire de la PJF et des éventuelles implications sur l'enquête.	- Laboratoire de la PJF Charleroi	09/2013
Protocole de coopération concernant l'assistance mutuelle du personnel de garde des SER	Police locale Botha Police locale Germinalt Police locale Lermes	10/2011

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

OBJET	PARTENAIRES	CONTRIBUTION CONCRETE DE LA POLICE LOCALE
Convention pour le soutien et le suivi psychologique des membres du personnel.	API Province de Hainaut (service d'Appui Psychologique aux Intervenants).	- Entretiens individuels ou collectifs posttraumatiques ; - Formations spécifiques : gestion du stress, ...
Mise à disposition d'un membre du personnel administratif communal.	Commune de MONTIGNY-LE-TILLEUL.	- Effectuer une partie de l'administration du poste de police de MONTIGNY-LE-TILLEUL ; - Assurer le premier accueil ; - Gestion administrative des

		armes.
Collaboration avec la Région Wallonne.	Police de l'Environnement.	Echange d'informations, enquêtes et opérations.
Participation sporadique à la cellule sociale.	Inspection sociale, l'ONEM, les douanes et accises, l'AFSCA, la BAF (Belgian Antipiracy Foundation), l'Auditeur du travail.	Echange d'informations, enquêtes et opérations conjointes.
Réseaux d'Information de Quartier (RIQ) ou Partenariat locale de prévention (PLP)	<ul style="list-style-type: none"> - RIQ Tienne du Fire à HAM-SUR-HEURE ; - RIQ du Louvroy à NALINNES ; - Deux autres nouveaux RIQ sont en cours de création ; - La commune d'HAM-SUR-HEURE/NALINNES. 	Participation à des réunions, échange d'informations.
Relais de quartiers (Toudi su'l voye).	<ul style="list-style-type: none"> - Présents dans deux communes : - Ville de Thuin ; - Commune de Montigny-le-Tilleul. 	Participation aux réunions de quartiers, contacts réguliers, échanges d'informations.
Formation MEGA.	Ecoles primaires (5e et 6e année).	Formation sur les dangers des stupéfiants. Assuétudes.
Commission de Sécurité à Thuin.	Bourgmestre de Thuin, CPAS, AMO de Thuin, mandataires politiques.	Echange d'informations et résolution de problèmes lors de réunions mensuelles.
Plate-forme sociale à Ham-Sur-Heure/Nalines.	CPAS d'Ham-Sur-Heure/Nalines.	Echange d'informations et résolution de problèmes lors de réunions.
Plate-forme sociale à Gerpennes.	CPAS de Gerpennes.	Echange d'informations et résolution de problèmes lors de réunions.
Réunions de quartier à Thuin, Gerpennes, Montigny-le-Tilleul.	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Thuin ; - Commune de Gerpennes ; - Commune de Montigny-le-Tilleul ; - Citoyen ; - Inspecteurs de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Détection des problèmes, expression des attentes et besoins du citoyen par le citoyen. - Echange d'informations et suivi.
Cellule de Sécurité Routière provinciale.	<ul style="list-style-type: none"> - SPW Mobilité ; - Communes de la zone de police. 	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations ; - Prise de décision en matière d'aménagement de l'infrastructure routière.
Plate-forme judiciaire spécifique : stupéfiants, criminalité organisée	<ul style="list-style-type: none"> - Procureur du Roi et Magistrat de confiance ; - Autres polices locales de l'Arrondissement de Charleroi; - Police judiciaire fédérale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directives du Parquet ; - Echange d'informations, - Actions concertées ou conjointes.
Plate-forme roulage.	<ul style="list-style-type: none"> - Procureur du Roi et Magistrat responsable du 	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations ; - Directives Parquet ;

	Parquet Police ; - Autres polices locales de l'arrondissement judiciaire de Charleroi; - Police fédérale.	- Actions planifiées (FIPA) ; - Actions zonales.
Concertation mensuelle de recherche arrondissementale.	Procureur du Roi, Magistrat de confiance, Doyen des juges d'instruction, Chefs de Corps des Polices locales de l'Arrondissement Judiciaire de Charleroi, Directeur Judiciaire de Charleroi, Directeur coordonnateur de Charleroi, Police de Chemins de fer de Charleroi, Police de la Route de Charleroi.	- Echange d'informations ; - Directives Parquet ; - Résolution de problèmes.
Convention en situation de grève du personnel pénitentiaire de Jamioux	DCA Charleroi ; Bourgmestre d'Ham-Sur-Heure/Nalinnes ; Direction de la prison de Jamioux ; Police locale 5338 Germinalt.	- 29 juillet 2011 - Répartition des tâches et échange d'informations

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Le tableau ci-après constitue une photographie de l'affectation des capacités en personnel pendant l'année 2012. Les données sont issues du logiciel GALOP, qui reprend l'ensemble des données liées au personnel, ainsi que ses prestations.

Nous avons opté pour ce type de tableau et de données, car il reflète la réalité plutôt qu'estimer l'inestimable capacité des années à venir, dépendante tellement de facteurs humains (mobilité, accidents de travail, exemptions pour raisons médicales, ...), événementiels et politiques. Ainsi, à titre d'exemple, il est difficile d'évaluer les capacités qui seront disponibles grâce aux futures conventions de sécurité routière ou nécessaires en raison de l'organisation d'activités culturelles, sociales, folkloriques ou sportives sur la zone de police.

		Heures	% de la capacité disponible	Normes
Capacité Totale Disponible (CTD)	Capacité Totale Disponible (CTD)	220.388:45	100,00%	
Capacité Indisponible (CI)	Congés	32.884:48	62,44%	
	Maladie, Indisponibilités	19.779:17	37,56%	
	Sous Total capacité indisponible	52.663:65	23,99%	0,70%
Servitudes				
Contribution fédérale	Missions fédérales			
	Ligne de crédit MFO 2 bis	122:40	0,07%	
	Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	1.773:20	1,06%	
	MFO1 (Transfert+SO grève)	367:50	0,22%	
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)			
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur			
	Sous total contribution fédérale	2.263:50	1,35%	
Déploiement local	Travail de quartier	25.704:16	15,33%	19.000h
	Accueil	13.705:20	8,17%	4.380h
	Intervention	42.213:08	25,17%	26.208h
	Recherche et enquête locales	11.430:47	6,82%	10.640h
	Assistance aux victimes	883:06	0,53%	1.520h
	Circulation et contrôle de la circulation	10.135:55	6,04%	12.160h
	Maintien de l'ordre	16.839:51	10,04%	
	Autres fonctions de base du service de police	2.224:17	1,33%	
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité & qualité de vie)	5.901:27	3,52%	
	Sous total déploiement local	109.033:07	49,93%	
Stratégie et politique	Managériale	11.577:02	7,07%	
Management des collaborateurs	Tâches/missions liées à la gestion	3.306:21	1,97%	
	Formation/Training/Développement des compétences	9.327:22	5,56%	
	Contrôle Interne	594:31	0,35%	
	Sous total management des collaborateurs	13.227:74	7,89%	
Management des moyens	Tâches/missions liées à la gestion	11.420:37	6,81%	
	Sous total management des moyens	11.420:37	6,81%	

Pour l'année 2012, la police locale GERMINALT disposait d'une capacité en prestations de **220.386** heures, dont 1.519 heures supplémentaires, correspondant à 0,7 % de la capacité totale. La police locale GERMINALT n'est plus déficitaire depuis 2012.

De ce quota total, il faut décompter une capacité d'indisponibilité (congés, maladies, réunions syndicales, accidents de travail, ...) s'élevant à 52.664 heures, représentant 24 % de la capacité totale disponible.

Pour diriger, gérer et développer les compétences de la police locale (management des collaborateurs, des moyens, stratégie et politique, administration générale, collège et conseil de police, encodage en BNG, Centre d'Informations Local, ...), une capacité de 36.423 heures de prestations ou 21,72 % de la capacité totale est nécessaire et constitue un minimum.

La contribution fédérale s'élève à 2.264 heures, 1,35 % de la capacité totale disponible, et se répartit en 368 heures consacrées à la prison de JAMIOULX en transferts humanitaires vers des établissements hospitaliers de la région carolorégienne et en service d'ordre lors des grèves du personnel pénitencier, en 123 heures de prestations en matière de capacité hypothéquée (hycap) et du détachement d'un opérationnel (plus un deuxième durant la première période) au Centre d'Information et de Communication du HAINAUT représentant un potentiel humain de 1.773 heures de prestations.

Pour assurer la police de base, tout en incluant l'engagement d'effectif dans le cadre de plans d'actions liés au Plan Zonal de Sécurité 2009 – 2013 et de la convention de sécurité routière, le personnel a presté 129.038 heures, autrement dit 77 % de la capacité totale disponible.

La capacité consacrée à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention (PCUI) et à l'organisation d'exercice pour tester la mise en œuvre de ces plans, n'a pas été reprise dans Galop. Toutefois, la police locale Germinalt souhaite pour la fin de cette législature communale que tous les points à risque de chaque commune soient planifiés et qu'un ou deux exercices par an, par commune soient également organisés.

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

3.1.1. Les objectifs stratégiques externes

1. La délinquance routière (priorité)

L'objectif général était de contribuer à maîtriser l'ensemble des phénomènes ayant trait à la circulation, notamment à travers la lutte contre l'ivresse et la vitesse au volant, la réglementation relative aux poids-lourds et les stationnements irréguliers et sauvages.

L'objectif a été atteint, puisque d'après les chiffres extraits de l'ISLP, le nombre de contrôles a été croissant d'année en année alors que la proportion d'automobilistes en infraction a diminué significativement.

Nos actions ont principalement porté sur :

- une intensification des contrôles de la vitesse aux endroits à risques et aux endroits où le trafic est dense, notamment dans le cadre du triptyque de la vitesse mis en place en 2009²⁹ ;
- une intensification des contrôles alcoolémie et drogue au volant aux endroits à risques ;
- des campagnes spécifiques, avec un volet préventif et un volet répressif (« rentrée paisible », campagnes de l'IBSR, stationnement).

2. Les vols dans les habitations (priorité)

L'objectif général formulé dans le précédent Plan Zonal de Sécurité était de « *maîtriser le phénomène des vols dans les habitations* ».

Malheureusement, l'objectif général n'a pas été réalisé, puisque les statistiques relevées montrent une tendance à la hausse, chaque année, des faits de vols dans habitations³⁰.

Cependant, cette hausse ne concerne pas seulement notre zone mais a également été constatée au niveau arrondissemental et national.

De fait, ces tendances statistiques ne reflètent pas les nombreuses actions mises en place dans ce domaine :

- la techno-prévention (séances d'informations, visites chez les particuliers ou indépendants, articles dans périodiques, distribution de folders, conseils aux nouveaux arrivants) ;
- la campagne « Vacances sans souci » (surveillance des habitations des citoyens en vacances) ;
- les patrouilles quotidiennes dans les quartiers les plus touchés (hot spots) aux heures « critiques » ;
- l'établissement d'un tableau de bord garantissant un suivi qualitatif complet de chaque fait constaté ;
- l'appel systématique au Laboratoire de la PJF en cas de traces susceptibles d'être exploitées ;
- l'assistance aux victimes ;
- la revisite systématique des victimes afin de les garantir d'une prise en charge continue et de récolter d'éventuelles informations supplémentaires ;
- la sensibilisation des personnes âgées.

²⁹ Voir *infra*, les tâches liées à la mission « circulation » au point 2.6.1 du chapitre II du présent

³⁰ Voir *infra*, les statistiques au point 2.3 du chapitre II du présent.

3. Les troubles à la vie communautaire (priorité)

Par délinquance urbaine, il s'agissait des troubles enregistrés par la présence de groupes de personnes (principalement des jeunes), qui incommode les riverains, commettent des dégradations, consomment des boissons alcoolisées et des stupéfiants, commettent des vols et ont une attitude agressive ou intimidante, génèrent un sentiment d'insécurité.

L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène des troubles à la vie communautaire.

Nos actions ont principalement porté sur :

- l'information et la sensibilisation du personnel de la zone de police et des partenaires externes ;
- la sensibilisation des écoliers, via la formation MEGA (stupéfiants) ;
- des opérations visant l'interpellation des auteurs et la cessation de situations problématiques ;
- des patrouilles ciblées aux endroits sensibles (dans le cadre des Synergies).

La mise en place des « Synergies » a permis une meilleure prise en considération de ce phénomène. Selon ce principe, chaque situation problématique détectée est vérifiée par l'inspecteur de quartier et des points de passages sont créés à destination du service intervention et de la proximité concernée. Ces points de passages sont maintenus jusqu'au moment où la situation est durablement disparue.

De plus, chaque ville et commune composant la zone 5338 GERMINALT a adopté un Règlement Général de Police Administrative (RGPA) permettant la rédaction de Sanctions Administratives Communales (SAC) à l'attention des auteurs de nuisances. Cette dernière possibilité devrait s'amplifier à l'avenir via la sensibilisation des collaborateurs et l'élargissement des faits visés.

4. La violence interpersonnelle (priorité)

Il s'agit ici des atteintes à l'intégrité physique et/ou morale³¹ d'une personne, dans le cadre intrafamilial ou extrafamilial.

L'objectif était de contribuer à maîtriser la violence interpersonnelle. Au final, les actions ont principalement été consacrées aux violences intrafamiliales.

Nos actions ont principalement porté sur :

- la sensibilisation et l'information des collaborateurs ;
- la sensibilisation et l'information de la population à risques ;
- le développement de partenariats (identification des personnes relais hors police);
- l'arrestation systématique des auteurs ;
- le soutien et l'aide aux victimes ;
- Participation à un réseau et groupe de travail sur l'accueil des victimes en milieu hospitalier.

Il s'agit d'un phénomène difficile à appréhender dont le chiffre noir est assez important. De plus, il est difficile d'évaluer l'efficacité de la prévention. Les partenariats sont primordiaux dans ce domaine qui n'est pas le seul apanage des services de police.

³¹ Les atteintes à l'intégrité sexuelle (viol, harcèlement sexuel, etc.) ne sont donc pas intégrés dans notre définition.

5. Les stupéfiants (priorité)

Il s'agit ici des infractions de trafic ou de consommation de stupéfiants, caractérisées par une complexité croissante, une diversification des produits et du modus operandi des trafiquants.

L'objectif était de contribuer à maîtriser la consommation et le trafic de stupéfiants.

Nos actions ont principalement porté sur :

- la sensibilisation des écoliers, via la formation MEGA (stupéfiants) ;
- la sensibilisation et l'information des collaborateurs ;
- des patrouilles ciblées aux endroits sensibles (dans le cadre des Synergies).

L'augmentation du nombre de faits liés à la consommation de stupéfiants³² semble démontrer l'augmentation de l'activité policière en la matière. Par contre, les chiffres concernant le trafic de stupéfiants traduit certainement une baisse de l'activité policière à ce sujet. Cette baisse est liée au manque de personnel dont le Service Enquête et Recherche a été victime. La complétude récente de son cadre devrait voir évoluer positivement ce chiffre à l'avenir.

3.1.2 Les objectifs stratégiques internes

1. Communication interne et externe (service et fonctionnement policiers)³³

De nombreuses initiatives ont été mises en place tant au niveau de la communication interne que de la communication externe.

Ainsi, au niveau interne, il a été procédé à :

- La restructuration des répertoires informatiques ;
- L'acquisition d'un système d'archivage électronique ;
- La mise en place d'une procédure d'accueil des nouveaux membres du personnel ;
- La création d'un groupe de travail pour le nettoyage et l'amélioration des documents de l'ISLP ;
- La rencontre régulière des Officiers Proximité, Intervention, Circulation/OP et des Coordinateurs des postes de proximité pour l'élaboration commune des grilles de service axées sur les patrouilles de quartier, les opérations circulation et les services d'ordre ;
- L'étude du développement et le développement/l'upgrade de solutions virtuelles orientées vers les services de terrain telle la géolocalisation des radios portables ou encore l'accès aux données du réseau policier sur le terrain. *Exemples* :
 1. Upgrade des MDT (PORTAL) pour l'assistance des policiers en matière de contrôle des banques de données sur le terrain ;
 2. L'étude de PC embarqués pour la réalisation d'encodages à distance (Projet « Blue Light Mobile » de la S.A. Astrid et réseau 3G)
- Création d'un site intranet.

Au niveau externe, les initiatives suivantes ont été lancées :

- La création d'une boîte mail fonctionnelle par service ;
- La mise en ligne du site internet de la zone ;
- La procédure d'envoi virtuel de certains documents (SAC) vers le fonctionnaire sanctionnateur ;
- La création d'une affiche de promotion de la campagne « Vacances sans souci » ;
- Les publications régulières dans les journaux locaux ;

³² Voir *infra*, les statistiques au point 2.3 du chapitre II du présent.

³³ Voir également le chapitre IV *supra*.

- L'insertion d'articles dans les bulletins communaux ;
- L'organisation des portes ouvertes en 2012 ;
- L'accueil du Conseil Communal des enfants ;
- L'échange d'informations et de conseils avec les PLP de HAM-SUR-HEURE
- L'échange d'informations avec le service quartier de la ville de Thuin ;
- La journée « Place aux Enfants ».

2. Motivation du personnel, y compris la lutte contre l'absentéisme (service et fonctionnement policiers)

Lors de la première mesure du taux de l'absentéisme au sein de la zone de police, la moyenne zonale se trouvait au-dessus de la moyenne wallonne. Suite à diverses actions, la moyenne de la zone est redescendue au niveau de la moyenne régionale. Ces actions sont :

- la mise en place du contrôle systématique des membres du personnel sous certificat médical ;
- l'analyse de la motivation du personnel de la zone de police 5338 GERMINALT en 2010 qui a donné lieu et continue de donner lieu à la mise en place de diverses mesures (cfr point 2.6.2).

De plus, fin 2013, l'analyse de la charge psychosociale des collaborateurs sera réalisée.

3.1.3 Leçons à tirer en général

La police locale 5338 GERMINALT a fait preuve de volontarisme et d'ambition en n'arrêtant pas moins de cinq priorités externes et deux priorités internes dans le cadre du Plan 2009-2013. Cependant, si la zone n'a pas à rougir de ses nombreuses réalisations, certains plans d'actions ont fait les frais de la réalité managériale de la gestion d'un corps de police. De fait, la zone de police ne peut se targuer de n'être plus déficitaire en effectif depuis 2012, assez récemment donc. De plus, l'équilibre humain est un équilibre fragile en raison des possibilités de mobilité (passé de trois à cinq cycles par an), des départs à la retraite (de plus en plus fréquents au vu de la pyramide des âges), des grossesses (de plus en plus fréquentes également en raison de la représentativité féminine en augmentation dans les rangs policiers), etc.

Aussi, les procédures d'engagement peuvent parfois être longues, non pas par la faute de la zone de police mais par d'autres facteurs tel que le manque de candidats (plusieurs appels internes puis externes...) ou par d'autres formalités (délais liés à la mobilité, à la formation, etc.). Enfin, ce turn over implique l'acquisition de connaissances et d'expérience pour les Calog, une formation et information pour le nouveau personnel arrivant.

De plus, la police locale doit remplir un nombre croissant de missions et/ou d'impératifs (objectifs de la sécurité routière, loi Salduz, etc). La charge de travail individuelle s'est accrue ce qui demande des capacités organisationnelles fortement développées chez les inspecteurs qui doivent parfois jongler entre plusieurs missions (Conseiller prévention vol, responsable MEGA, travail de quartier, assistance aux huissiers, service d'ordre, contrôle routier, patrouille de quartier, etc). La charge de travail ne manque donc pas et laisse peu de place aux initiatives personnelles.

Enfin, les contraintes budgétaires brident les possibilités d'actions potentiellement réalisables dans le cadre des plans d'actions. Les communes doivent faire face à un nombre croissant de dépenses, et la police n'en est pas le moindre mal. Ainsi, les incertitudes liées au dossier « COPERNIC » imposent par mesure de prudence de limiter ou retarder les investissements au sein de la zone de police. De plus, la récente réforme des pensions engendre annuellement une augmentation des cotisations patronales.

Toutes ces contraintes n'ont pas permis à la zone de suivre avec la même intensité toutes les priorités qu'elle s'était fixée, même si chacune d'elles a bénéficié d'actions particulières.

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Choix des objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques choisis résultent d'une discussion lors d'un Conseil Zonal de Sécurité qui s'est déroulé le 04 octobre 2013.

En ce qui concerne les objectifs externes (sécurité et qualité de vie), il a été décidé de s'attaquer en priorité aux phénomènes suivants :

- Les troubles à la vie communautaire ;
- La délinquance environnementale ;
- La sécurité routière ;
- Les vols dans les habitations et les commerces ;
- La violence interpersonnelle ;
- Les stupéfiants ;
- La fraude sociale par le biais des domiciliations fictives.

En ce qui concerne l'objectif interne, la priorité est la suivante :

- La communication interne par le biais du développement de l'ISLP mobile.

Ces choix sont la résultante directe du scanning réalisé au chapitre II infra, et dans le but de limiter le nombre de priorités et rendre le choix le plus objectif possible, une matrice de décision a été employée par le Conseil Zonal de Sécurité (voir page suivante). On peut y voir que les priorités retenues concernant la sécurité et la qualité de vie, sont les phénomènes qui reviennent le plus fréquemment, tant au niveau des statistiques qu'au niveau des attentes des diverses parties prenantes³⁴. Quatre d'entre elles font d'ailleurs partie des priorités du PNS, à savoir la violence dans les espaces publics (visée dans les troubles à la vie communautaire), les effractions dans les habitations (visées dans les vols dans habitations et les commerces), la violence intrafamiliale et contre les femmes (visée dans la violence interpersonnelle), les stupéfiants et la fraude.

La sécurité routière a également été à nouveau retenue puisqu'elle constitue une attention permanente, tant au niveau national que régional. En plus de la vitesse, de l'alcool et des comportements dangereux vecteurs d'accidents aux conséquences physiques, la zone entend s'attaquer aux stationnements irréguliers sur les places destinées aux personnes handicapées, conformément au souhait de Madame la Ministre de l'Intérieur Joëlle MILQUET³⁵.

En ce qui concerne la priorité retenue au niveau interne, le choix s'est porté sur le développement de l'informatique mobile, ce qui correspond à une attente de l'ensemble des collaborateurs. Ce point est la suite logique de la communication interne qui faisait déjà l'objet d'un objectif stratégique dans le cadre du précédent plan zonal. En prenant ce point, le présent plan met l'accent sur le soucis d'amélioration continue de la zone dans cette matière. Après, l'exploitation des outils et la mise en place de nouveaux outils sur base des moyens à disposition, la police GERMINALT souhaite aller plus loin et s'inscrit dans son temps en développant une informatique mobile accessible par tous sur le terrain.

³⁴ Les attentes des parties prenantes sont reprises dans les annexes 3 à 7.

³⁵ Voir à ce propos l'annexe 8.

Non-choix des priorités du PNS

Concernant les cinq priorités du PNS non reprises dans le présent plan, quatre d'entre elles n'apparaissent ni dans les statistiques de criminalité comme préoccupantes, ni dans les attentes des autres parties prenantes, tels celles du Directeur judiciaire. Un appui ou la demande de collaboration de la police judiciaire fédérale n'étant dès lors pas prévu pour ces matières, non préoccupantes sur le territoire de la zone, le non-choix de ces phénomènes a été décidé. Il s'agit des vols à main armée organisés (cette forme spécifique ne se rencontre pas sur le territoire de la zone dont les faits recensés sont issus d'initiatives personnelles), du terrorisme, de la traite et du trafic d'êtres humains et de la criminalité informatique.

Concernant le trafic d'armes, le non-choix de ce phénomène se justifie par l'absence de trace de ce phénomène sur le territoire de la zone GERMINALT. N'étant ni pertinent, ni efficient de consacrer des moyens humains, matériels et économique à un phénomène quasi inexistant, ce phénomène n'a pas été choisi.

Statistiques zonales	Procureur du Roi	Bourgmestres et mandataires communaux				Choix du CZS
<p>Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vols dans habitation Atteintes à l'intégrité morale Atteintes à l'intégrité physique Stupéfiants Sécurité routière <p>Attentions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vols avec violence Vols à main armée Vols de métaux 	<ul style="list-style-type: none"> Violences interpersonnelles Vols avec violence Vols dans habitations Stupéfiants Roulage 	<p>Gerpennes</p> <ul style="list-style-type: none"> sécurité routière (vitesse et stationnement) Vols dans habitations Stupéfiants 	<p>Ham-sur-Heure/Nalinnes</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité routière (vitesse, GSM et stationnement) Vols dans habitations 	<p>Montigny-le-Tilleul</p> <ul style="list-style-type: none"> Vols dans habitations Sécurité routière (vitesse et stationnement) Rassemblements de jeunes 	<p>Thuin</p> <ul style="list-style-type: none"> Fêtes / Rassemblement de jeunes / Bagarres Sécurité dans commerces Vitesse Sécurité dans habitations 	<p><u>Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - - - La sécurité routière - Les vols dans les habitations et les commerces
<p>Directeur Judiciaire</p>	<p>Directeur Coordonnateur</p>	<p>Société</p>	<p>Citoyens (réunions de quartier)</p>	<p>Collaborateurs (organisation)</p>	<p>Plan National de Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La violence interpersonnelle
<ul style="list-style-type: none"> Bandes itinérantes Vols à main armée organisés Trafic d'armes 	<ul style="list-style-type: none"> Participation active à la réalisation de la police intégrée notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - la coordination et - l'exécution des programmes et projets. Appui méthodologique aux ZP 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité (bleu en rue) Accessibilité Community policing Développement durable Police efficiente 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Insécurité routière : <ul style="list-style-type: none"> - vitesse stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un outil de communication (concernant la politique de la zone); Sensibiliser les supérieurs au leadership Favoriser les rencontres et les échanges Décrire les tâches de chacun Favoriser l'implication et la responsabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Vols à main armée Stupéfiants Trafic illégal d'armes à feu Terrorisme Violence Intrafamiliale et violence contre les femmes Traite et trafic d'êtres humains Criminalité informatique Effractions dans les habitations et autres bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> - Les stupéfiants - : domiciliation fictive <p><u>Priorités internes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un ISLP mobile

3.2.2. Les objectifs stratégiques

Mesures pour satisfaire aux normes minimales de fonctionnement

Travail de quartier : suite à l'implantation, début 2009, du point d'accueil central dans le nouvel hôtel d'Ham-Sur-Heure, les heures d'ouverture de l'accueil au public, ont à nouveau été évaluées.

L'hôtel de police a été équipé d'un interphone directement relié au Centre de Communication (CIC) pour que le citoyen puisse entrer en contact directement avec les opérateurs 101 lors des heures de fermeture. Les trois postes de proximité en seront également prochainement équipés. De l'analyse des contacts pris par ce biais en 2012, il appert que seulement cinq appels de ce type ont débouchés sur une plainte. La majorité des autres contacts ont pu être résolus par l'opérateur et ne nécessitaient donc pas une présence particulière à l'hôtel de police. Les rares appels nécessitant une présence ont été pris en charge par les équipes d'intervention.

La police locale Germinalt reste toutefois attentive à l'éventuelle évolution des besoins de la population en matière d'accueil et réitérera annuellement l'évaluation de l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture de l'accueil au public.

Objectif stratégique : l'insécurité routière (sécurité et qualité de la vie)

Contribuer à maîtriser l'insécurité routière

Définition du phénomène : Maîtriser l'ensemble des phénomènes ayant trait à la sécurité routière notamment l'insécurité objective et subjective résultant, entre autres, des facteurs de vitesse, de conduite sous influence, du stationnement irrégulier sur les parkings réservés aux personnes handicapées³⁶ et des comportements dangereux au volant.

- **Leadership**

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, la sécurité routière étant l'affaire de tous, en interne mais aussi avec l'appui de partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action Sécurité routière ;
- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA).

- **Stratégie et politique**

- Cerner efficacement le phénomène par une analyse pointue des statistiques et des données subjectives (doléances, etc.) ;

³⁶ Voir à ce propos l'annexe 8.

- Développer annuellement un plan d'actions « Sécurité routière », visant à atteindre l'objectif stratégique par la définition d'objectifs opérationnels SOSMART ;
 - Orienter le travail journalier des services intervention et quartier vers la sécurité routière.
- **Management des collaborateurs**
 - Développer et maintenir l'expertise et l'excellence du personnel du service circulation par le biais de formations spécialisées ;
 - Développer par des formations externes ou internes les connaissances de l'ensemble du personnel opérationnel (curvomètre, stupéfiants au volant, etc.) ;
 - Développer une communication interne active (échange d'informations et collaboration entre services). Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation) ;
 - Impliquer les agents de police des postes de proximité comme « passerelles » de l'information vers le service Circulation (synergie) ;
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier ;
 - Développer la « fonction d'exemple » du policier en matière de sécurité routière.
- **Management des moyens**
 - Obtenir des moyens financiers via la convention de sécurité routière ;
 - Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation idoine facilement accessible.
- **Management des processus**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale ;
 - Se fixer un fil rouge **qualité** au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
 - Elaborer les plans d'actions au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire.
- **Partenaires**
 - Le Parquet du tribunal de police de Charleroi ;
 - L'Institut Belge de la Sécurité Routière ;
 - Service Public Fédéral Mobilité ;
 - Service Public Fédéral Intérieur ;
 - Service Public Wallon (SPW) ;
 - Les autres polices locales et services de la police fédérale ;
 - Le service des douanes ;
 - La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi ;
 - Les autorités administratives ;

- Les services communaux ;
- Les écoles (piste de circulation/séances éducatives) ;
- La presse ;
- Les comités de quartier, de commerçants, les Partenariats locaux de Prévention (PLP) ;
- Le citoyen.

- **Suivi de l'objectif stratégique**

- Indicateurs :
 - Evolution du nombre d'accidents de la route (mortels/avec lésions corporelles/dégâts matériels) ;
 - Evolution du nombre de PV et de perceptions immédiates rédigées ;
 - Nombre de policiers engagés ;
 - Nombre d'heures de contrôle ;
 - Evolution du pourcentage d'excès de vitesse/vitesse moyenne mesurée ;
 - Evolution du pourcentage de personnes positives lors des contrôles alcool ;
 - Nombre de contrôles effectués ;
 - Evolution du nombre de plaintes en réunions de quartier/par courrier ou courriel ;
 - Sondage sur le sentiment de sécurité routière ;
 - Nombre d'analyses de trafic.
- Outils de suivi : ISLP, Baromètre local de la sécurité routière, analyses stratégiques (de la police locale 5338 Germinalt ou de la police fédérale (Direction de coordination et d'appui de Charleroi), statistiques CGO.
- Fréquence de mesure : mensuellement (par entité communale), semestriellement, annuellement.
- Diffusion de l'évaluation :
 - Mensuellement : le Collège de Police + les cadres;
 - Semestriellement et annuellement : le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: les vols dans les habitations et les commerces (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser le phénomène des vols dans les habitations et les commerces

Définition du phénomène : Il s'agit des vols et tentatives de vols simples ou qualifiés commis dans les habitations et leurs dépendances, en présence ou non des occupants, ainsi que les vols dans les commerces, avec ou sans violences, avec ou sans la menace d'une arme.

- **Leadership**

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif ;
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (notamment le Conseil Zonal de Sécurité) ;
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes, entre autres pour obtenir les moyens suffisants de la part de la direction et des financiers ;

- Responsabiliser le gestionnaire du plan d'actions ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale (constatations, préservation des traces et indices, augmentation du taux d'élucidation, augmentation du taux d'appel au laboratoire, ...).
- **Stratégie et politique**
 - Cerner efficacement le phénomène par une analyse stratégique pointue (type d'auteurs, circonstances de temps et de lieu, modus operandi, etc.) ;
 - Développer annuellement un plan d'actions « vols dans habitations et commerces », visant à atteindre l'objectif stratégique par la définition d'objectifs opérationnels SOMART ;
 - Procéder à une mesure performante et à un suivi hebdomadaire et annuel au moyen de de l'analyse stratégique locale et arrondissementale de la sécurité (analyste stratégique local et Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi) ;
- **Management des collaborateurs**
 - Développer et maintenir l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (Plans de sécurité, Conseil prévention vol, etc.) ;
 - Assurer la présence, dans chaque poste de proximité, d'un conseiller en prévention vol ;
 - Sensibiliser l'ensemble du personnel au Conseil prévention vol par les ressources internes ;
 - Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du procès-verbal, du suivi des victimes, de l'enquête, du Conseil prévention vol. A cet effet, améliorer les procédures existantes et développer des fiches de travail sous forme de processus ;
 - Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation) ;
 - Mettre à l'honneur les collaborateurs méritants et corriger les manquements ;
 - Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SOMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.
- **Management des moyens**
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation du personnel ;
 - Obtenir l'appui logistique et opérationnel des partenaires (folders de prévention du Service Public Fédéral Intérieur, descente du laboratoire, ...) ;

- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareils photographiques, matériel informatique, matériel de conseils prévention vol, ...);
 - Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible.
- **Management des processus**
 - Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène;
 - Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes;
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale;
 - A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes composantes ou fonctionnalités (prévention → VOL → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → revisite → suivi);
 - Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes du processus;
 - Pour garantir le succès du plan d'actions au travers des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui;
 - Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi).
 - **Partenaires**
 - Le Parquet, notamment le magistrat de référence de la police locale GERMINALT;
 - Le Carrefour d'Information d'Arrondissement;
 - Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée);
 - La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique);
 - Le Service Public Fédéral Intérieur;
 - Les autorités administratives;
 - Les services communaux (Service Travaux);
 - La presse;
 - Les comités de quartier, de commerçants, les Partenariats Locaux de Prévention;
 - Le citoyen.
 - **Suivi de l'objectif stratégique**
 - Indicateurs :
 - Evolution du nombre de faits constatés;
 - Evolution de la proportion de tentatives;
 - Nombre d'interpellations d'auteurs;
 - Nombre d'appuis du laboratoire de la police judiciaire;

- Nombre de revisites ;
 - Nombre de rapports d'information relatifs à la problématique ;
 - Nombre de campagnes d'information ;
 - Nombre de visites de conseillers en prévention vol ;
 - Nombre de folders distribués ;
 - Nombre de surveillances habitations (campagne « Vacances sans soucis ») ;
 - Nombre d'heures prestées en prévention, dissuasion, enquête, suivi ;
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (sondage).
- Outils de suivi : ISLP, banque de données des Vols du Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi, analyse stratégique (analyse locale et Direction de coordination et d'appui de Charleroi) ;
 - Fréquence de mesure : hebdomadairement, mensuellement, semestriellement, annuellement ;
 - Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée) ;
 - Diffusion de l'évaluation :
Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, le Magistrat de référence, le Collège de Police ;
Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: les troubles à la vie communautaire (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser les troubles à la vie communautaire

Définition du phénomène : les troubles à la vie communautaires visent plus particulièrement les troubles enregistrés par la présence de groupes de personnes (jeunes dans la plupart des cas). Ces troubles peuvent prendre plusieurs formes et concernent principalement des faits visés par les Règlements Généraux de Police Administrative (RGPA). Les faits suivants sont visés, lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'un rassemblement de personnes :

- les actes de vandalisme (graffitis, dégradations) ;
- le tapage provoqué par le rassemblement de personnes (musique, bruits de moteur, cris, etc) ;
- la consommation de boisson alcoolisée sur la voie publique ;
- l'usage de stupéfiants ;
- les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures, bagarre, etc) ;
- les atteintes à l'intégrité morale (injures, menaces, etc).

• **Leadership**

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, en interne mais aussi avec l'appui des partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Troubles à la vie communautaire » ;

- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA) ;
 - Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.
- **Stratégie et politique**
 - Cerner efficacement le phénomène, dans toutes ses facettes, et en donner une image précise ;
 - Le plan d'actions annuel est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire, avec une approche transversale ;
 - Par rapport à l'objectif stratégique, le plan d'actions comporte des objectifs opérationnels SOMART ;
 - Orienter les actions aux endroits sensibles, et régulièrement évaluer la pertinence et l'efficacité de nos actions, grâce à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'analyse stratégique locale sur base de l'ISLP.
- **Management des collaborateurs**
 - Impliquer au maximum les collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution du plan d'actions ;
 - Evaluer les besoins en formation et les organiser en interne (Règlement de police) ou en externe ;
 - Rechercher et maintenir l'expertise et l'excellence dans le domaine poursuivi, sous toutes ses facettes ;
 - Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge (contact avec les groupes d'auteurs), du constat, du procès-verbal, de l'enquête. A cet effet, améliorer les procédures existantes et développer des fiches de travail ;
 - Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation) ;
 - Mettre à l'honneur les collaborateurs méritants et corriger les manquements ;
 - Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SOMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.
- **Management des moyens**
 - Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
 - Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible ;

- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène, ou à la création de supports utiles (folders).
- **Management des processus**
 - Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
 - Elaborer le plan d'actions au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale ;
 - Décrire les différents processus mis en œuvre pour lutter contre le phénomène.
- **Partenaires**
 - Le Parquet de Charleroi, notamment le magistrat de référence de la police locale GERMINALT ;
 - Le Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi ;
 - Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée) ;
 - La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique) ;
 - La Région wallonne (police de l'Environnement) ;
 - Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial ;
 - Les autorités administratives ;
 - Les services communaux (agent constatateur, Service Environnement, Service Equipement, Aide aux jeunes en milieu ouvert) ;
 - La presse ;
 - Les comités de quartier, de commerçants, les Réseaux d'Information de Quartier ;
 - Le citoyen.
- **Suivi de l'objectif stratégique**
 - Indicateurs :
 - Evolution du nombre de troubles (tags, tapages, dégradations...) ;
 - Nombre de contrôles ;
 - Nombre d'opérations ;
 - Nombre de campagnes d'information ;
 - Nombre de procès-verbaux administratifs (Règlement Général de Police) ;
 - Nombre d'heures prestées en prévention, dissuasion, enquête, suivi ;
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (sondage).
 - Outils de suivi : ISLP (module traitement, information et intervention), analyse stratégique (analyse locale et Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi) .
 - Fréquence de mesure : mensuellement, semestriellement, annuellement.
 - Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée).

- Diffusion de l'évaluation :
Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, le Magistrat de référence, le Collège de Police ;
Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: la violence interpersonnelle (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser la violence interpersonnelle

Définition du phénomène : Il s'agit ici des atteintes à l'intégrité physique et/ou morale³⁷ d'une personne, dans le cadre intrafamilial ou extrafamilial, dont :

- les coups et blessures volontaires ;
- les différends familiaux ;
- les menaces ;
- les destructions ;
- le harcèlement moral ;
- les outrages et rebellions.

• **Leadership**

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, en interne mais aussi avec l'appui des partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Violence interpersonnelle » ;
- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA) ;
- Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.

• **Stratégie et politique**

- Cerner efficacement le phénomène, dans toutes ses facettes, et en donner une image précise ;
- Le plan d'actions annuel est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire, avec une approche transversale ;
- Par rapport à l'objectif stratégique, le plan d'actions comporte des objectifs opérationnels SOMART ;
- Favoriser le travail préventif (détection des situations problèmes), notamment en diversifiant et renforçant les partenariats ;
- Intensifier la collaboration avec le magistrat de référence.

³⁷ Les atteintes à l'intégrité sexuelle (viol, harcèlement sexuel, etc.) ne sont donc pas intégrés dans notre définition.

- **Management des collaborateurs**

- Impliquer au maximum les collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution du plan d'actions ;
- Evaluer les besoins en formation et les organiser ;
- Rechercher et maintenir l'expertise et l'excellence dans le domaine poursuivi, sous toutes ses facettes ;
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du procès-verbal, de l'enquête et de l'assistance aux victimes. A cet effet, améliorer les procédures existantes et développer des fiches de travail ;
- En s'appuyant sur le code de déontologie, conscientiser les collaborateurs à une approche humaine et orientée vers l'aide aux victimes (empathie, disposition à l'écoute, respect de tous les groupes de population, intégrité) ;
- Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SOMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.

- **Management des moyens**

- Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
- Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible.

- **Management des processus**

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
- Elaborer le plan d'actions au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
- Travailler dans le phénomène de manière transversale ;
- Décrire les différents processus mis en œuvre pour lutter contre le phénomène.

- **Partenaires**

- Le Parquet, notamment le magistrat de référence de la police locale GERMINALT ;
- Le Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi ;
- Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée) ;
- La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique) ;

- Les Centres Publics d'Action Sociale ;
- Les services d'aide aux jeunes et aux familles (Aide aux jeunes en Milieu Ouvert) ;
- Les services d'urgence sociale ;
- Les Juges de Paix ;
- Les centres de planning familial.

- **Suivi de l'objectif stratégique**

- Indicateurs :
 - Evolution du nombre de faits (indices judiciaires 41, 42, 43, 45, 50 et 53) ;
 - Nombre de campagnes d'information ;
 - Nombre de médiations menées en quartier ;
 - Nombre d'heures prestées en prévention, dissuasion, enquête, suivi.
- Outils de suivi : ISLP (module traitement, information et intervention), analyse stratégique (analyse locale et Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi).
- Fréquence de mesure : journallement, mensuellement, semestriellement, annuellement.
- Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée).
- Diffusion de l'évaluation :
 - Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, le Magistrats de référence, le Collège de Police ;
 - Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: les stupéfiants (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser la consommation et le trafic de stupéfiants

Définition du phénomène : Il s'agit ici des infractions de trafic ou de consommation de stupéfiants, caractérisées par une complexité croissante, une diversification des produits et du modus operandi des trafiquants. La consommation de drogues peut générer chez les consommateurs des comportements violents, des accidents de la circulation ainsi que la perpétration d'autres infractions (vols, etc.).

- **Leadership**

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, en interne mais aussi avec l'appui des partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Stupéfiants » ;
- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA) ;
- Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.

- **Stratégie et politique**

- Cerner efficacement le phénomène, dans toutes ses facettes, et en donner une image précise ;
- Le plan d'actions annuel est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire, avec une approche transversale ;
- Par rapport à l'objectif stratégique, le plan d'actions comporte des objectifs opérationnels SOSMART ;
- Favoriser la collecte d'information (Intelligence Led Policing) et sensibiliser les policiers à rédiger des rapports d'information (RIR) ;
- Intensifier la collaboration avec la Police Judiciaire Fédérale de Charleroi, via une plus grande implication de l'officier de liaison, dans l'esprit du protocole d'accord (à finaliser) en matière de « market deal » entre le Parquet, la police locale 5338 GERMINALT et la police fédérale ;
- Maintenir la prévention dans les établissements scolaires (formation MEGA).

- **Management des collaborateurs**

- Impliquer au maximum les collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution du plan d'actions ;
- Développer et maintenir l'expertise et l'excellence en formant le personnel du Service d'Enquête et de Recherche et des autres services dans le domaine poursuivi ;
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du procès-verbal, de l'enquête. A cet effet, améliorer les procédures existantes et développer des fiches de travail ;
- Mettre à l'honneur les collaborateurs méritants et corriger les manquements ;
- Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SOMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.

- **Management des moyens**

- Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
- Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible.

- **Management des processus**

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
- Elaborer le plan d'actions au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
- Travailler dans le phénomène de manière transversale ;
- Décrire les différents processus mis en œuvre pour lutter contre le phénomène.

- **Partenaires**

- Le Parquet, dont le magistrat de référence de la police locale 5338 GERMINALT ;
- Le Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi ;
- Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée) ;
- La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique) ;
- Les services d'aide aux jeunes et aux familles (AMO) ;
- Les services d'urgence sociale ;
- Les centres d'aide aux toxicomanes ;
- Les écoles.

- **Suivi de l'objectif stratégique**

- Indicateurs :
 - Evolution du nombre de faits ;
 - Nombre d'interpellations de dealers et de consommateurs ;
 - Nombre de campagnes d'information et de formations ;
 - Nombre d'heures prestées (dans le cadre du travail journalier ou lors d'opérations spécifiques) ;
 - Quantité et type de matières à saisir.
- Outils de suivi : ISLP, analyse stratégique (analyse locale et par la Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi).
- Fréquence de mesure : journallement, mensuellement, semestriellement, annuellement.
- Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée).
- Diffusion de l'évaluation :
 - Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, le Magistrat de référence, le Collège de Police ;
 - Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: les atteintes à l'environnement (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser les atteintes à l'environnement

Définition du phénomène : Il s'agit ici toutes les formes d'atteintes illégales à l'environnement sous forme de destruction, de pollution, de nuisance, de modification ou autres.

• Leadership

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, en interne mais aussi avec l'appui des partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Atteintes à l'environnement » ;
- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA) ;
- Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.

• Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène, dans toutes ses facettes, et en donner une image précise ;
- Le plan d'actions annuel est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire, avec une approche transversale ;
- Par rapport à l'objectif stratégique, le plan d'actions comporte des objectifs opérationnels SOSMART ;
- Favoriser le travail préventif (détection des situations problèmes), notamment en diversifiant et renforçant les partenariats ;
- Intensifier la collaboration avec le magistrat de référence et le fonctionnaire sanctionnateur.

• Management des collaborateurs

- Impliquer au maximum les collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution du plan d'actions ;
- Evaluer les besoins en formation et les organiser ;
- Rechercher et maintenir l'expertise et l'excellence dans le domaine poursuivi, sous toutes ses facettes ;
- Assurer le suivi de la qualité, du constat, du procès-verbal et de l'enquête.

- Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SOSMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.
- **Management des moyens**
 - Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
 - Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible.
- **Management des processus**
 - Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
 - Elaborer le plan d'actions au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale ;
 - Décrire les différents processus mis en œuvre pour lutter contre le phénomène.
- **Partenaires**
 - Le Parquet, notamment le magistrat environnement et de référence de la police locale GERMINALT ;
 - Le Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi ;
 - Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée) ;
 - La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique) ;
 - Police de l'environnement (SPW) ;
 - Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial ;
 - Les constatateurs communaux.
- **Suivi de l'objectif stratégique**
 - Indicateurs :
 - Nombre de procès-verbaux judiciaires ;
 - Nombre de procès-verbaux administratifs (Règlement Général de Police) ;
 - Nombre d'heures prestées en prévention, dissuasion, enquête, suivi.
 - Outils de suivi : ISLP (module traitement, information et intervention), analyse stratégique (analyse locale et par la Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi).
 - Fréquence de mesure : mensuellement, semestriellement, annuellement.
 - Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée).

- Diffusion de l'évaluation :
Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, les Magistrats concernés, le Collège de Police ;
Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique: la domiciliation fictive (sécurité et qualité de vie)

Contribuer à maîtriser les domiciliations fictives (fraude sociale)

Définition du phénomène : Il s'agit ici des fausses domiciliations qui constituent dans un grand nombre de cas un mécanisme de fraude sociale.

- **Leadership**

- Initier une culture d'approche transversale du phénomène, en interne mais aussi avec l'appui des partenaires ;
- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Initier une culture de recherche de qualité optimale ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Fraude sociale » ;
- Initier une culture d'évaluation continue, via le cycle de gestion (PDCA) ;
- Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.

- **Stratégie et politique**

- Cerner efficacement le phénomène, dans toutes ses facettes, et en donner une image précise ;
- Le plan d'actions annuel est le résultat d'une réflexion effectuée par un groupe de travail multidisciplinaire, avec une approche transversale ;
- Par rapport à l'objectif stratégique, le plan d'actions comporte des objectifs opérationnels SOSMART ;
- Intensifier la collaboration avec les services communaux.

- **Management des collaborateurs**

- Impliquer au maximum les collaborateurs dans l'élaboration et l'exécution du plan d'actions ;
- Développer et maintenir l'expertise et l'excellence en formant le personnel dans le domaine poursuivi ;

- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du procès-verbal, de l'enquête. A cet effet, améliorer les procédures existantes et développer des fiches de travail ;
 - Mettre à l'honneur les collaborateurs méritants et corriger les manquements ;
 - Utiliser l'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer ;
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier.
- **Management des moyens**
 - Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
 - Stimuler la transmission des connaissances via des procédures de travail et rendre la documentation facilement accessible.
- **Management des processus**
 - Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène ;
 - Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale ;
 - Décrire les différents processus mis en œuvre pour lutter contre le phénomène.
- **Partenaires**
 - L'Auditeur du travail et le Parquet, plus particulièrement le magistrat « de confiance » ;
 - Le Carrefour d'Information d'Arrondissement de Charleroi ;
 - Les autres polices locales et services de la police fédérale (approche intégrée) ;
 - La Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi (analyse stratégique) ;
 - Les services communaux.
- **Suivi de l'objectif stratégique**
 - Indicateurs :
 - Evolution du nombre de faits ;
 - Nombre d'enquêtes réalisées ;
 - Nombre de campagnes d'information et de formations.
 - Outils de suivi : ISLP, analyse stratégique (analyse locale et par la Direction de coordination et d'appui déconcentrée de Charleroi).
 - Fréquence de mesure : mensuellement, semestriellement, annuellement.

- Estimation de la capacité à engager (capacité libre ou réorientée).
- Diffusion de l'évaluation :
Mensuellement : le personnel de la police locale 5338 GERMINALT, le Procureur du Roi, le Magistrat de référence, le Collège de Police ;
Semestriellement et annuellement : Le Conseil Zonal de Sécurité.

Objectif stratégique : Développement d'un ISLP mobile (service et fonctionnement policiers)³⁸

Développer un ISLP mobile, accessible sur tablettes numériques

Définition : il s'agit d'alléger les tâches administratives en offrant la possibilité au personnel d'accéder aux serveurs locaux et de rédiger directement et immédiatement des documents sur le terrain.

- **Leadership**

- Dégager les moyens humains et matériels pour atteindre l'objectif ;
- Responsabiliser et motiver le gestionnaire du plan d'action « Communication » ;
- Susciter l'adhésion et l'ouverture d'esprit du personnel ;
- Capacité de remise en question des chefs dans leur manière de communiquer ;
- Favoriser les nouvelles idées et la créativité des collaborateurs.

- **Stratégie et politique**

- Recueillir les besoins et attentes des parties prenantes en matière de communication, évaluer l'offre existante (zéro tage) ;
- Implication maximale des collaborateurs lors de la rédaction du plan d'actions, tenant compte des attentes exprimées ;

- **Management des collaborateurs**

- Déterminer les besoins en formation relatifs à la communication ;
- Mettre en avant et stimuler les bons comportements ;
- Utiliser l'évaluation comme levier : insister sur le rendre-compte ;
- Développer le sens de la communication au sein des cadres moyen et officier ;
- Instaurer des procédures de travail faisant le plus possible appel à la participation et la concertation d'un maximum de collaborateurs.

³⁸ Voir également le chapitre IV *supra*.

- **Management des moyens**

- Dégager des moyens financiers suffisants et la capacité nécessaire pour les besoins en formation ;
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique et d'outils de communication performants ;
- Recourir à l'outsourcing ou au partenariat si les ressources internes se révèlent insuffisantes.

- **Management des processus**

- Décrire les processus en œuvre ;
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de travail multidisciplinaire, impliquant les partenaires externes ;
- Initier des processus d'amélioration, via le cycle de gestion (PDCA) ;
- Développer les outils de communication interne (tablette, etc.) ;
- Désigner un responsable de projet au sein de la zone.

- **Partenaires**

- La police fédérale (experts de DSI et DST) ;
- Autres polices locales bénéficiant d'une expérience utile ;
- ASTRID (Blue Light Mobile);
- Autres fournisseurs externes (produits et services).

- **Suivi de l'objectif stratégique**

- Indicateurs :
 - Résultats des enquêtes de satisfaction des collaborateurs et des partenaires
 - Nombre d'actions menées à bien.
- Estimation de la capacité à engager.

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1 Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2013

La police locale 5338 GERMINALT a toujours privilégié la proximité vis-à-vis du citoyen. C'est pourquoi la communication externe repose beaucoup sur le personnel de terrain, en particulier les agents de quartier.

C'est ainsi que beaucoup d'informations transitent via les contacts avec les personnes-relais, c'est-à-dire des personnes désignées au sein de chaque quartier pour transmettre et recueillir les informations émanant de et vers la police, notamment à travers les Partenariats Locaux de Prévention (PLP).

Par ailleurs, en collaboration avec les administrations communales, des articles, relatifs notamment à la sécurité routière, paraissent régulièrement dans les publications communales.

En matière de communication externe, des améliorations étaient cependant souhaitables.

C'est la raison pour laquelle tant la communication externe que la communication interne faisaient l'objet d'un objectif stratégique du précédent Plan Zonal de Sécurité.

Parmi les actions concrètes envisagées et à développer dans le précédent Plan Zonal, plusieurs ont été réalisées dont le développement du site internet, l'extension et l'harmonisation des procédures existantes entre tous les postes de proximité, l'utilisation des publications locales, le développement de supports de communication propres (folders, affiches, ...) et l'amélioration des relations et exploitation des possibilités des médias professionnels.

De plus, la zone 5338 GERMINALT a su saisir de nouvelles opportunités qui se sont présentées à elle en accueillant le Conseil Communal des enfants, la journée « Place aux Enfants » et en organisant des Portes Ouvertes dans le cadre de sa première décennie d'existence.

Un rapport annuel d'activités avait été initié pour l'année 2011, mais celui-ci n'a pas dépassé le stade de l'ébauche.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017³⁹

L'amélioration de la proximité vis à vis des citoyens continue à être une des priorités de la police locale GERMINALT. De fait, l'utilisation de tablettes numériques permettra de communiquer directement sur le terrain un certain nombre d'informations utiles aux citoyens. De plus, la mise en place d'un ISLP mobile permettra de prendre des plaintes et/ou des auditions et de communiquer directement une copie de cette dernières via e-mail ou une imprimante portable. Bref, la police ira à la rencontre du citoyen, sur son lieu habituel d'activités et pourra échanger avec lui avec la même aisance et le même support que dans les bureaux de police. La disponibilité et, par la même, l'image de la police devrait s'en voir améliorée.

³⁹ Voir le chapitre III, objectif stratégique : communication externe, *infra*.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2013

La communication interne se déroule beaucoup, dans le travail quotidien, par des contacts directs, des réunions, des courriels ou des notes.

La petite taille de la zone de police fait que la transmission d'informations est relativement aisée. Cependant, certaines petites lacunes avaient été détectées qui avaient poussé à définir la communication interne, avec la communication externe, comme objectif stratégique du précédent Plan Zonal. Parmi les actions concrètes envisagées et à développer dans le précédent Plan Zonal, plusieurs ont été réalisées dont la restructuration des répertoires informatiques, la désignation d'un responsable de l'information, le développement d'une brochure et d'un programme d'accueil pour les nouveaux membres du personnel.

De plus, la zone 5338 GERMINALT a développé des projets supplémentaires non repris dans le plan précédent, à savoir l'archivage électronique et l'amélioration des documents ISLP.

Un journal interne a été relancé sous l'égide d'une stagiaire en communication, mais le projet n'a pas pu être pérennisé après son départ, faute de moyens humains disponibles.

Seul le règlement d'ordre intérieur n'a pas été réalisé mais constitue toujours une action concrète envisagée.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017⁴⁰

La communication interne reste au cœur des préoccupations de la zone de police GERMINALT puisqu'elle constitue à nouveau une des priorités du présent plan. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre l'accent sur la communication opérationnelle, et plus particulièrement sur le développement d'un ISLP mobile via l'utilisation d'un support numérique portable (tablette).

L'objectif visé est l'accès à l'ensemble des données opérationnelles disponible via l'ISLP sur le terrain, à tout moment. Les avantages directs liés à cette possibilité sont, entre autres :

- la consultation directe des différentes banques de données ;
- la disposition continue des points de surveillances, des véhicules chauds, etc ;
- la consultation d'une cartographie de ces points et de la position de l'équipe ;
- la possibilité d'envoyer des « flashes » visuels (photos, vidéos, description, etc) aux équipes sur le terrain ;
- la disposition continue des notes et procédures particulières (salduz, etc) ;
- le développement continu de nouveaux outils originaux et adaptés à cette technologie.

⁴⁰ Voir le chapitre III, objectif stratégique : communication interne, *infra*.

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

Lors de l'approbation du Plan Zonal de Sécurité 2009 - 2013, les autorités fédérales ont émis des remarques et/ou suggestions d'amélioration.

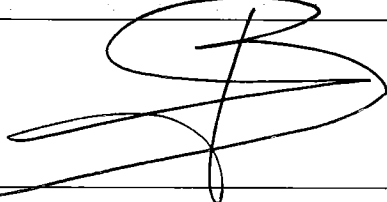

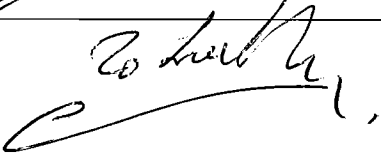

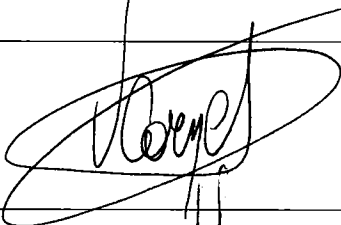

Dans le cadre de l'amélioration continue, et de progrès, il est utile de mentionner dans ce chapitre les remarques et/ou suggestions ainsi que les mesures prises.

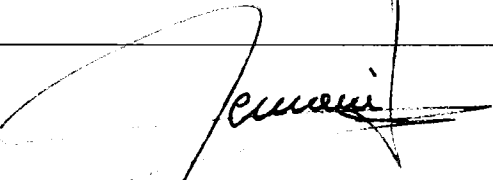
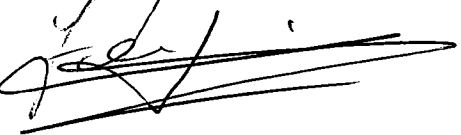
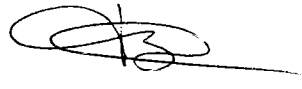
<p><i>Remarques et/ou suggestion des Services Publics Fédéraux relatives au plan zonal de sécurité 2009-2013</i></p> <p>Service Public Fédéral Intérieur Service Public Fédéral Justice</p>	<p>Initiatives/mesures prises pour en tenir compte</p>
<p><i>Les sources de données utilisées pour le scanning et l'analyse au niveau interne auraient pu être plus nombreuses puisqu'il apparaît qu'une seule source a été utilisée, en l'occurrence un sondage effectué auprès des collaborateurs. De plus, il est difficile d'apprécier la qualité de ces données et de les contextualiser puisqu'on ne retrouve pas les résultats du sondage dans le plan ou dans les annexes.</i></p>	<p>Encore une fois, une seule source a été utilisée, une étude interne sur les attentes et besoins des collaborateurs. Cependant, cette étude a confronté différentes sources et méthodes afin de présenter des résultats fiables et pertinents. En bref, la source utilisée est une synthèse de différentes sources dont la médecine du travail, les collaborateurs, la direction, l'analyse SWOT de la zone, etc</p> <p>La méthodologie employée et les résultats obtenus sont clairement décrits dans le plan et dans le lexique en annexe 1.</p>
<p><i>Au sujet des normes minimales de fonctionnement, celles-ci sont toutes respectées à l'exception de la fonctionnalité accueil. Ce non respect est bien justifié via les résultats d'une évaluation qui montrent que certaines plages horaires étaient très peu fréquentées.</i></p>	<p>La norme minimale de la fonctionnalité accueil n'est toujours pas respectée. En effet, l'étude de l'utilisation de l'interphone relié directement au CIC en dehors des heures d'ouverture ne fait pas état d'une demande, voire d'une nécessité d'élargir ces heures.</p>
<p><i>En ce qui concerne le modèle d'argumentation, celui-ci aurait pu être davantage développé. En effet, l'opportunité des choix des phénomènes ne se dégage pas forcément clairement.</i></p>	<p>Le modèle d'argumentation des choix de phénomènes, et du non-choix de certains phénomènes du PNS ont été développés et se montrent plus explicites.</p>

5.2. Approbation

La signature du Plan Zonal de Sécurité par tous les membres du Conseil Zonal de Sécurité signifie l'approbation de celui-ci, démontrant ainsi clairement une manière de travailler intégrée de tous les partenaires.

Quoique les textes l'égaux ne le prévoient pas encore, nous avons estimé que le fonctionnaire sanctionnateur devait à présent être associé et faire partie intégrante du Conseil zonal de sécurité, puisqu'il fait partie aussi de la chaîne de Sécurité pour certaines matières (Environnement, RGPA).

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité	
Date de la séance :	04 octobre 2013
Membres du CZS	SIGNATURES
Mr Yves BINON , Député-Bourgmestre d'Ham-Sur-Heure/Nalines et Président du Conseil Zonal de Sécurité	
Pour Mr Pierre MAGNIEN , Procureur du Roi de et à Charleroi, Mme Coralie Marr, Substitut du Procureur du Roi	
Mr Michel ROBERT , Bourgmestre f.f. de Gerpennes	
Mme Marie-Eve Van LAETHEM , Bourgmestre f.f. de Thuin	
Mme Véronique CORNET , Député-Bourgmestre de Montigny- le Tilleul	
Mr Philippe DE SURAY , Fonctionnaire sanctionnateur provincial du Hainaut	

<p>Mr le Commissaire divisionnaire Thierry LEMAIRE, Directeur Coordinateur Arrondissement judiciaire de CHARLEROI</p>	
<p>Pour M. Jean-Luc DUTERNE, Directeur judiciaire de Charleroi, M. Daniel Zamponi</p>	
<p>Mr le Commissaire divisionnaire Alain BAL, Chef de Corps de la police locale 5338 GERMINALT</p>	

CHAPITRE 6 PLANS D'ACTION ET PROJETS

Ce chapitre sera complété après approbation ministérielle du Plan Zonal de Sécurité 2014 – 2017. Un Conseil zonal de sécurité sera organisé en décembre 2013, pour présenter en détails les objectifs opérationnels des plans d'action 2014.

LISTE DE DISTRIBUTION

- La Ministre fédérale de l'Intérieur et la Ministre fédérale de la Justice via la SFPI/DGSP
- Les membres du Conseil Zonal de Sécurité 5338 GERMINALT ;
- Monsieur le Gouverneur dans le cadre de la concertation provinciale ;
- Les conseillers de police 5338 GERMINALT ;
- Le personnel de la police locale 5338 GERMINALT via le site intranet et lors d'exposés internes ;
- La population via le site internet et lors d'exposé dans les divers conseils communaux désireux.

ANNEXES

Annexe 1 : Lexique

EFQM :

L'EFQM est un modèle de management universel, créé en 1988, à l'initiative de 14 grandes entreprises européennes. Il est un outil d'auto-évaluation et de déploiement. Basé sur les principes de la gestion totale de la qualité, l'approche reprend l'idée principale selon laquelle c'est par la mobilisation permanente de toutes les ressources à tous les niveaux de l'organisation que celle-ci pourra s'améliorer de manière continue.

Equivalent temps-plein :

ETP= 1 chiffre entre 0 et 1 correspondant au temps de travail d'un membre du personnel. Ainsi, l'ETP d'une personne temps-plein=1 ; mi-temps = 0,5 ; 4/5 temps = 0,8 ; etc.

Évolution moyenne

L'évolution moyenne est calculée sur base de la moyenne du pourcentage d'évolution entre chaque année. Par exemple, l'évolution moyenne des atteintes à l'environnement =

$$\frac{[(2010-2009)+(2011-2010)+(2012-2011)]}{3} = \frac{[(371-429)+(457-371)+(506-457)]}{3} = 25,78\%$$

2009 2010 2011 429 371 506

Grades

Opérationnels : CDP : Commissaire Divisionnaire de Police,
CP : Commissaire de Police,
CM : Cadre Moyen,
CB : Cadre de Base,
AGP : Agent de Police.

Calog : Niveau A : Niveau 1 administrations publiques,
Niveau B : Niveau 2+ administrations publiques,
Niveau C : Niveau 2 administrations publiques,
Niveau D : Niveau 3 administrations publiques.

ICAL :

L'ICAL est un outil d'analyse stratégique développé initialement au niveau de la Direction de Coordination de l'Arrondissement (DCA) de Liège. Il a pour but de fournir un aperçu (de qualité) quantitatif automatique et régulier de l'image de la criminalité enregistrée sur l'arrondissement aux différentes unités de police concernées. Sont repris les phénomènes prioritaires du Plan National de Sécurité (PNS) et des Plans Zonaux de Sécurité (PZS) ainsi que les phénomènes faisant l'objet d'une attention particulière aux niveaux de la Police Judiciaire Fédérale (PJF) et des zones de police de l'arrondissement. Il ne s'agit donc pas d'un état des lieux exhaustif de toutes les infractions constatées par la police au sein de l'arrondissement.

Implication capable :

l'implication capable signifie que les policiers ont une réflexion critique sur leurs propres tâches et la manière dont elles sont effectuées.

Justification :

la police doit être en mesure de rendre des comptes sur son mode de fonctionnement, sur sa manière de répondre aux besoins de la communauté.

Nombre disponible

Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au Carrefour d'Information Zonal, Centre d'Information et de Communication, etc.

Orientation externe :

la police prend rapidement conscience de ce qui se trame en matière de sécurité, de criminalité et s'adapte. Lorsqu'elle se fixe des objectifs, c'est en tenant compte des attentes de la population, de la communauté qu'elle intègre

Proactif – Pro-action:

Il s'agit d'anticiper les problèmes de sécurité, de criminalité et de qualité de vie, tout en prévenant et en supprimant ses causes et raisons structurelles et indirectes.

Quelques exemples: l'intervention dans l'aménagement du territoire et de l'infrastructure en cas d'insécurité routière. Il peut également s'agir d'inventorier des risques, d'effectuer des études et rédiger des rapports, de rédiger des rapports à propos des effets de la sécurité, la formulation d'une politique, l'encouragement de travail réglementaire, donner des avis sur des événements de grande envergure, de contrer la dégradation et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Réaction :

La réaction signifie une intervention réelle en cas de problèmes de sécurité, de qualité de vie, de criminalité.

Illustration: Constatation de délits, enquêtes de crime, arrestations de suspects, assistance en cas d'accident routier, annonce de phases d'alerte, assistance en cas de situation de catastrophe (médicale, policière, psychique, matérielle), fermeture d'institutions, retrait de permis, poursuite et punition de personnes suspectes, exécution de peines de prison ou autres mesures pénales.

Annexe 2 : Définition des phénomènes criminels

Vols et cambriolages dans habitation

Les vols dans habitations sont tous les vols avec ou sans circonstances aggravantes dans les habitations au sens large.

Vols dans et sur véhicule

Est un vol simple ou qualifié, avec ou sans violence, sur une place publique ou privée, d'objets se trouvant dans ou sur un véhicule. Par véhicule, on entend tout véhicule qui doit obligatoirement être inscrit à la DIV, en ce compris les motos.

Vols dans commerce/entreprise

Un vol dans commerces/entreprises est un vol dans une entreprise ou un commerce (ex : restaurant, débit de boissons, hôtel, ...) . Cela ne concerne pas les vols dans les magasins (vols à l'étalage) qui se déroulent pendant les heures d'ouverture des entreprises. Le vol dans magasin (vol à l'étalage) se définit comme " l'appropriation illégale de biens qui sont offerts par une entreprise commerciale, par des personnes se faisant passer pour des clients ".

Vols de véhicule

Un vol de véhicule est un vol qualifié ou simple d'un véhicule. Par véhicule, on entend tout véhicule qui doit obligatoirement être inscrit à la DIV, en ce compris les motos.

Vols avec violence

Les vols avec violence concerne les vols où une forme quelconque de violence est utilisée à l'encontre de la victime. Les extorsions telles que définies par le code pénal (art. 470 C.P.). Les faits visés ici se réfèrent principalement au racket, au chantage, au steaming ainsi qu'aux extorsions plus importantes orientées vers des firmes privées ou des personnes dotées ou supposées dotées de moyens importants.

Vols dans bâtiment de service public ou administratif

Un vol dans bâtiment d'un service public ou bâtiment administratif est un vol dans un bâtiment d'un service public ou bâtiment administratif (église, bibliothèque, opéra, ...). Y sont également compris les établissements d'enseignement et de culte.

Vols à main armée

Sont les vols commis à l'aide de violence ou de menaces (art. 468 C.P.), les vols assimilés aux vols commis à l'aide de violences ou de menaces (art. 469 C.P.) et les extorsions (art. 470 C.P.), pour autant que des armes (art. 135 C.P. « toutes machines, tous instruments, ustensiles ou autres objets tranchants, perçants ou contondants, dont on se sera saisi pour tuer, blesser ou frapper, même si on n'en a pas fait usage ») ou des objets qui y ressemblent sont employés ou montrés ou si l'auteur fait croire qu'il est armé ou si l'auteur fait usage de substances inhibitives ou toxiques.

Vol sur chantier

Vol sur chantier de construction.

Vol de métaux

Vol d'un objet en un métal spécifique où le but du vol n'est pas l'objet en lui-même mais le métal dont il est composé.

Vols à la tire

Est un vol simple, sans violence, lors duquel des objets sont directement dérobés à une personne.

Atteintes à la personne (physiques, sexuelles, morales)

La violence physique concerne les infractions désignées sont les suivantes : les homicides et lésions corporelles (meurtre et ses diverses espèces, coups et blessures dont entraves méchantes à la circulation et administration de substances nuisibles, Titre VIII, Chap. I et II Code Pénal.), les abstentions coupables (Titre VIII, Chap. II C.P.), les atteintes aux mineurs, aux incapables et à la famille (délaissement et abandon d'enfants ou d'incapables dans le besoin, privation d'aliments ou de soins infligées à des mineurs ou des incapables, enlèvement et recel de personnes, Titre VIII, Chap. III C.P.), la détention illégale (par des particuliers, Titre VIII, Chap. IV C.P.), les crimes relatifs à la prise d'otages (Titre VI bis C.P.) et l'avortement (Titre VII, Chap. I C.P.).

Les atteintes à l'intégrité morale (menaces, harcèlements, mobbing...) se définissent comme un ensemble de faits liés à des situations problématiques entre personnes ou groupes de personnes qui n'ont pas, ou pas encore, atteint le stade de la violence physique. On les retrouve principalement sous le chapitre 5 du titre VIII du code pénal sous l'intitulé « atteintes portées à l'honneur ou à la considération des personnes ».

La violence sexuelle concerne les infractions dont il est question sont les suivantes : le viol et l'attentat à la pudeur (Titre VII, Chap. V C.P.), certains outrages publics aux bonnes mœurs (dont l'exhibitionnisme et la pornographie impliquant des personnes de plus de 16 ans, Titre VII, Chap. VII C.P.) et le harcèlement sexuel (Titre VIII, Chap. IV bis C.P et A.R.18 septembre 1992).

Dégradations

Est la destruction volontaire, le fait de rendre inutilisable ou la dégradation de biens d'autrui, sans que le saccageur ait l'intention d'en retirer un avantage matériel. Sont également repris ici les incendies et explosions, et les violations de sépultures. Les dégradations de véhicules comprennent les dégradations, destruction et incendies volontaires de véhicules.

Violences intrafamiliales

Est considérée comme violence intrafamiliale, toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge.

Criminalité économique et financière

La criminalité économique et financière concernent les formes de criminalité suivantes : la contrefaçon et les droits d'auteurs, les falsifications de et fraude avec des moyens de paiement, les falsifications de et fraude avec documents, la corruption et fraudes aux administrations publiques, les escroqueries avec ou sans internet et la fraude fiscale grave ou organisée (tva, sociétés de liquidités), le blanchiment, et la criminalité informatique.

Criminalité informatique

La loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique (sensu stricto) (MB du 3 février 2001) concerne les infractions suivantes, qui portent atteinte aux données et systèmes informatiques, à savoir :

- le faux en informatique (art. 210bis CP) : falsifier (introduire, modifier, effacer) des données informatiques et modifier ainsi la portée juridique ou faire usage de ces données en sachant qu'elles sont fausses ;
- la fraude informatique (art. 504quater CP) : tirer un avantage patrimonial frauduleux en introduisant des données dans un système informatique ou en modifiant ou effaçant des données informatiques ;
- les infractions contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes informatiques et données qui sont stockées, traitées ou transmises par ces systèmes : le 'hacking' (art. 550bis CP) (hacking externe : se procurer un accès illicite à un système informatique ou s'y maintenir ; hacking interne : outrepasser son pouvoir d'accès à tout système informatique et les actes préparatoires ; hacking sur commande (ordre ou incitation) ; recel de données obtenues par le biais du hacking), le 'sabotage informatique' (art. 550ter CP) : introduire, modifier ou effacer des données dans un système informatique dans le but de nuire, ou concevoir, mettre à disposition, diffuser ou commercialiser des données qui pourraient causer un dommage ou entraver le fonctionnement d'un système informatique.

Escroqueries

L'escroquerie est le fait pour une personne faisant usage de moyens frauduleux (faux noms, fausses qualités, emploi de manœuvres frauduleuses) de s'approprier le bien d'autrui en se le faisant remettre volontairement par son possesseur. (Réprimé par l'art 496 du CP).

Trafic de documents

Le trafic de document concerne la délivrance ou l'utilisation illégale de documents officiels, leur falsification et contrefaçon, l'usage ou trafic de faux documents ou de fausses déclarations pour se faire remettre un document authentique ainsi que l'utilisation du document d'identité d'un tiers.

Faux moyens de paiement

Par "faux moyens de paiement" on entend les activités ci-après : tous les faits frauduleux de fabrication ou d'altération de billets ou de pièces ; la mise en circulation frauduleuse de faux billets ou de fausses pièces ; le fait d'importer, d'exporter, de transporter, de recevoir, de se procurer ou d'utiliser des faux billets ou des fausses pièces dans le but de les mettre en circulation et en sachant qu'ils sont faux ; le fait frauduleux de fabriquer, de recevoir, de se procurer ou de posséder : des instruments, des objets, des programmes d'ordinateur ou tout autre procédé destinés par leur nature à la fabrication de faux billets ou de fausses pièces ou à l'altération des billets et des pièces ou des hologrammes ou autres éléments servant à protéger les billets et les pièces contre la falsification. La criminalité commise à propos d'autres moyens de paiement concerne la fabrication ou la falsification de chèques, de formulaires de virement et de smartcards, et l'utilisation illégitime de ceux-ci par la suite.

Blanchiment

Le blanchiment est le déguisement, la dissimulation, le déplacement du produit financier de toute activité criminelle et/ou la dissimulation de l'origine illégale des avantages patrimoniaux/revenus. L'infraction est reprise dans l'article 505, alinéa 1er, 2°-4° CP. Une définition plus restrictive est utilisée dans l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Corruption et fraudes aux administrations publiques

Corruption : Le fait de solliciter, d'offrir, de donner ou d'accepter, directement ou indirectement de façon illicite, une commission ou un autre avantage indu, ou la promesse d'un tel avantage indu qui affecte l'exercice normal d'une fonction ou le comportement requis du bénéficiaire de la commission illicite, de l'avantage indu ou de la promesse d'un tel avantage indu. Il s'agit d'un abus de pouvoir au profit d'un gain personnel. [Conseil de l'Europe, 4 novembre 1999].

Fraudes au préjudice des administrations publiques (fraudes aux marchés publics et fraudes aux subsides publics) :

1) Les fraudes aux marchés publics sont des infractions ou des irrégularités commises à l'occasion de l'élaboration, de l'octroi ou de l'exécution de marchés de travaux, de fournitures ou de services passés avec les pouvoirs publics. Elles consistent en la rédaction et l'usage de faux documents, la perturbation de la libre concurrence, des détournements, des fraudes sur la qualité ou la quantité mise en œuvre, etc,...

2) Les fraudes aux subsides publics désignent l'utilisation abusive et irrégulière du montant d'une subvention publique à d'autres fins que celles ayant motivé son octroi. Cette subvention peut avoir été accordée par l'État, une autre personne morale de droit public, la Communauté européenne ou une autre organisation internationale.

Drogues

Le phénomène «commerce, trafic et production illégaux de drogue» regroupe tous les délits en relation avec la fabrication, la production ou la culture, l'import, l'export et la vente de substances psychoactives et de produits anesthésiants.

Atteintes à l'environnement

La criminalité en matière d'environnement concerne toutes les formes d'atteintes illégales (déterminées par une réglementation ou à une disposition légale en la matière, qu'elle soit régionale, fédérale, européenne ou internationale) à l'environnement sous forme de destruction, de pollution, de nuisance, de modification ou autres.

Trafic et détention d'arme

Le trafic d'armes à feu, munitions et explosifs est la cession, le commerce, le courtage, le transit irrégulier, au sens de la loi générale sur les Douanes et Accises, d'armes à feu de défense, de guerre, d'armes de chasse et de sport, de leurs munitions, des pièces d'armes et accessoires soumises à épreuve légale, d'armes prohibées et du matériel devant servir spécialement à un usage militaire, commis par une personne agréée ou un particulier, personne morale ou physique, exercés directement ou indirectement, hors respect des conditions de vente, cession et commerce prévues par la loi.

La détention et le port illégaux d'arme sont la détention et le port (par soi) d'armes en infraction à la législation sur les armes ou autres législations particulières.

Immigration

L'immigration illégale désigne l'entrée, le séjour et le transit illégaux dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État, en violation de la législation de l'État ou des États avec lesquels la Belgique a conclu une convention en matière d'entrée, de séjour et de transit des étrangers.

L'aide à l'immigration illégale (Art. 77bis Loi 15 décembre 1980) est le fait d'aider sciemment une personne non ressortissante d'un État membre de l'Union européenne à pénétrer ou à séjourner sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à une convention internationale relative au franchissement des frontières extérieures et liant la Belgique ou à transiter par le territoire d'un tel État, en violation de la législation de cet État, soit dans les faits qui ont préparé l'entrée, le transit ou le séjour, ou qui les ont facilités, soit dans les faits qui les ont consommés.

TEH - Exploitation sexuelle

La traite des êtres humains - exploitation sexuelle est le fait de recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir un individu, passer ou transférer le contrôle exercé sur lui afin de l'exploiter sexuellement. Tant les faits d'exploitation sexuelle que les faits liés à la prostitution qui ont un élément d'exploitation sexuelle sont pris en compte. La pédopornographie n'est pas prise en compte.

TEH - Exploitation économique

La traite des êtres humains - exploitation économique est le fait de recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir un individu, passer ou transférer le contrôle exercé sur lui afin de : - de mettre au travail ou de permettre la mise au travail de cette personne dans des conditions contraires à la dignité humaine (exploitation du travail)

TEH - Autres (hors exploitations sexuelle et économique)

La traite des êtres humains - hors exploitation sexuelle ou économique est le fait de recruter, transporter, transférer, héberger, accueillir un individu, passer ou transférer le contrôle exercé sur lui afin de : - embaucher, entraîner, détourner, retenir une personne en vue de la livrer à la mendicité, l'inciter à mendier ou à continuer de le faire, ou la mettre à disposition d'un mendiant afin qu'il s'en serve pour susciter la commisération publique (exploitation via la mendicité) ; - de prélever sur cette personne ou de permettre le prélèvement sur celle-ci d'organes ou de tissus en violation de la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes (trafic d'organes); - ou de faire commettre à cette personne un crime ou un délit, contre son gré (crimes et délits forcés). D'autres formes d'exploitation économique (ex : marchands de sommeil) peuvent également être prises en compte.

Annexe 2 : Sondage des Partenaires politiques

Méthodologie

Un sondage a été réalisé auprès des mandataires politiques de notre zone de police. Chaque Bourgmestre a reçu un exemplaire du questionnaire dont il s'est chargé lui-même de la diffusion et de la récolte au sein de son entité. Les personnes interrogées, la récolte des données et le traitement de celles-ci étaient laissés à l'appréciation des bourgmestres. Trois d'entre eux ont choisi de remettre les questionnaires complétés à l'analyste de la zone de police afin que les réponses soient traitées sous une méthodologie objective et commune. La quatrième entité, Thuin, a préféré synthétiser elle-même les résultats du sondage et ne communiquer que les priorités qu'elle souhaitait voir apparaître dans le plan.

Une synthèse des résultats pour chaque entité des questionnaires analysés par la zone de police sont consultables en fin d'annexe. Ces synthèses comprennent les questions et les propositions du questionnaire tel qu'il a été envoyé à chaque bourgmestre. La note reprenant les priorités de Thuin, synthétisées par leur soin, est également placée en fin d'annexe 2.

La méthodologie employée pour l'analyse des questionnaires remis à la zone de police est la suivante :

Aux questions concernant la satisfaction (questions 1, 2 et 3), la proportion du nombre de réponses par proposition a été calculé pour faire ressortir le niveau de satisfaction des répondants par rapport à la proposition.

Aux questions concernant le choix des priorités (questions 4 et 5), des points ont été attribués selon la réponse choisie: tout à fait = 4, un peu = 3, pas vraiment = 2 ; pas du tout = 1 ; Ne sait pas = 0.

Le nombre de réponse par cellule a été multiplié par les points attribués.

Par exemple, 17 réponses « Tout à fait » au phénomène « vols dans habitation » de la question 4 donnent 17×4 points = 68 points.

Le total des points engrangés pour chaque phénomène a été additionnés et un classement décroissant effectué. Les questionnaires placés ci-après exposent le total des points déjà calculé, et non le nombre de réponses, pour les questions 4 et 5.

Généralement, les cinq premiers phénomènes ont été repris pour la question 4 et les trois premiers pour la question 5.

Concernant les personnes interrogées par chaque entité :

- Gerpennes a interrogé tous les conseillers communaux, les membres du Collège communal ainsi que les conseillers du CPAS, soit 32 personnes, et a remis 20 questionnaires à la zone de police ;
- Ham-sur-Heure/Nalinnes a interrogé les membres de la majorité politique, 24 personnes, et a remis 9 questionnaires à la zone de police ;
- Montigny-le-Tilleul a interrogé les membres de la majorité politique et a remis 7 questionnaires à la zone de police ;
- Thuin a interrogé les 5 membres du Conseil de Police provenant de son conseil communal, les 36 responsables de quartier et les policiers composant le personnel du poste de proximité de Thuin. Sur cette base, la Ville a défini les priorités qu'elle souhaitait voir dans le plan lors du Collège communal du 2 septembre 2013, en tenant compte également des points inscrits aux réunions du Plan Local de Sécurité Intégrale depuis 2011.

Sondage au sein de la commune de Gerpennes

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre de la préparation du plan zonal de sécurité, il nous serait précieux de connaître votre avis sur diverses thématiques concernant votre commune. Ce sondage se limite à 5 questions principales, tout en vous laissant la possibilité de vous exprimer librement au travers des rubriques de commentaires si vous l'estimez nécessaire. En conséquence, une petite dizaine de minutes devrait suffire pour compléter ce questionnaire.

Merci d'avance pour votre collaboration.

DEBUT DU QUESTIONNAIRE

1. Comment trouvez-vous le cadre de vie d'une manière générale dans la commune de Gerpennes?

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Très agréable	7	35 %
Agréable	11	55 %
Satisfaisant	2	10 %
Désagréable	0	0 %
Très désagréable	0	0 %
Total	20	100 %

Commentaires:

Plus de la moitié des personnes interrogées perçoivent un cadre de vie agréable. Un tiers perçoit le cadre de vie comme très agréable. Seules 2 personnes interrogées considèrent le cadre de vie comme satisfaisant.

Aucune des personnes interrogées ne perçoivent ce cadre comme désagréable ou très désagréable.

2. Avez-vous le sentiment que vos concitoyens se sentent en insécurité sur le territoire de la commune de Gerpinnes?

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Toujours	0	0 %
Souvent	6	30 %
Parfois	12	60 %
Rarement	2	10 %
Jamais	0	0 %
Pas d'avis	0	0 %
Total	20	100 %

Commentaires:

60% des gens interrogés estiment que les citoyens se sentent parfois en insécurité. Un tiers des personnes interrogées estiment cette fréquence à souvent. Seules deux personnes interrogées estiment que les citoyens sont rarement en insécurité. Personne n'a le sentiment que les citoyens ne se sentent jamais en insécurité.

3. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou non des affirmations suivantes concernant la commune de Gerpinnes?

	TRES SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRES INSATISFAIT	Ne sait Pas
L'attitude et le comportement à l'égard de la population	10 %	85 %	5 %		
L'information donnée à la population sur les activités de la police		75 %	25 %		
La présence en rue		25 %	60 %	15 %	
Le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité	20 %	75 %	5 %		
Le fait d'être une fonction d'exemple	5 %	75 %	5 %	5 %	10 %

Commentaires:

De manière générale, les personnes sondées sont satisfaites des services de police. Seule la présence en rue fait défaut aux yeux des participants.

4. Considérez-vous les situations suivantes comme un problème dans la commune de Gerpinnes?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Vol dans habitation	44	21	2		19	63	3
Atteintes à l'intégrité morale (harcèlement, menaces)	8	9	16	4	17	37	15
Atteintes à l'intégrité physique (Coups et blessures, bagarres)	12	12	22		18	46	10
Vandalisme/Tags/Dégradations	12	36	8		19	56	6
Stupéfiants	36	21	4		18	61	5
Vol dans véhicule	8	12	18	1	16	38	14
Vol dans commerce/entreprise	8	15	16	1	16	39	13
Vol avec violences		12	18	1	14	31	18
Violences intrafamiliales	12	9	12		12	33	17
Atteintes à l'environnement	40	21	4		19	65	1
Accidents avec lésions corporelles		24	10	1	14	34	16
Vitesse inadaptée au trafic	48	9	8		19	65	2
Stationnement illicite	40	15	8		19	63	4
Alcool/Drogue au volant	16	15	10	1	15	41	11
GSM au volant	36	9	4	2	16	51	7
Ceinture/Siège enfant	16	12	10	1	14	39	12
Rassemblement de jeunes	16	24	8	1	17	49	9
Nuisances sonores	12	27	12		18	51	8
Autres. Précisez:							

Commentaires:

Les cinq phénomènes considérés comme les plus problématiques par les personnes sondées sont, par ordre décroissant, les atteintes à l'environnement, la sécurité routière et plus particulièrement la vitesse inadaptée et le stationnement illicite), les vols dans habitations, les stupéfiants et le vandalisme.

5. Les problématiques suivantes constituent les priorités de l'actuel plan national de sécurité de la police fédérale. Considérez-vous qu'elles devraient figurer également parmi les priorités de la commune de Gerpinnes?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Les vols à main armée	20	12	16		17	48	5
La violence dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines)	20	15	8	1	15	44	6
Les drogues (en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogue synthétiques et de cannabis et la vente de stupéfiants).	40	21			17	61	2
Le trafic illégal d'armes à feu	12	12	8	3	14	35	9
Le terrorisme	12	9	6	7	16	34	10
Les violences intrafamiliales et la violence contre les femmes	36	18	4		17	58	4
La Traite des êtres humains (exploitation sexuelle et économique) et le trafic des êtres humains	16	9	8	3	14	36	8
La criminalité informatique	16	12	6	3	14	37	7
La fraude (en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets).	28	27	2	1	18	58	3
Les effractions dans les habitations et autres bâtiments	55	15					

Commentaires:

Les trois phénomènes repris dans le PNS considérés comme les plus pertinents pour figurer parmi les priorités sont, par ordre décroissant, les effractions dans les habitations, la drogue et la fraude.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Sondage au sein de la commune de Ham-sur-Heure/Nalinnes

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre de la préparation du plan zonal de sécurité, il nous serait précieux de connaître votre avis sur diverses thématiques concernant votre commune. Ce sondage se limite à 5 questions principales, tout en vous laissant la possibilité de vous exprimer librement au travers des rubriques de commentaires si vous l'estimez nécessaire. En conséquence, une petite dizaine de minutes devrait suffire pour compléter ce questionnaire.

Merci d'avance pour votre collaboration.

DEBUT DU QUESTIONNAIRE

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Très agréable	5	56 %
Agréable	3	33 %
Satisfaisant		
Désagréable		
Très désagréable		
Pas de réponse	1	11 %
Total	9	100 %

Commentaires:

Plus de la moitié des personnes interrogées perçoivent un cadre de vie très agréable. Un tiers perçoit le cadre de vie comme agréable.

Aucune des personnes interrogées ne perçoivent ce cadre comme désagréable ou très désagréable.

2. Avez-vous le sentiment que vos concitoyens se sentent en insécurité sur le territoire de la commune de Ham-sur-Heure/Nalennes?

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Toujours		
Souvent	1	11 %
Parfois	2	22 %
Rarement	3	34 %
Jamais	2	22 %
Pas d'avis	1	11, %
Total	9	100 %

Commentaires:

Les réponses sont réparties entre souvent et jamais en insécurité. Si la réponse « rarement » est la plus utilisée, le nombre limité de réponse ne permet pas d'en conclure une tendance fiable.

3. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou non des affirmations suivantes concernant la commune de Ham-sur-Heure/Nalennes?

	TRES SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRES INSATISFAIT	Ne sait Pas
L'attitude et le comportement à l'égard de la population	56 %	44 %			
L'information donnée à la population sur les activités de la police	11 %	55 %	34 %		
La présence en rue	11 %	34 %	55 %		
Le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité	11 %	67 %	11 %		11 %
Le fait d'être une fonction d'exemple	22 %	67 %			11 %

Commentaires:

De manière générale, les personnes sondées sont satisfaites des services de police. Seule la présence en rue fait défaut aux yeux des participants.

4. Considérez-vous les situations suivantes comme un problème dans la commune de Ham-sur-Heure/Nalines?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Vol dans habitation	12	9	8	1	9	20	6
Atteintes à l'intégrité morale (harcèlement, menaces)		3	8	3	8	14	12
Atteintes à l'intégrité physique (Coups et blessures, bagarres)			14	2	9	16	11
Vandalisme/Tags/Dégradations	4	6	10	1	9	21	5
Stupéfiants	4	3	8	1	7	16	10
Vol dans véhicule	4	3	4	2	7	13	13
Vol dans commerce/entreprise			8	2	6	10	16
Vol avec violences			4	6	8	10	17
Violences intrafamiliales	4		2	4	6	10	15
Atteintes à l'environnement	4	12	2	3	9	21	4
Accidents avec lésions corporelles		3	2	4	6	9	18
Vitesse inadaptée au trafic	16	9	2	1	9	28	1
Stationnement illicite	4	12	8		9	24	3
Alcool/Drogue au volant	8	6	4	2	8	20	7
GSM au volant	16	3	6	1	9	26	2
Ceinture/Siège enfant		6	4	1	5	11	14
Rassemblement de jeunes		6	10	2	9	18	8
Nuisances sonores	4	6	2	5	9	17	9
Autres. Précisez:							

Commentaires:

Les phénomènes considérés comme les plus problématiques par les personnes sondées sont, par ordre décroissant, la sécurité routière et plus particulièrement la vitesse inadaptée, le GSM au volant et le stationnement illicite), les atteintes à l'environnement, le vandalisme et les vols dans habitations.

5. Les problématiques suivantes constituent les priorités de l'actuel plan national de sécurité de la police fédérale. Considérez-vous qu'elles devraient figurer également parmi les priorités de la commune de Ham-sur-Heure/Nalines?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Les vols à main armée	8		6	3	8	17	5
La violence dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines)	8		8	3	9	19	3
Les drogues (en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogue synthétiques et de cannabis et la vente de stupéfiants).	4	6	8		7	18	4
Le trafic illégal d'armes à feu	4		6	2	6	12	10
Le terrorisme	8		4	3	7	15	8
Les violences intrafamiliales et la violence contre les femmes	8	3	2	3	7	16	6
La Traite des êtres humains (exploitation sexuelle et économique) et le trafic des êtres humains	4	6	2	4	8	16	7
La criminalité informatique	8		2	3	6	13	9
La fraude (en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets).	12	6	4	1	8	23	2
Les effractions dans les habitations et autres bâtiments	16						

Commentaires:

Les trois phénomènes repris dans le PNS considérés comme les plus pertinents pour figurer parmi les priorités sont, par ordre décroissant, les effractions dans les habitations, la violence dans l'espace public et la fraude.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Sondage au sein de la commune de Montigny-le-Tilleul

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre de la préparation du plan zonal de sécurité, il nous serait précieux de connaître votre avis sur diverses thématiques concernant votre commune. Ce sondage se limite à 5 questions principales, tout en vous laissant la possibilité de vous exprimer librement au travers des rubriques de commentaires si vous l'estimez nécessaire. En conséquence, une petite dizaine de minutes devrait suffire pour compléter ce questionnaire.

Merci d'avance pour votre collaboration.

DEBUT DU QUESTIONNAIRE

1. Comment trouvez-vous le cadre de vie d'une manière générale dans la commune de Montigny-le-Tilleul?

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Très agréable	4	57 %
Agréable	3	43 %
Satisfaisant		
Désagréable		
Très désagréable		
Total	7	100 %

Commentaires:

Plus de la moitié des personnes interrogées perçoivent un cadre de vie très agréable. Les autres personnes perçoivent le cadre de vie comme agréable.

Aucune des personnes interrogées ne perçoivent ce cadre comme désagréable ou très désagréable.

2. Avez-vous le sentiment que vos concitoyens se sentent en insécurité sur le territoire de la commune de Montigny-le-Tilleul?

Items	Nombre de réponse	Pourcentage
Toujours		
Souvent	1	14 %
Parfois	5	72 %
Rarement	1	14 %
Jamais		
Pas d'avis		
Total	7	100 %

Commentaires:

Plus de 70% des gens interrogés estiment que les citoyens se sentent parfois en insécurité.

Une personne estime cette fréquence à souvent, et une personne à rarement.

Personne n'a le sentiment que les citoyens ne se sentent jamais en insécurité.

3. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou non des affirmations suivantes concernant la commune de Montigny-le-Tilleul?

	TRES SATISFAIT	SATISFAIT	INSATISFAIT	TRES INSATISFAIT	Ne sait Pas
L'attitude et le comportement à l'égard de la population		86 %			14 %
L'information donnée à la population sur les activités de la police		43 %	57 %		
La présence en rue		57 %	43 %		
Le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité	14 %	86 %			
Le fait d'être une fonction d'exemple	14 %	43 %			43 %

Commentaires:

De manière générale, les personnes sondées sont satisfaites des services de police.

Cependant, l'information et la présence en rue sont insatisfaisant pour plus ou moins la moitié des participants.

4. Considérez-vous les situations suivantes comme un problème dans la commune de Montigny-le-Tilleul?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Vol dans habitation	24	3			7	27	1
Atteintes à l'intégrité morale (harcèlement, menaces)			12		6	12	13
Atteintes à l'intégrité physique (Coups et blessures, bagarres)			8	2	6	10	18
Vandalisme/Tags/Dégradations	12	12			7	24	3
Stupéfiants	4	9			4	13	11
Vol dans véhicule	4	6	4		5	14	10
Vol dans commerce/entreprise	8	9			5	17	7
Vol avec violences		6	4	1	5	11	14
Violences intrafamiliales		6	4		4	10	15
Atteintes à l'environnement	12	6	4		7	22	4
Accidents avec lésions corporelles		6	6		5	12	12
Vitesse inadaptée au trafic	16	9			7	25	2
Stationnement illicite	12	6	4		7	22	5
Alcool/Drogue au volant	4		6		4	10	16
GSM au volant	8	3	6		6	17	8
Ceinture/Siège enfant		3	6	1	5	10	17
Rassemblement de jeunes	4	9	6		7	19	6
Nuisances sonores		9	8		7	17	9
Autres. Précisez:							

Commentaires:

Les cinq phénomènes considérés comme les plus problématiques par les personnes sondées sont, par ordre décroissant, les vols dans habitations, la sécurité routière et plus particulièrement la vitesse inadaptée et le stationnement illicite), le vandalisme, les atteintes à l'environnement et les rassemblements de jeunes.

5. Les problématiques suivantes constituent les priorités de l'actuel plan national de sécurité de la police fédérale. Considérez-vous qu'elles devraient figurer également parmi les priorités de la commune de Montigny-le-Tilleul?

Phénomènes	TOUT A FAIT / 4 points	UN PEU / 3 points	PAS VRAIMENT / 2 points	PAS DU TOUT / 1 point	Nb réponses	Total des points	Rang
Les vols à main armée	4	3	10		7	17	4
La violence dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines)	4		10	1	7	15	6
Les drogues (en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogue synthétiques et de cannabis et la vente de stupéfiants).	12	12			7	24	2
Le trafic illégal d'armes à feu		6	2	1	4	9	9
Le terrorisme			4	3	5	7	10
Les violences intrafamiliales et la violence contre les femmes	12	3	2		5	17	3
La Traite des êtres humains (exploitation sexuelle et économique) et le trafic des êtres humains		3	8		5	11	8
La criminalité informatique	4	3	6		5	13	7
La fraude (en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets).		15			5	15	5
Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.	28				7	28	1

Commentaires:

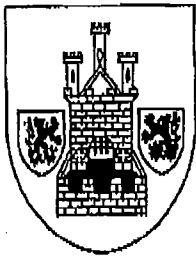
Les trois phénomènes repris dans le PNS considérés comme les plus pertinents pour figurer parmi les priorités sont, par ordre décroissant, les effractions dans les habitations, la drogue et les violences intrafamiliales.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Royaume de Belgique

Province de Hainaut

Arrondissement de Thuin



VILLE DE THUIN

Thuin, le 2 septembre 2013

Grand'Rue n° 36
6530 THUIN
Service : QUARTIERS

NUMERISE

A l'attention de Mr Yves BINON,
Président du Collège de Police
de la zone GERMINALT 5338
rue du Calvaire 7

B-6120 HAM-SUR-HEURE

N/Réf. : MEVL/AnJ/13163

Objet : Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 à renouveler

POLICE LOCALE
5338 GERMINALT
N° 003404113
Date entrée : 01/08/13
Date sortie :

Monsieur le Président,

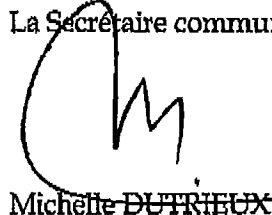
Le Collège communal réuni en date du 30 août dernier a pris connaissance, sur base du questionnaire élaboré par le Collège de Police, de l'analyse des points inscrits aux réunions du Plan Local de Sécurité Intégrale depuis 2011 et des consultations menées auprès des représentants de quartiers. Sur base de cette analyse, le Collège communal souhaite en conclusion que le prochain Plan Zonal de Sécurité reprenne les points suivants classés dans un ordre de priorité décroissant :

- 1) Encadrement des fêtes et manifestations - Rassemblements de jeunes - Bagarres
- 2) Vandalisme/Tags/Dégradations
- 3) Sécurité dans les commerces
- 4) Vitesse inadaptée au trafic - Installation de radars répressifs
- 5) Sécurité dans les habitations

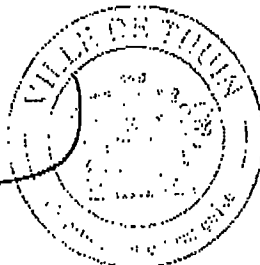
Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Secrétaire communale,



Michelle DUTRIEUX



L'Échevine déléguée
aux fonctions de Bourgmestre,



Marie-Ève VAN LAETHEM

Agent traitant : Anne JEANMART, n° d'appel direct : 071/85.94.75
Mail : anj00@thuain.be
Tout courrier doit être adressé à Madame l'échevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre

Annexe 3 : Sondage des Collaborateurs

Méthodologie

L'étude s'est basé sur la méthode « CRIME » orientées vers les causes. Trois étapes ont été effectuée : une photographie de la situation, un sondage des collaborateurs, la rédaction de recommandations d'amélioration.

La photographie de la situation reprend des comparaisons statistiques du pourcentages d'absentéisme et une évaluation SWOT de la zone en matière de motivation au travail.

Le questionnaire a été distribué à 119 personnes et a été rendu par 68 personnes.

Un exemplaire vierge du questionnaire distribué et le résultat chiffré des résultats obtenus sont consultables ci-après.

Les causes identifiées ont tout d'abord été vérifiées par confrontation avec le médecin d'ARISTA et par des représentants de la base qui ont revus les différents items.

Ensuite, pour trier les différentes causes reprises dans les questionnaires, 6 filtres ont été appliqués à chacune des causes identifiées. Celles ne correspondant pas étaient éliminées :

- constitue un point d'attention pour la direction ;
- concerne un grand nombre de personnes ;
- est de la compétence de la zone ;
- peut être modifié par la direction ;
- peut être modifié à court terme ;
- emporte l'adhésion du personnel.

Enfin, pour classifier les causes restantes, un diagramme ISHIKAWA (cfr point 2.6.2) a été réalisé. Pour ce faire, les causes fondamentales ont constitués les arêtes principales avant d'être étoffées par les causes premières.

Sur bases de ce diagramme, différentes recommandations ont été rédigées à l'attention de la direction. Une synthèse de ces recommandations a été faites en tenant compte de l'analyse SWOT afin de dégager 6 recommandations principales (cfr point 2.3.2).

Service d'appartenance : **Années de police :**

Sexe : M / F

Age :

Statut : CALOG / Opérationnel

Avez-vous eu ces dernières semaines :

	Oui	Non
1. une maladie grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. une fatigue psychologique extrême	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. un deuil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. des problèmes de dépendances (alcool, drogues, médicaments, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. des difficultés financières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. l'impression d'être confronté à de la frustration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. des problèmes familiaux (enfants, couple, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que :

1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni d'accord, ni pas d'accord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord	1	2	3	4	5
1. Il vous manque quelques informations utiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Vous n'avez pas le bagage nécessaire à la réalisation correcte de celui-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Vous avez l'impression de gâcher votre potentiel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Vous n'avez pas assez d'autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Les exigences dépassent les tâches qui vous sont confiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les échéances et évaluations sont fréquentes et pesantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. On vous confie plus de tâches qu'aux autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

.....

.....

.....

Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt:

1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni d'accord, ni pas d'accord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord	1	2	3	4	5
1. Très varié et distrayant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Répétitif et routinier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Dangereux et stressant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Calme et rassurant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. A responsabilités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Purement d'exécution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

.....

.....

.....

Vous trouvez que :

	Oui	Non
1. Votre tenue de travail est adaptée à celui-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Votre zone investit dans du bon matériel (véhicules, armement,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les outils informatiques sont à jour et facilement utilisables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Votre sécurité est privilégiée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Vos locaux sont modernes et pensés pour une optimisation du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

.....

.....

.....

Comment qualifierez-vous vos relations au travail ?

1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni d'accord, ni pas d'accord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord	1	2	3	4	5
1. Vos collègues apprécient votre travail et vous soutiennent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Vous voyez vos collègues en dehors du lieu de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Vos collègues sont très compétents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Vous êtes valorisé pour ce que vous faites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Votre chef direct est très soucieux du bien être de son personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Votre chef est très directif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. La communication dans et entre les niveaux est de qualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

.....

.....

.....

Comment qualifierez-vous le management au sein de votre service ?

1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni d'accord, ni pas d'accord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord	1	2	3	4	5
1. Chacun sait ce qu'il a à faire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La politique de la zone correspond à vos attentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. La politique de la zone correspond aux attentes de la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. La politique de la zone correspond aux attentes des autorités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. L'organisation du service est discutée ensemble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Votre chef vous donne un feedback, qu'il soit positif ou négatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Il vous est donné la possibilité de discuter des difficultés rencontrées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :.....
.....
.....
.....

Pensez-vous que :

1. Pas du tout d'accord 2. Plutôt pas d'accord 3. Ni d'accord, ni pas d'accord 4. Plutôt d'accord 5. Tout à fait d'accord	1	2	3	4	5
1. Etre policier est le plus beau métier du monde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Votre devoir est de servir le citoyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Le respect de l'autre est une valeur primordiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Votre rémunération correspond au travail fourni	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La fonction de policier est devenue une fonction à risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Il n'y a plus le respect de l'uniforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Votre métier est souvent critiqué lors des repas de famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Le public confond souvent loi et justice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :.....
.....
.....
.....

Voyez-vous une/des cause(s) qui pourrai(en)t conduire à de l'absentéisme au sein de la zone pour vous ou vos collègues?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

question

sous question

- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que

NOMBRES DE PERSONNES / CATEGORIE

TOTAL	STATUT									AGE																			
	CALOG			OPS			INDEF			-25 ans			26 - 35 ans			36 - 45 ans			46 - 55 ans			+55 ans			INDEF				
	68	M	21	M	45	M	2	M	1	M	21	M	19	M	15	M	1	M	11	M	21	M	19	M	15	M	1	M	11
1. une maladie grave																													
3	0,0	1	0,0	2	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0
2. une fatigue psychologique extrême																													
18	0,3	4	0,2	14	0,3	0	0,0	0	0,0	6	0,3	4	0,2	5	0,3	1	1,0	2	0,2	1	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0
3. un deuil																													
11	0,2	5	0,2	6	0,1	0	0,0	0	0,0	2	0,1	5	0,3	3	0,2	1	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. des problèmes de dépendances (alcool, drogues, médicaments, ...)																													
0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. des difficultés financières																													
6	0,1	3	0,1	3	0,1	0	0,0	0	0,0	3	0,1	2	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6. l'impression d'être confronté à de la frustration																													
26	0,4	6	0,3	20	0,4	0	0,0	0	0,0	8	0,4	9	0,5	7	0,5	0	0,0	0	0,0	2	0,2	2	0,2	2	0,2	0	0,0	0	0,0
7. des problèmes familiaux (enfants, couple, ...)																													
11	0,2	4	0,2	7	0,2	0	0,0	0	0,0	4	0,2	4	0,2	2	0,1	0	0,0	0	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Il vous manque quelques informations utiles																													
192	2,8	58	2,8	130	2,9	4	2,0	4	4,0	60	2,9	53	2,8	50	3,3	2	2,0	2	2,0	23	2,1	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0
2. Vous n'avez pas le bagage nécessaire à la réalisation correcte de celui-ci																													
142	2,1	38	1,8	98	2,2	6	3,0	3	3,0	40	1,9	43	2,3	30	2	2	2,0	24	2,2	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. Vous avez l'impression de gêner votre potentiel																													
166	2,4	38	1,8	120	2,7	8	4,0	1	1,0	51	2,4	50	2,6	31	2,1	1	1,0	32	2,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. Vous n'avez pas assez d'autonomie																													
182	2,7	43	2,0	133	3,0	6	3,0	1	1,0	58	2,8	51	2,7	38	2,5	1	1,0	33	3,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. Les exigences dépassent les tâches qui vous sont confiées																													
187	2,8	47	2,2	136	3,0	4	2,0	4	4,0	53	2,5	53	2,8	46	3,1	1	1,0	30	2,7	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6. Les échéances et évaluations sont fréquentes et pesantes																													
189	2,8	45	2,1	140	3,1	4	2,0	2	2,0	56	2,7	55	2,9	48	3,2	1	1,0	27	2,5	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
7. On vous confie plus de tâches qu'aux autres																													
190	2,8	50	2,4	135	3,0	5	2,5	4	4,0	54	2,6	50	2,6	49	3,3	2	2,0	31	2,8	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Très varié et distrayant																													
249	3,7	81	3,9	162	3,6	6	3,0	5	5,0	83	4,0	66	3,5	55	3,7	5	5,0	35	3,2	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. Répétitif et routinier																													
181	2,7	43	2,0	130	2,9	8	4,0	1	1,0	51	2,4	50	2,6	41	2,7	4	4,0	34	3,1	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. Dangereux et stressant																													
191	2,8	44	2,1	143	3,2	4	2,0	3	3,0	61	2,9	55	2,9	39	2,6	2	2,0	31	2,8	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. Calme et rassurant																													
172	2,5	64	3,0	100	2,2	8	4,0	2	2,0	51	2,4	47	2,5	38	2,5	3	3,0	31	2,8	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. A responsabilités																													
278	4,1	77	3,7	197	4,4	4	2,0	5	5,0	84	4,0	80	4,2	61	4,1	5	5,0	43	3,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6. Purement d'exécution																													
180	2,6	49	2,3	121	2,7	10	5,0	4	4,0	57	2,7	44	2,3	37	2,5	1	1,0	37	3,4	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Votre tenue de travail est adaptée à celui-ci																													
53	0,8	15	0,7	36	0,8	2	1,0	1	1,0	16	0,8	12	0,6	13	0,9	1	1,0	10	0,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. Votre zone investit dans du bon matériel (véhicules, armement, ...)																													
61	0,9	19	0,9	40	0,9	2	1,0	1	1,0	18	0,9	17	0,9	13	0,9	1	1,0	11	1,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. Les outils informatiques sont à jour et facilement utilisables																													
40	0,6	12	0,6	26	0,6	2	1,0	0	0,0	12	0,6	8	0,4	10	0,7	1	1,0	9	0,8	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. Votre sécurité est privilégiée																													
61	0,9	21	1,0	38	0,8	2	1,0	1	1,0	20	1,0	15	0,8	13	0,9	1	1,0	11	1,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. Vos locaux sont modernes et pensés pour une optimisation du travail																													
46	0,7	17	0,8	27	0,6	2	1,0	0	0,0	13	0,6	9	0,5	13	0,9	1	1,0	10	0,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Vos collègues apprécient votre travail et vous soutiennent																													
249	3,7	86	4,1	159	3,5	4	2,0	4	4,0	82	3,9	69	3,6	53	3,5	5	5,0	36	3,3	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. Vous voyez vos collègues en dehors du lieu de travail																													
200	2,9	69	3,3	128	2,8	3	1,5	3	3,0	63	3,0	51	2,7	47	3,1	2	2,0	34	3,1	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. Vos collègues sont très compétents																													
239	3,5	74	3,5	159	3,5	6	3,0	4	4,0	78	3,7	61	3,2	53	3,5	3	3,0	40	3,6	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. Vous êtes valorisé pour ce que vous faites																													
185	2,7	67	3,2	116	2,6	2	1,0	4	4,0	57	2,7	49	2,6	42	2,8	4	4,0	29	2,6	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. Votre chef direct est très soucieux du bien être de son personnel																													
211	3,1	71	3,4	138	3,1	2	1,0	5	5,0	63	3,0	55	2,9	47	3,1	4	4,0	37	3,4	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6. Votre chef est très directif																													
238	3,5	68	3,2	161	3,6	9	4,5	3	3,0	77	3,7	65	3,4	48	3,2	2	2,0	43	3,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
7. La communication dans et entre les niveaux est de qualité																													
173	2,5	58	2,8	113	2,5	2	1,0	4	4,0	49	2,3	45	2,4	41	2,7	4	4,0	30	2,7	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Chacun sait ce qu'il a à faire																													
247	3,6	82	3,9	161	3,6	4	2,0	4	4,0	80	3,8	63	3,3	59	3,9	4	4,0	37	3,4	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. La politique de la zone correspond à vos attentes																													
188	2,8	65	3,1	119	2,6	4	2,0	4	4,0	50	2,4	52	2,7	48	3,2	4	4,0	30	2,7	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. La politique de la zone correspond aux attentes de la population																													
215	3,2	69	3,3	142	3,2	4	2,0	4	4,0	65	3,1	58	3,1	49	3,3	3	3,0	36	3,3	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. La politique de la zone correspond aux attentes des autorités																													
262	3,9	82	3,9	174	3,9	6	3,0	4	4,0	74	3,5	62	4,3	56	3,7	3	3,0	43	3,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. L'organisation du service est discutée ensemble																													
191	2,8	66	3,1	121	2,7	4	2,0	4	4,0	60	2,9	45	2,4	49	3,3	3	3,0	30	2,7	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6. Votre chef vous donne un feedback, qu'il soit positif ou négatif																													
220	3,2	78	3,7	138	3,1	4	2,0	4	4,0	71	3,4	55	2,9	49	3,3	3	3,0	38	3,5	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
7. Il vous est donné la possibilité de discuter des difficultés rencontrées																													
236	3,5	86	4,1	146	3,2	4	2,0	5	5,0	78	3,7	59	3,1	55	3,7	4	4,0	35	3,2	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1. Etre policier est le plus beau métier du monde																													
170	2,5	52	2,5	112	2,5	6	3,0	3	3,0	50	2,4	44	2,3	38	2,5	3	3,0	32	2,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2. Votre devoir est de servir le citoyen																													
267	3,9	79	3,8	184	4,1	4	2,0	5	5,0	79	3,8	80	4,2	57	3,8	4	4,0	42	3,8	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3. Le respect de l'autre est une valeur primordiale																													
311	4,6	98	4,7	205	4,6	8	4,0	5	5,0	96	4,6	87	4,6	68	4,5	4	4,0	51	4,6	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4. Votre rémunération correspond au travail fourni																													
214	3,1	69	3,3	137	3,0	8	4,0	3	3,0	68	3,2	55	2,9	50	3,3	3	3,0	35	3,2	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. La fonction de policier est devenue une fonction à risques																													
274	4,0	79	3,8	187	4,2	8	4,0	4	4,0	85	4,0	72	3,8	65	4,3	5	5,0	43	3,9	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0		

question

sous question

- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que

NOMBRES DE PERSONNES / CATEGORIE

	T	O	T	A	EXPERIENCE												SEXE					
					-5 ans		5-10 ans		11-15 ans		16-20 ans		21-25 ans		+25 ans		INDEF		MASCULIN	FEMININ	INDEF	
	68	M	16	M	12	M	5	M	8	M	2	M	9	M	16	M	43	M	23	M	2	M
1. une maladie grave	3	0,0	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,1	1	0,1	1	0,0	2	0,1	0	0,0
2. une fatigue psychologique extrême	18	0,3	2	0,1	5	0,4	2	0,4	0	0,0	1	0,5	3	0,3	5	0,3	12	0,3	6	0,3	0	0,0
3. un deuil	11	0,2	2	0,1	3	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,3	3	0,2	8	0,2	3	0,1	0	0,0
4. des problèmes de dépendances (alcool, drogues, médicaments, ...)	0	0,0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5. des difficultés financières	6	0,1	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	0,3	3	0,1	3	0,1	0	0,0
6. l'impression d'être confronté à de la frustration	26	0,4	4	0,3	7	0,6	4	0,8	1	0,1	1	0,5	4	0,4	5	0,3	17	0,4	8	0,3	1	0,5
7. des problèmes familiaux (enfants, couple, ...)	11	0,2	3	0,2	3	0,3	0	0,0	1	0,1	0	0,0	2	0,2	2	0,1	5	0,1	5	0,2	1	0,5
1. Il vous manque quelques informations utiles	192	2,8	46	2,9	36	3,0	12	2,4	27	3,4	7	3,5	22	2,4	42	2,6	127	3,0	59	2,6	6	3,0
2. Vous n'avez pas le bagage nécessaire à la réalisation correcte de celui-ci	142	2,1	35	2,2	22	1,8	6	1,2	25	3,1	2	1,0	20	2,2	32	2,0	96	2,2	43	1,9	3	1,5
3. Vous avez l'impression de gâcher votre potentiel	166	2,4	29	1,8	33	2,8	14	2,8	20	2,5	4	2,0	21	2,3	45	2,8	114	2,7	45	2,0	7	3,5
4. Vous n'avez pas assez d'autonomie	182	2,7	39	2,4	35	2,5	13	2,6	22	2,8	6	3,0	26	2,9	46	2,9	129	3,0	47	2,0	6	3,0
5. Les exigences dépassent les tâches qui vous sont confiées	187	2,8	38	2,4	38	3,2	12	2,4	21	2,6	8	4,0	22	2,4	48	3,0	130	3,0	51	2,2	6	3,0
6. Les échéances et évaluations sont fréquentes et pesantes	189	2,8	37	2,3	38	3,2	15	3,0	29	3,6	6	3,0	24	2,7	40	2,5	136	3,2	46	2,0	7	3,5
7. On vous confie plus de tâches qu'aux autres	190	2,8	38	2,4	36	3,0	14	2,8	23	2,9	6	3,0	26	2,9	47	2,9	129	3,0	55	2,4	6	3,0
1. Très varié et distrayant	249	3,7	68	4,3	39	3,3	15	3,0	33	4,1	8	4,0	32	3,6	54	3,4	164	3,8	76	3,3	9	4,5
2. Répétitif et routinier	181	2,7	33	2,1	34	2,8	17	3,4	14	1,8	5	2,5	30	3,3	48	3,0	115	2,7	60	2,6	6	3,0
3. Dangereux et stressant	191	2,8	40	2,5	33	2,8	18	3,6	24	3,0	5	2,5	24	2,7	47	2,9	132	3,1	53	2,3	6	3,0
4. Calme et rassurant	172	2,5	45	2,8	30	2,5	11	2,2	19	2,4	4	2,0	25	2,8	38	2,4	109	2,5	58	2,5	5	2,5
5. A responsabilités	278	4,1	64	4	47	3,9	20	4,0	38	4,8	7	3,5	38	4,2	64	4,0	185	4,3	85	3,7	8	4,0
6. Purement d'exécution	180	2,6	44	2,8	33	2,8	14	2,8	12	1,5	6	3,0	23	2,6	48	3,0	108	2,5	63	2,7	9	4,5
1. Votre tenue de travail est adaptée à celui-ci	53	0,8	14	0,9	6	0,5	5	1,0	3	0,4	2	1,0	8	0,9	15	0,9	35	0,8	16	0,7	2	1,0
2. Votre zone investit dans du bon matériel (véhicules, armement,...)	61	0,9	15	0,9	10	0,8	5	1,0	7	0,9	2	1,0	7	0,8	15	0,9	40	0,9	20	0,9	1	0,5
3. Les outils informatiques sont à jour et facilement utilisables	40	0,6	8	0,5	5	0,4	2	0,4	6	0,8	1	0,5	6	0,7	12	0,8	26	0,6	13	0,6	1	0,5
4. Votre sécurité est privilégiée	61	0,9	16	1	12	1,0	3	0,6	6	0,8	2	1,0	8	0,9	14	0,9	39	0,9	20	0,9	2	1,0
5. Vos locaux sont modernes et pensés pour une optimisation du travail	46	0,7	10	0,6	7	0,6	4	0,8	3	0,4	2	1,0	8	0,9	12	0,8	27	0,6	17	0,7	2	1,0
1. Vos collègues apprécient votre travail et vous soutiennent	248	3,7	63	3,9	45	3,8	19	3,8	29	3,6	8	4,0	29	3,2	56	3,5	158	3,7	84	3,7	7	3,5
2. Vous voyez vos collègues en dehors du lieu de travail	200	2,9	49	3,1	40	3,3	18	3,6	17	2,1	8	4,0	22	2,4	46	2,9	124	2,9	69	3,0	7	3,5
3. Vos collègues sont très compétents	239	3,5	58	3,6	45	3,8	18	3,6	26	3,3	6	3,0	30	3,3	56	3,5	154	3,6	78	3,4	7	3,5
4. Vous êtes valorisé pour ce que vous faites	185	2,7	54	3,4	29	2,4	13	2,6	17	2,1	5	2,5	27	3,0	40	2,5	113	2,6	67	2,9	5	2,5
5. Votre chef direct est très soucieux du bien être de son personnel	211	3,1	54	3,4	34	2,8	14	2,8	21	2,6	7	3,5	27	3,0	54	3,4	130	3,0	79	3,4	2	1,0
6. Votre chef est très directif	238	3,5	54	3,4	41	3,4	20	4,0	26	3,3	6	3,0	29	3,2	62	3,9	160	3,7	69	3,0	9	4,5
7. La communication dans et entre les niveaux est de qualité	173	2,5	39	2,4	28	2,3	10	2,0	18	2,3	4	2,0	25	2,8	49	3,1	114	2,7	57	2,5	2	1,0
1. Chacun sait ce qu'il a à faire	247	3,6	60	3,8	47	3,9	19	3,8	22	2,8	8	4,0	32	3,6	59	3,7	158	3,7	83	3,6	6	3,0
2. La politique de la zone correspond à vos attentes	188	2,8	50	3,1	27	2,3	12	2,4	24	3,0	6	3,0	24	2,7	45	2,8	119	2,8	65	2,8	4	2,0
3. La politique de la zone correspond aux attentes de la population	215	3,2	53	3,3	36	3,0	16	3,2	23	2,9	7	3,5	26	2,9	54	3,4	137	3,2	74	3,2	4	2,0
4. La politique de la zone correspond aux attentes des autorités	262	3,9	66	4,1	39	3,3	19	3,8	35	4,4	8	4,0	31	3,4	64	4,0	164	3,8	90	3,9	8	4,0
5. L'organisation du service est discutée ensemble	191	2,8	47	2,9	36	3,0	14	2,8	18	2,3	7	3,5	25	2,8	44	2,8	123	2,9	64	2,8	4	2,0
6. Votre chef vous donne un feedback, qu'il soit positif ou négatif	220	3,2	55	3,4	42	3,5	17	3,4	20	2,5	7	3,5	27	3,0	52	3,3	144	3,3	72	3,1	4	2,0
7. Il vous est donné la possibilité de discuter des difficultés rencontrées	236	3,5	62	3,9	43	3,6	18	3,6	26	3,3	6	3,0	29	3,2	52	3,3	148	3,4	83	3,6	5	2,5
1. Etre policier est le plus beau métier du monde	170	2,5	44	2,8	26	2,2	12	2,4	19	2,4	4	2,0	24	2,7	41	2,6	108	2,5	55	2,4	7	3,5
2. Votre devoir est de servir le citoyen	267	3,9	65	4,1	46	3,8	18	3,6	35	4,4	7	3,5	33	3,7	63	3,9	176	4,1	83	3,6	8	4,0
3. Le respect de l'autre est une valeur primordiale	311	4,6	77	4,8	53	4,4	23	4,6	34	4,3	9	4,5	40	4,4	75	4,7	202	4,7	101	4,4	8	4,0
4. Votre rémunération correspond au travail fourni	214	3,1	56	3,5	35	2,9	12	2,4	20	2,5	7	3,5	31	3,4	53	3,3	138	3,2	70	3,0	6	3,0
5. La fonction de policier est devenue une fonction à risques	274	4,0	61	3,8	50	4,2	21	4,2	28	3,5	9	4,5	40	4,4	65	4,1	178	4,1	89	3,9	7	3,5
6. Il n'y a plus le respect de l'uniforme	278	4,1	58	3,6	52	4,3	24	4,8	35	4,4	6	3,0	34	3,8	69	4,3	181	4,2	89	3,9	8	4,0
7. Votre métier est souvent critiqué lors des repas de famille	185	2,7	49	3,1	35	2,9	11	2,2	16	2,0	7	3,5	20	2,2	47	2,9	114	2,7	65	2,8	6	3,0
8. Le public confond souvent loi et justice	273	4,0	67	4,2	50	4,2	24	4,8	26	3,3	7	3,5	36	4,0	63	3,9	177	4,1	88	3,8	8	4,0

question

- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- A. Avez-vous eu ces dernières semaines
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- B. Pour réaliser votre travail, vous diriez plutôt que
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- C. Vous diriez de votre travail qu'il est plutôt
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- D. Vous trouvez que
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- E. Comment qualifieriez-vous vos relations au travail
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- F. Comment qualifieriez-vous le management au sein de votre service
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que
- G. Pensez-vous que

sous question

NOMBRES DE PERSONNES /CATEGORIE

- 1. une maladie grave
- 2. une fatigue psychologique extrême
- 3. un deuil
- 4. des problèmes de dépendances (alcool, drogues, médicaments, ...)
- 5. des difficultés financières
- 6. l'impression d'être confronté à de la frustration
- 7. des problèmes familiaux (enfants, couple, ...)
- 1. Il vous manque quelques informations utiles
- 2. Vous n'avez pas le bagage nécessaire à la réalisation correcte de celui-ci
- 3. Vous avez l'impression de gâcher votre potentiel
- 4. Vous n'avez pas assez d'autonomie
- 5. Les exigences dépassent les tâches qui vous sont confiées
- 6. Les échéances et évaluations sont fréquentes et pesantes
- 7. On vous confie plus de tâches qu'aux autres
- 1. Très varié et distrayant
- 2. Répétitif et routinier
- 3. Dangereux et stressant
- 4. Calme et rassurant
- 5. A responsabilités
- 6. Purement d'exécution
- 1. Votre tenue de travail est adaptée à celui-ci
- 2. Votre zone investit dans du bon matériel (véhicules, armement,...)
- 3. Les outils informatiques sont à jour et facilement utilisables
- 4. Votre sécurité est privilégiée
- 5. Vos locaux sont modernes et pensés pour une optimisation du travail
- 1. Vos collègues apprécient votre travail et vous soutiennent
- 2. Vous voyez vos collègues en dehors du lieu de travail
- 3. Vos collègues sont très compétents
- 4. Vous êtes valorisés pour ce que vous faites
- 5. Votre chef direct est très soucieux du bien être de son personnel
- 6. Votre chef est très directif
- 7. La communication dans et entre les niveaux est de qualité
- 1. Chacun sait ce qu'il a à faire
- 2. La politique de la zone correspond à vos attentes
- 3. La politique de la zone correspond aux attentes de la population
- 4. La politique de la zone correspond aux attentes des autorités
- 5. L'organisation du service est discutée ensemble
- 6. Votre chef vous donne un feedback, qu'il soit positif ou négatif
- 7. Il vous est donné la possibilité de discuter des difficultés rencontrées
- 1. Etre policier est le plus beau métier du monde
- 2. Votre devoir est de servir le citoyen
- 3. Le respect de l'autre est une valeur primordiale
- 4. Votre rémunération correspond au travail fourni
- 5. La fonction de policier est devenue une fonction à risques
- 6. Il n'y a plus le respect de l'uniforme
- 7. Votre métier est souvent critiqué lors des repas de famille
- 8. Le public confond souvent loi et justice

TOTAL	SERVICES																				
	INTER	PROXI	SAV	SER	APO	CIRCU	CIL	DIRECTION	ADMIN	INDEF											
68	M	12	M	24	M	1	M	1	M	1	M	4	M	6	M	3	M	6	M	10	M
3	0,0	0	0,0	2	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,2	0	0,0
18	0,3	3	0,3	9	0,4	0	0,0	0	0,0	1	1,0	1	0,3	1	0,2	1	0,3	1	0,2	1	0,1
11	0,2	1	0,1	4	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,2	1	0,1
0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6	0,1	1	0,1	3	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,1
26	0,4	7	0,6	9	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	0,8	3	0,5	2	0,7	1	0,2	1	0,1
11	0,2	1	0,1	5	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,5	1	0,2	1	0,3	1	0,2	0	0,0
192	2,8	37	3,1	71	3,0	1	1,0	4	4,0	2	2,0	10	2,5	15	2,5	7	2,3	21	3,5	24	2,4
142	2,1	21	1,8	59	2,5	1	1,0	4	4,0	2	2,0	7	1,8	9	1,5	7	2,3	11	1,8	21	2,1
166	2,4	35	2,9	71	3,0	1	1,0	1	1,0	2	2,0	6	1,5	12	2,0	4	1,3	12	2,0	22	2,2
182	2,7	43	3,6	71	3,0	1	1,0	1	1,0	2	2,0	7	1,8	14	2,3	6	2,0	13	2,2	24	2,4
187	2,8	35	2,9	81	3,4	1	1,0	3	3,0	2	2,0	8	2,0	12	2,0	6	2,0	17	2,8	22	2,2
189	2,8	40	3,3	77	3,2	1	1,0	3	3,0	2	2,0	11	2,8	9	1,5	8	2,7	17	2,8	21	2,1
190	2,8	28	2,3	82	3,4	1	1,0	3	3,0	2	2,0	10	2,5	11	1,8	8	2,7	16	2,7	29	2,9
249	3,7	41	3,4	84	3,5	4	4,0	5	5,0	4	4,0	12	3,0	21	3,5	13	4,3	28	4,7	37	3,7
181	2,7	39	3,3	76	3,2	1	1,0	1	1,0	2	2,0	10	2,5	16	2,7	6	2,0	8	1,8	22	2,2
191	2,8	39	3,3	78	3,3	3	3,0	1	1,0	2	2,0	10	2,5	6	1,0	9	3,0	17	2,8	26	2,6
172	2,5	26	2,2	57	2,4	3	3,0	3	3,0	2	2,0	10	2,5	20	3,3	10	3,3	15	2,5	26	2,6
278	4,1	50	4,2	102	4,3	4	4,0	5	5,0	4	4,0	13	3,3	26	4,3	12	4,0	24	4,0	38	3,8
180	2,6	39	3,3	63	2,6	2	2,0	1	1,0	2	2,0	12	3,0	16	2,7	5	1,7	9	1,5	31	3,1
53	0,8	10	0,8	18	0,8	1	1,0	1	1,0	1	1,0	3	0,8	4	0,7	2	0,7	4	0,7	9	0,9
61	0,9	9	0,8	23	1,0	1	1,0	1	1,0	1	1,0	4	1,0	4	0,7	3	1,0	6	1,0	9	0,9
40	0,6	7	0,6	12	0,5	0	0,0	1	1,0	1	1,0	2	0,5	1	0,2	3	1,0	4	0,7	9	0,9
61	0,9	11	0,9	19	0,8	1	1,0	1	1,0	1	1,0	3	0,8	6	1,0	3	1,0	6	1,0	10	1,0
46	0,7	8	0,7	10	0,4	1	1,0	1	1,0	1	1,0	4	1,0	5	0,8	3	1,0	5	0,8	8	0,8
249	3,7	43	3,6	84	3,5	4	4,0	4	4,0	4	4,0	14	3,5	23	3,8	12	4,0	26	4,3	35	3,5
200	2,9	37	3,1	58	2,4	4	4,0	1	1,0	2	2,0	13	3,3	18	3,0	11	3,7	25	4,2	31	3,1
239	3,5	43	3,6	82	3,4	3	3,0	4	4,0	4	4,0	15	3,8	19	3,2	10	3,3	23	3,8	36	3,6
185	2,7	30	2,5	60	2,5	3	3,0	3	3,0	4	4,0	11	2,8	19	3,2	10	3,3	17	2,8	28	2,8
211	3,1	30	2,5	79	3,3	4	4,0	4	4,0	4	4,0	12	3,0	17	2,8	9	3,0	18	3,0	34	3,4
238	3,5	45	3,8	86	3,6	3	3,0	3	3,0	4	4,0	12	3,0	19	3,2	9	3,0	18	3,0	39	3,9
173	2,5	25	2,2	63	2,6	4	4,0	4	4,0	4	4,0	9	2,3	13	2,2	8	2,7	13	2,2	29	2,9
247	3,6	42	3,5	89	3,7	4	4,0	4	4,0	4	4,0	14	3,5	22	3,7	10	3,3	24	4,0	34	3,4
188	2,8	28	2,3	60	2,5	4	4,0	4	4,0	4	4,0	13	3,3	14	2,3	9	3,0	22	3,7	30	3,0
215	3,2	38	3,2	75	3,1	4	4,0	4	4,0	4	4,0	12	3,0	18	3,0	10	3,3	21	3,5	29	2,9
262	3,9	47	3,9	94	3,9	4	4,0	4	4,0	4	4,0	14	3,5	27	4,5	10	3,3	23	3,8	35	3,5
191	2,8	25	2,1	67	2,8	3	3,0	3	3,0	4	4,0	13	3,3	19	3,2	6	2,0	17	2,8	34	3,4
220	3,2	27	2,3	80	3,3	5	5,0	4	4,0	4	4,0	13	3,3	21	3,5	10	3,3	20	3,3	36	3,6
236	3,5	29	2,4	82	3,4	5	5,0	4	4,0	4	4,0	17	4,3	20	3,3	11	3,7	25	4,2	39	3,9
170	2,5	31	2,6	53	2,2	3	3,0	3	3,0	2	2,0	12	3,0	11	1,8	9	3,0	17	2,8	29	2,9
267	3,9	45	3,8	101	4,2	3	3,0	4	4,0	4	4,0	16	4,0	23	3,8	10	3,3	24	4,0	37	3,7
311	4,6	55	4,6	110	4,6	5	5,0	4	4,0	4	4,0	19	4,8	28	4,7	11	3,7	29	4,8	46	4,6
214	3,1	34	2,8	73	3,0	5	5,0	4	4,0	4	4,0	13	3,3	21	3,5	8	2,7	15	2,5	37	3,7
274	4,0	52	4,3	97	4,0	4	4,0	4	4,0	4	4,0	19	4,8	24	4,0	10	3,3	21	3,5	39	3,9
278	4,1	55	4,6	98	4,1	3	3,0	4	4,0	4	4,0	15	3,8	28	4,7	10	3,3	23	3,8	38	3,8
185	2,7	30	2,5	76	3,2	1	1,0	1	1,0	1	1,0	10	2,5	15	2,5	8	2,7	16	2,7	27	2,7
273	4,0	54	4,5	97	4,0	3	3,0	4	4,0	4	4,0	18	4,5	25	4,2	9	3,0	23	3,8	36	3,6

Annexe 4 : Plan de Politique du Parquet

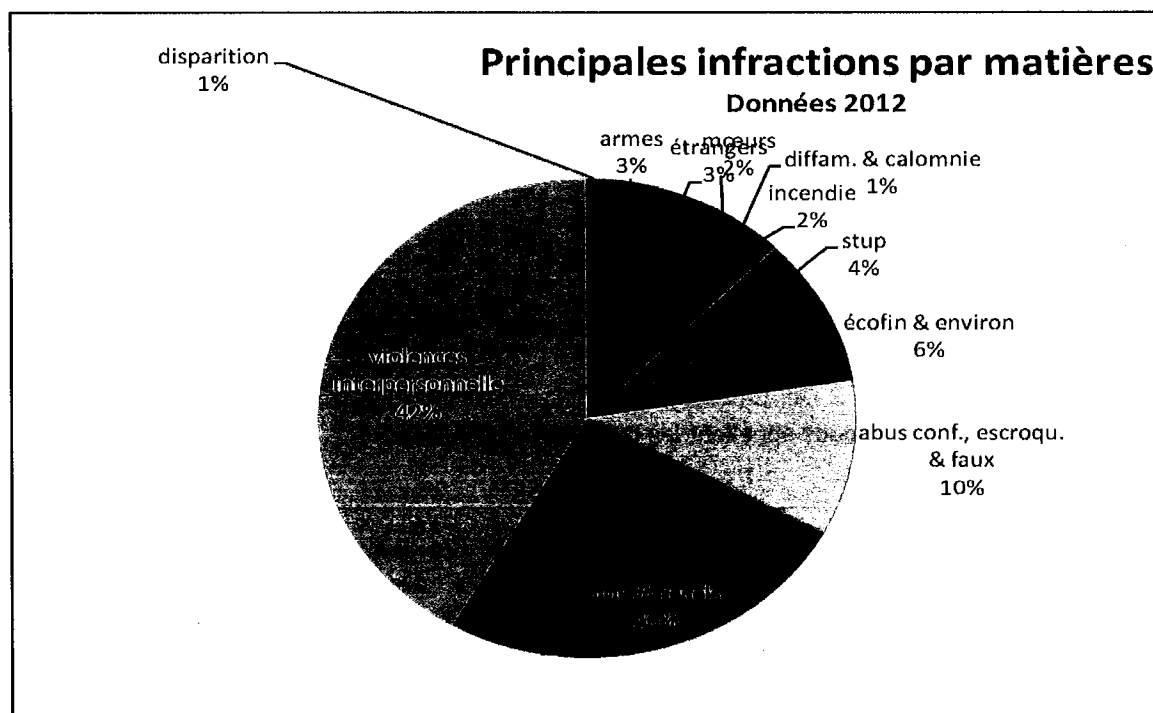
Priorités du parquet de Charleroi

dans le cadre des plans zonaux de sécurité

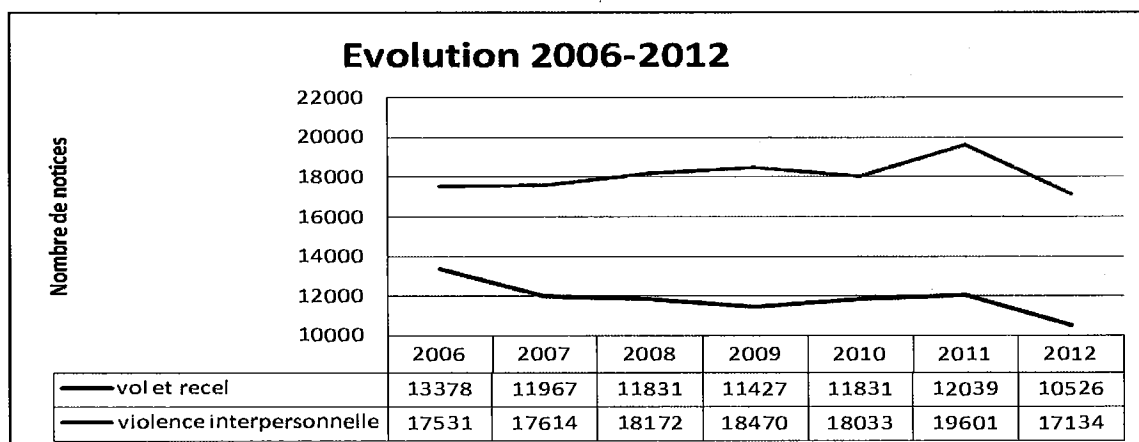
La fixation de ces priorités implique que l'on connaisse la situation actuelle, et son historique, puis que l'on détermine la situation que l'on veut atteindre.

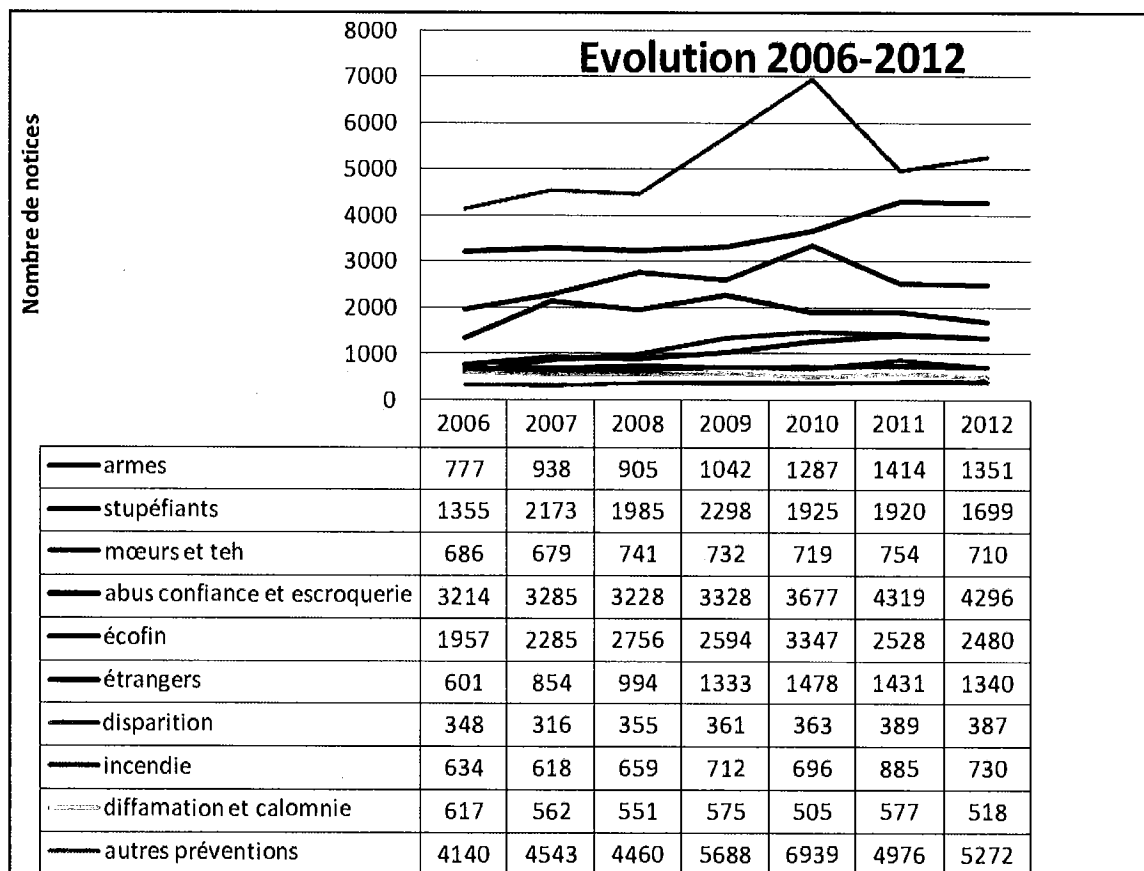
A) Etat de la délinquance dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi

Le schéma ci-après présente pour 2012, les principales infractions traitées au **parquet correctionnel** de Charleroi et rassemblées par phénomènes criminels.



L'évolution du nombre de dossiers ouverts au parquet correctionnel de Charleroi de 2006 à 2012, par principales matières, peut-être schématisé comme suit :

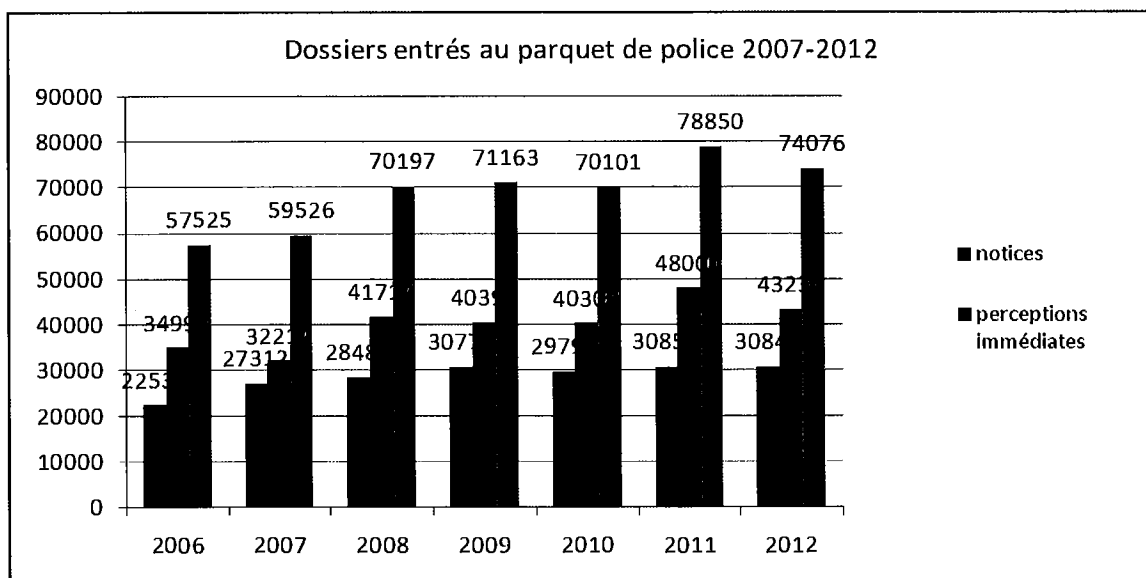




Succinctement, ces graphiques appellent les commentaires suivants :

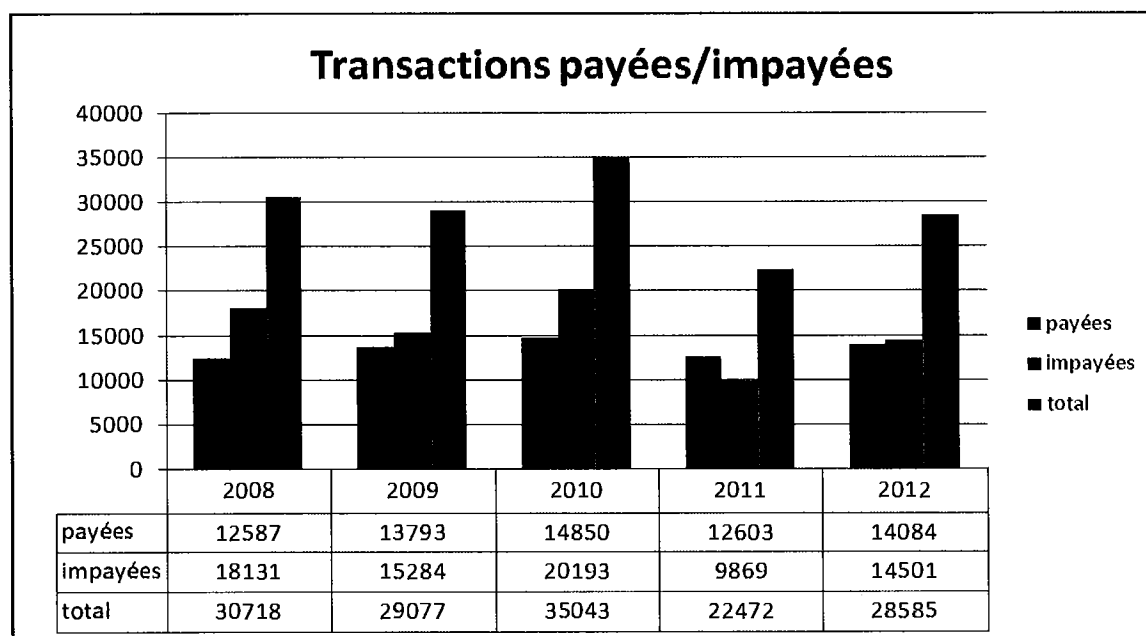
1. Les faits de violence interpersonnelle (indices de prévention 41, 42, 43, 45, 50 et 53) représentent un peu plus des deux-cinquième des dossiers entrés au parquet correctionnel de Charleroi. La délinquance enregistrée dans ce secteur a connu une augmentation, certes légère, mais constante entre 2006 et 2009 malgré la politique de réaction plus systématique qui est menée (4% d'augmentation sur quatre ans). Depuis 2011, toutefois, on enregistre une baisse des dossiers entrés relatifs à ce contentieux,
2. Les dossiers en matière de vol et recel sont en diminution depuis 2006. Peut-être est-ce dû à un recours aussi large que possible à la procédure de PV simplifiés et de Sans Suite Policiers.
3. Les autres secteurs sont très stables hormis celui des stupéfiants qui a connu une augmentation de près de 50% en 2006 et 2009. Depuis 2010, le nombre de dossiers a, toutefois, diminué. Il convient, toutefois, d'être attentif au fait qu'en cette matière les statistiques reflètent l'état de l'activité policière et non l'ampleur du phénomène,

En ce qui concerne le **parquet de police**, celui-ci a un double flux d'entrées : les perceptions immédiates impayées et les notices. Ces dernières rassemblent les infractions de roulage pour lesquelles les services de police ne peuvent proposer une perception immédiate au contrevenant.



Depuis 2006, les entrées du parquet de police sont en constante augmentation, avec une stabilisation en 2012 .

Le rapport transactions payées/transactions impayées s'exprime schématiquement comme suit :



La diminution du nombre total de transactions se justifie par le fait de la modification de la politique criminelle du parquet de police de Charleroi à partir de janvier 2011 : il n'y a plus d'envoi de transactions pour :

- Les infractions du 1^{er} et du 2^{ème} degré (sauf GSM et stationnements handicapés)
- Les étrangers (sauf nationalité française)
- Les excès de vitesse qui auraient été sanctionnés par une transaction inférieure ou égale à 100 € pour les voitures de société.

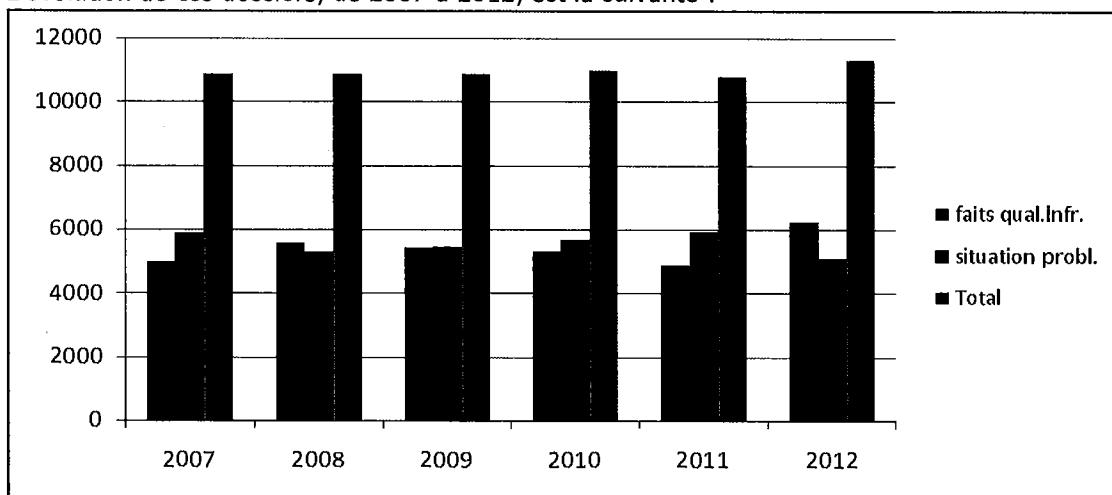
Ces dossiers sont classés sans suite dès leur encodage.

En ce qui concerne le **parquet de la jeunesse**, il faut savoir que les entrées du parquet de la jeunesse sont constituées :

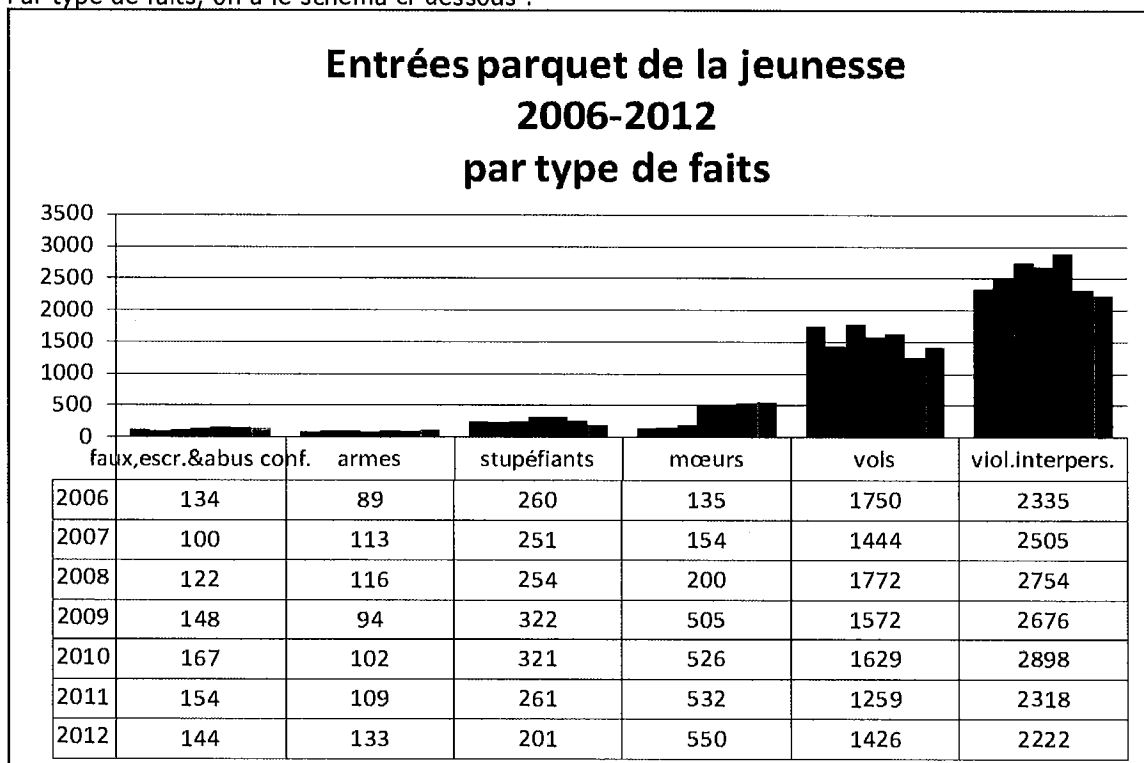
1. Des dossiers protectionnels qui eux-mêmes se subdivisent en deux catégories :
 - a) Les faits qualifiés infraction,
 - b) Les situations problématiques (mineurs en danger)
2. Des dossiers correctionnels (abandon de famille, non présentation d'enfants, notamment).

Ces dossiers sont repris dans les données du parquet correctionnel dès lors qu'ils sont enregistrés dans le TPI.

L'évolution de ces dossiers, de 2007 à 2012, est la suivante :



Par type de faits, on a le schéma ci-dessous :



B) Objectifs visés

Deux préalables :

- comme mentionné dans le Plan National de Sécurité 2012-2015, « une priorité est essentielle mais pas exclusive. La fixation de priorités ne doit pas empêcher la police d'améliorer en permanence la qualité de la recherche de toutes les infractions [...] » ;
- le Plan National de Sécurité 2012-2015 énumère un certain nombre de « phénomènes de criminalité prioritaires ». Les priorités ci-dessous ont été élaborées en considérant le fait que les plans zonaux de sécurité incluaient les priorités fédérales du plan national de sécurité¹.

Dans le contexte ci-dessus, les priorités du parquet sont la lutte contre :

1) la violence interpersonnelle, avec pour objectifs :

- La détection des situations risquant de dégénérer
- L'accélération du traitement des dossiers ;

2) les vols avec violences sur la voie publique

3) les vols qualifiés dans les habitations, avec une intensification des passages du laboratoire de la PJF et un travail sur le recel

4) l'usage illicite de stupéfiants, en recourant notamment à la saisie des véhicules étrangers (tourisme de la drogue)

5) les comportements dangereux en matière de roulage (vitesse et alcool), avec notamment placement de radars automatiques et contrôles de nuit et de week-end

D'autre part, pour maintenir un rapport coût/bénéfice défavorable aux délinquants, une attention particulière sera accordée à la détermination et à la saisie du produit de l'infraction, ou de l'actif illicite qui en résulte, en vue de sa confiscation ultérieure.

¹Reprises en annexe 1

Extrait du Plan National de Sécurité 2012-2015, p. 15 et 16

« Les phénomènes de criminalité prioritaires

Principalement sur la base des options stratégiques des ministres de tutelle, de l'IPNS 2011 et compte tenu des priorités du cycle de politique européen, les phénomènes de criminalité suivants, ainsi que les entités vulnérables, les types d'auteurs qui constituent une menace et les tendances récentes y afférant seront traités en priorité durant la période 2012-2015 :

- les vols à main armée;
- la violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines;
- les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants ('dealing');
- le trafic illégal des armes à feu ;
- le terrorisme;
- la violence intrafamiliale et la violence contre les femmes;
- la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains;
- la criminalité informatique;
- la fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;
- les effractions dans des habitations et autres bâtiments ».

en tirent des revenus locatifs. Les services de police sont invités à réprimer aussi bien les propriétaires indéliçats que les bénéficiaires directs de la fraude. Les fraudeurs devront rembourser les montants indûment perçus à la sécurité sociale. Quant aux propriétaires complices, la justice pourra saisir les avantages patrimoniaux retirés des locations bidon. Pour coordonner la lutte contre les domiciliations fictives, la circulaire désigne les auditorats du travail. **Et chaque zone de police devra assigner un fonctionnaire de police de référence au suivi des dossiers en la matière.** La circulaire en notre possession n'a cependant pas encore été validée officiellement.

Annexe 5 : Attentes et objectifs du DirJud (PJF)

-----Message d'origine-----

De : WILMET WINDY [mailto:windy.wilmet.2794@police.be]
Envoyé : vendredi 19 juillet 2013 11:34
À : alain.bal@germinalt.be; DUTERME 'JEAN LUC'; GARLEMENT PASCAL
Objet : priorités PNS

Monsieur le Chef de Corps,

Faisant suite à votre mail du 12 juillet, le Directeur Judiciaire me charge de vous répondre concernant les priorités retenues au sein de la PJF. Je suis la personne de contact en ce qui concerne le développement et le suivi de la politique pour la PJF.

Nous avons optés pour 3 priorités sur les phénomènes criminels:

- Bandes itinérantes. L'objectif principal est l'amélioration de l'image telle que transmise par la direction centrale (DJB), le but étant de déterminer si notre arrondissement est bien un arrondissement de "repli" tel que souvent décrit. Aucune contribution n'est attendue à ce stade des polices locales.
- Vol à main armée organisé. L'objectif principal est la reprise rapide des faits à caractère organisé, selon la définition de la direction centrale (DJC). Aucune contribution n'est attendue à ce stade des polices locales.
- Trafic d'armes. Outre notre contribution au plan d'action ministériel, l'objectif est de développer une offre de service concernant la classification et la traçabilité des armes, essentiellement en ce qui concerne les armes dites "lourdes", le but étant de détecter des éventuelles filières de trafic. Aucune contribution n'est attendue à ce stade des polices locales.

De plus, nous développons une approche transversale au niveau des enquêtes patrimoines au sein des divisions. Aucune contribution n'est attendue des polices locales.

Pour la détermination de nos priorités, nous avons opté pour le développement d'objectifs sortant de notre routine de travail (répondant par là mieux à la définition d'un projet ou d'un plan d'action) et pour des actions ne demandant pas (trop) de contributions aux partenaires.

Je vois dans le transmis du mail que la question émane d'un de vos collaborateurs, Maxime Thiange. Je me tiens évidemment à sa disposition pour tout renseignement complémentaire.

Salutations distinguées,

CP WILMET Windy
PJF Charleroi - Direction des opérations
071/291.141

Sujet: Fwd:Attentes de la DCA de Charleroi dans le cadr e de la préparation des PZS
De: "_ ZP GERMINALT/MANAGEMENT" <5338001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>
Date: 30 Jul 2013 15:09:00 +0100
Pour: "Management" <management@mail6424701.pol.be>

Sujet: Attentes de la DCA de Charleroi dans le cadre de la préparation des PZS
De: "_ CHAR/SCA/DIRCO" <DIRCOCHAR@a_charle1.charleroi.fedpol.be>
Date: 30 Jul 2013 15:09:00 +0100
Pour: "_ ZP BINCHE/.../MANAGEMENT" <5332001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP BOTTE DE HAINAUT/MANAGEMENT" <5334001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP CHARLEROI/MANAGEMENT" <5330001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP CHATELET/.../MANAGEMENT" <5331001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP DES TRIEUX/MANAGEMENT" <5336001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP FLEURUS/.../MANAGEMENT" <5337001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP GERMINALT/MANAGEMENT" <5338001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP LERMES/MANAGEMENT" <5333001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>, "_ ZP MARIEMONT/MANAGEMENT" <5335001@a_charle1.charleroi.fedpol.be>

(BOLLET ANNE) :
DCA CHAR 2013/2098

A l'attention des chefs de corps.

Bonjour,

A la demande du DirCo de Charleroi, veuillez trouver les attentes de la DCA de Charleroi dans le cadre de la rédaction du prochain PZS.

Respects,

CNT Anne BOLLET
Police Fédérale - DCA Charleroi
Srt de Direction - DirCo
071/ 291 125

Attentes de la DCA de Charleroi dans le cadre de.eml	Content-Type: message/rfc822
-------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Attentes de la DCA Charleroi.doc	Content-Type: application/msword Content-Encoding: base64
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Attentes de la DCA Charleroi à l'égard des Zones de Police pour le PZS 2014-2017

1. Nous attendons que les ZP prennent en compte les priorités du PNS dans l'élaboration de leur PZS.
2. Nous attendons que les ZP participent activement au fonctionnement intégré de la police structurée à deux niveaux en visant l'amélioration du service rendu à la population et/ou la réalisation d'économies d'échelle notamment par la recherche et la conclusion :
 - a. de partenariats
 - b. d'échanges
 - c. de collaborations et synergies
3. Nous attendons que les ZP effectuent les missions locales à caractère fédéral prévues aux articles 61 et 62 de la LPI et puissent en rendre compte au Directeur Coordinateur Administratif.
4. Nous attendons que les ZP exécutent pleinement leur mission propre en matière d'information de Police Administrative tel que prévu par la circulaire MFO3
5. Nous attendons que les ZP participent aux différentes plateformes mises en place au sein de l'arrondissement pour améliorer l'approche de la lutte contre certains phénomènes criminels ou insécurités manifestes (vols de métaux, VQH, radicalisme, roulage, ...)
6. Nous attendons des ZP qu'elles intègrent les principes de la planification d'urgence (AR du 16/02/2006 et les différentes NPU) dans leur fonctionnement quotidien.

Tolérance zéro, demande Milquet

De plus en plus de Belges fraudent avec les règles de stationnement des personnes handicapées. Ce qui met Joëlle Milquet (cdH) en colère. Avec ses collègues Philippe Courard (PS) et Melchior Wathelet (cdH), elle vient d'envoyer une lettre aux 589 bourgmestres du pays. Objectif : leur rappeler les règles en la matière. Mais aussi les appeler désormais à une « tolérance zéro » face aux automobilistes inciviques.

Il est vrai que le problème prend de l'ampleur. En 2011, 39.678 p.v. avaient été dressés pour abus de

la réglementation. En 2012, on en était à 41.501, soit une hausse de près de 5 % en douze mois à peine.

Actuellement, 330.000 Belges détiennent une carte de stationnement pour personnes handicapées. Elles présentent plusieurs intérêts. Le premier est de pouvoir se garer sur les places spécifiquement réservées devant les grandes surfaces, en rue ou aux abords des lieux publics. Mais il y en a d'autres, comme de pouvoir stationner sans limitation de durée dans les zones bleues, ou de ne pas devoir payer ses horoda-

teurs dans la quasi-totalité des communes du pays.

Dans sa lettre aux bourgmestres, la ministre de l'Intérieur demande donc d'appliquer « une tolérance zéro » pour cette infraction « qui discrimine les personnes handicapées dans leur quotidien ».

DE 110 À 1.500 EUROS

Et elle insiste : « En tant qu'acteur local, le rôle de la commune est primordial pour garantir ce droit fondamental », se disant « persuadée de pouvoir compter sur la précieuse collaboration de l'ensemble des collègues des bourgmestres et

échevins ».

Le secrétaire d'État à la Mobilité, Melchior Wathelet (cdH), rappelle de son côté que l'infraction commise est du deuxième degré. Elle est sanctionnée par une perception immédiate de 110 euros, ou une amende oscillant entre 120 et 1.500 euros.

Mais sa collègue souligne également le fait que les cartes sont « strictement personnelles ». Et qu'en cas de décès du titulaire de la carte, elle doit être renvoyée à l'administration communale en-dehors les trente jours. ■

CHRISTIAN CARPENTIER



41.501 procès-verbaux ont été dressés en 2012.

■ D. GAUVAIN

26 210913

PLANS ZONAUX DE SECURITE 2014-2017
CHECK-LIST A COMPLETER PAR LE PROCUREUR DU ROI

Zone	Arrondissement judiciaire
5338 GERMINALT	Charleroi

1. Concordance entre le plan national de sécurité (PNS) et le plan zonal de sécurité (PZS)

1.1 Le PZS a-t-il été élaboré en tenant compte du PNS? (Cochez la bonne case)
Point 2.6.1 du PZS

- Oui
 Non

Pourquoi pas? (*Passez directement à la question 1.4.2*)

1.2 Y a-t-il des priorités et/ou des points d'attention particuliers du PNS retenus dans le PZS? Point 3.2.1 du PZS

- Oui (*Cochez les priorités retenues*)

En ce qui concerne les priorités:

La criminalité en général et les phénomènes de criminalité prioritaires en particulier:

- Vols à main armée
 Violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines
 Drogues :
 Importation et exportation de cocaïne
 Production et trafic de drogues synthétiques et de cannabis
 Vente de stupéfiants (dealing)
 Trafic illégal des armes à feu
 Terrorisme
 Violence intrafamiliale et violence contre les femmes
 Traite des êtres humains :
 Exploitation sexuelle
 Exploitation économique
 Trafic des êtres humains
 Criminalité informatique
 Fraude :
 Fraude sociale
 Fraude fiscale
 Fraude dans la gestion des déchets
 Effractions dans des habitations et autres bâtiments

Sécurité routière:

Les thèmes prioritaires en matière de circulation :

- Vitesse excessive
 Conduite sous influence d'alcool ou de drogues
 Utilisation du GSM au volant
 Non port de la ceinture et la non utilisation des sièges enfants

Les groupes cibles prioritaires:

- Usagers faibles (piétons, cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs)
- Motocyclistes
- Chauffeurs de camion et le transport lourd

En ce qui concerne les points d'attention particuliers:

- Incivilités
- Atteintes à l'intégrité physique, en particulier à l'égard des femmes
- Détection (du blanchiment) des avantages patrimoniaux frauduleux et leur saisie maximale en vue de leur confiscation
- Transports publics
- Domaines récréatifs
- Pôles d'attraction touristiques
- Autre : Atteintes à l'environnement

- Non Point 3.2.1 du PZS
Pourquoi pas?

1.3 Le choix de retenir des priorités/des points d'attention particuliers du PNS indiqués au point 1.2 dans le PZS est-il motivé? Point 3.2.1 du PZS

- Oui
Comment ce choix est-il motivé?
Les priorités/points d'attention particuliers du PNS repris dans le PZS présentent des statistiques zonales préoccupantes et reviennent régulièrement dans les attentes des différentes parties prenantes.
- Non
Pourquoi n'y a-t-il pas de motivation?

1.4 Le choix de ne pas retenir des priorités/des points d'attention particuliers du PNS dans le PZS est-il motivé? Point 3.2.1 du PZS

- Oui
Comment cela est-il motivé?
Les priorités/points d'attention particuliers du PNS non repris dans le PZS ne présentent pas de statistiques zonales préoccupantes et n'apparaissent pas dans les attentes des différentes parties prenantes, et plus particulièrement dans celles du Directeur Judiciaire, son appui n'étant donc pas prévu en la matière.
Toutefois, au besoin, la police locale Germinalt répondra aux demandes de renseignements sollicités par la police judiciaire ou administrative fédérale.
- Non
Pourquoi n'y a-t-il pas de motivation?

1.5 Y a-t-il d'autres points de concordance avec le PNS?

- Oui
Quels sont ces points? (*Vous trouverez ci-dessous quelques exemples pertinents pour la justice*)
- La gestion de l'information des enquêtes
 - La descente sur les lieux

Autre: Préface du PZS

Excellence dans la fonction de police via la fonction de police orientée vers la communauté, la fonction policière guidée par l'information et la gestion optimale.

Non

2. Concordance entre la politique criminelle du procureur du Roi et le PZS

2.1 Quelles sont les priorités fixées par le procureur du Roi dans le cadre de la politique de recherche et de poursuite au sein de son arrondissement?
(Enumérez-les) (annexe 5a du PZS)

La violence interpersonnelle ; les vols avec violences sur la voie publique ; les vols qualifiés dans habitations ; les stupéfiants ; Roulage

2.2 Dans quel document ces priorités sont-elles fixées? (annexe 5a du PZS)

Un plan de la politique du parquet

Une note du parquet

Autre:.....

2.3 Y a-t-il une concordance entre les priorités fixées par le procureur du Roi dans le cadre de sa politique de recherche et de poursuite et les priorités du PZS?

Oui Point 3.2.1 du PZS

Sur quels points y a-t-il une concordance? (*Enumérez les priorités communes*)

- la sécurité routière ;
- les vols dans habitations et les commerces ;
- les stupéfiants ;
- la fraude sociale – logement.

Quel est l'objectif de cette concordance? Quelle est la plus-value du PZS pour le parquet ?

L'objectif est que les phénomènes visés soient effectivement poursuivis.

La plus-value pour le parquet est de s'assurer que les flux entrants correspondent à la capacité consacrée.

Non

Pourquoi pas ?

2.4 Y a-t-il une concordance entre les directives de politique criminelle, telles que déterminées par le Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs Généraux, et le PZS ?

Oui Point 3.2.1 + Annexe 5b du PZS

En quoi consiste cette concordance?

Par exemple, en matière de domiciliation fictive, le PZS a inscrit ce phénomène en tant que priorité sur base de la volonté du Collège des Procureurs Généraux.

Non
Pourquoi pas?

3. Respect de la norme minimale d'organisation et de fonctionnement pour la fonction de base recherche et enquête locale Point 2.6.1 du PZS

3.1 Quel est le pourcentage pris en compte pour calculer la norme minimale pour la fonction de base recherche et enquête locale?

10% du personnel de l'effectif en personnel du cadre opérationnel
 7% du personnel de l'effectif en personnel du cadre opérationnel

3.2 Quelle est la norme de fonctionnement mentionnée dans le PZS¹?

7% de l'effectif du cadre opérationnel avec minimum de 2 policiers pour les jours de la semaine (jours ouvrables).

3.3 La zone de police satisfait-elle à la norme minimale pour cette fonction de base?

Oui
 Non
Pourquoi pas?

4. Rubrique : remarques/observations du procureur du Roi
(Vous pouvez mentionner vos éventuelles remarques ou observations)

Date: 04 octobre 2013

Signature du procureur du Roi :

¹

Il faut prendre comme point de départ l'effectif réel du cadre opérationnel.